

SENATE



SÉNAT

CANADA

First Session
Forty-second Parliament, 2015-16-17-18

*Proceedings of the Special
Senate Committee on*

SENATE MODERNIZATION

Chair:

The Honourable STEPHEN GREENE

Wednesday, March 21, 2018
Wednesday, April 18, 2018 (in camera)
Wednesday, April 25, 2018
Wednesday, May 9, 2018

Issue No. 17

*Thirty-eighth, thirty-ninth, fortieth
and forty-first meetings:*

Consideration of methods to make the Senate more
effective within the current constitutional framework

INCLUDING:
THE TWELFTH REPORT OF THE COMMITTEE
(*Senate Modernization: Moving Forward - Part II*)

WITNESSES:
(*See back cover*)

Première session de la
quarante-deuxième législature, 2015-2016-2017-2018

*Délibérations du Comité
sénatorial spécial sur la*

MODERNISATION DU SÉNAT

Président :

L'honorable STEPHEN GREENE

Le mercredi 21 mars 2018
Le mercredi 18 avril 2018 (à huis clos)
Le mercredi 25 avril 2018
Le mercredi 9 mai 2018

Fascicule n° 17

*Trente-huitième, trente-neuvième, quarantième
et quarante et unième réunions :*

Examiner les façons de rendre le Sénat plus efficace
dans le cadre constitutionnel actuel

Y COMPRIS :
LE DOUZIÈME RAPPORT DU COMITÉ
(*La modernisation du Sénat : Aller de l'avant - partie II*)

TÉMOINS :
(*Voir à l'endos*)

SPECIAL SENATE COMMITTEE ON
SENATE MODERNIZATION

The Honourable Stephen Greene, *Chair*

The Honourable Serge Joyal, P.C., *Deputy Chair*

The Honourable Thomas J. McInnis, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

* Day (or Mercer) Eggleton, P.C. Frum Gold	Massicotte McCoy Mockler * Smith (or Martin) Stewart Olsen Verner, P.C. Wells
* Harder, P.C. (or Bellemare) (or Mitchell) Lankin, P.C. Maltais	* Woo (or Saint-Germain)

*Ex officio members

(Quorum 5)

Changes in membership of the committee:

Pursuant to rule 12-5 and to the order of the Senate of November 7, 2017, membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Senator Gold replaced the Honourable Senator Dean (*May 9, 2018*).

The Honourable Senator Dean replaced the Honourable Senator Deacon (*April 25, 2018*).

The Honourable Senator Deacon replaced the Honourable Senator Dean (*April 24, 2018*).

The Honourable Senator Stewart Olsen replaced the Honourable Senator Eaton (*April 23, 2018*).

The Honourable Senator Eaton replaced the Honourable Senator Stewart Olsen (*April 20, 2018*).

The Honourable Senator Lankin, P.C., replaced the Honourable Senator Deacon (*April 19, 2018*).

The Honourable Senator Dean replaced the Honourable Senator Black (Ontario) (*April 19, 2018*).

The Honourable Senator Wells replaced the Honourable Senator Tkachuk (*April 18, 2018*).

The Honourable Senator Tkachuk replaced the Honourable Senator Wells (*April 18, 2018*).

The Honourable Senator Black (Ontario) replaced the Honourable Senator Dean (*April 17, 2018*).

The Honourable Senator Deacon replaced the Honourable Senator Lankin, P.C. (*April 16, 2018*).

The Honourable Senator Massicotte replaced the Honourable Senator Pratte (*March 22, 2018*).

COMITÉ SÉNATORIAL SPÉCIAL SUR
LA MODERNISATION DU SÉNAT

Président : L'honorable Stephen Greene

Vice-président : L'honorable Serge Joyal, C.P.

Vice-président : L'honorable Thomas J. McInnis

et

Les honorables sénateurs :

* Day (ou Mercer) Eggleton, C.P. Frum Gold	Massicotte McCoy Mockler * Smith (ou Martin) Stewart Olsen Verner, C.P. Wells
* Harder, C.P. (ou Bellemare) (ou Mitchell) Lankin, C.P. Maltais	* Woo (ou Saint-Germain)

* Membres d'office

(Quorum 5)

Modifications de la composition du comité :

Conformément à l'article 12-5 du Règlement et à l'ordre adopté par le Sénat le 7 novembre 2017, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénateur Gold a remplacé l'honorable sénateur Dean (*le 9 mai 2018*).

L'honorable sénateur Dean a remplacé l'honorable sénatrice Deacon (*le 25 avril 2018*).

L'honorable sénatrice Deacon a remplacé l'honorable sénateur Dean (*le 24 avril 2018*).

L'honorable sénatrice Stewart Olsen a remplacé l'honorable sénatrice Eaton (*le 23 avril 2018*).

L'honorable sénatrice Eaton a remplacé l'honorable sénatrice Stewart Olsen (*le 20 avril 2018*).

L'honorable sénatrice Lankin, C.P., a remplacé l'honorable sénatrice Deacon (*le 19 avril 2018*).

L'honorable sénateur Dean a remplacé l'honorable sénateur Black (Ontario) (*le 19 avril 2018*).

L'honorable sénateur Wells a remplacé l'honorable sénateur Tkachuk (*le 18 avril 2018*).

L'honorable sénateur Tkachuk a remplacé l'honorable sénateur Wells (*le 18 avril 2018*).

L'honorable sénateur Black (Ontario) a remplacé l'honorable sénateur Dean (*le 17 avril 2018*).

L'honorable sénatrice Deacon a remplacé l'honorable sénatrice Lankin, C.P. (*le 16 avril 2018*).

L'honorable sénateur Massicotte a remplacé l'honorable sénateur Pratte (*le 22 mars 2018*).

The Honourable Senator Maltais replaced the Honourable Senator Tkachuk (*March 21, 2018*).

The Honourable Senator Pratte replaced the Honourable Senator Massicotte (*March 20, 2018*).

The Honourable Senator Tkachuk replaced the Honourable Senator Maltais (*March 16, 2018*).

The Honourable Senator Maltais replaced the Honourable Senator Neufeld (*February 28, 2018*).

The Honourable Senator Verner, P.C., replaced the Honourable Senator Gold (*February 28, 2018*).

L'honorable sénateur Maltais a remplacé l'honorable sénateur Tkachuk (*le 21 mars 2018*).

L'honorable sénateur Pratte a remplacé l'honorable sénateur Massicotte (*le 20 mars 2018*).

L'honorable sénateur Tkachuk a remplacé l'honorable sénateur Maltais (*le 16 mars 2018*).

L'honorable sénateur Maltais a remplacé l'honorable sénateur Neufeld (*le 28 février 2018*).

L'honorable sénatrice Verner, C.P., a remplacé l'honorable sénateur Gold (*le 28 février 2018*).

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Wednesday, March 21, 2018
(43)

[*English*]

The Special Senate Committee on Senate Modernization met this day at 12:03 p.m., in room 257, East Block, the chair, the Honourable Stephen Greene, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Bellemare, Dean, Eggleton, P.C., Frum, Greene, Joyal, P.C., Lankin, P.C., McCoy, McInnis, Pratte, Stewart Olsen, Tkachuk, Verner, P.C. and Wells (14).

In attendance: David Groves and Marc-André Roy, Analysts, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Friday, December 11, 2015, the committee continued its consideration of methods to make the Senate more effective within the current constitutional framework. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 1.*)

The committee considered a draft report.

After debate, the Honourable Senator Tkachuk moved:

That the committee do now adjourn.

The question being put on the motion, it was negatived by a show of hands.

After debate, the Honourable Senator Wells moved:

That the report be amended on page 9, line 24, after the word “government”, to add “and the current presence of a recognized opposition in both parliamentary chambers.”

After debate, the Honourable Senator Lankin moved:

That the issue of the perceived violation of the Rules on the circulation of the draft report and the meeting being held in public be referred to the steering committee for their review and recommendations on what, if any actions may be required, to be brought back to the committee.

After debate, with leave, the Honourable Senator Wells withdrew his amendment.

After debate, the question being put on the motion of the Honourable Senator Lankin, it was adopted by a show of hands.

At 1:04 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le mercredi 21 mars 2018
(43)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial spécial sur la modernisation du Sénat se réunit aujourd'hui, à 12 h 3, dans la pièce 257 de l'édifice de l'Est, sous la présidence de l'honorable Stephen Greene (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Bellemare, Dean, Eggleton, C. P., Frum, Greene, Joyal, C. P., Lankin, C. P., McCoy, McInnis, Pratte, Stewart Olsen, Tkachuk, Verner, C. P., et Wells (14).

Également présents : David Groves et Marc-André Roy, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le vendredi 11 décembre 2015, le comité poursuit son examen sur les façons de rendre le Sénat plus efficace dans le cadre constitutionnel actuel. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 1 des délibérations du comité.*)

Le comité examine une ébauche de rapport.

Après débat, l'honorable sénateur Tkachuk propose :

Que le comité s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est rejetée par un vote à main levée.

Après débat, l'honorable sénateur Wells propose :

Que le rapport soit modifié par adjonction, à la ligne 19 de la page 10, après le mot « représentatif », de ce qui suit : « et la présence d'une opposition reconnue dans les deux chambres parlementaires ».

Après débat, l'honorable sénatrice Lankin propose :

Que le comité de direction soit saisi de la question d'une violation possible du Règlement, compte tenu de la circulation d'une ébauche de rapport et de la tenue d'une séance publique, afin qu'il examine la situation, formule des recommandations quant aux mesures qui s'imposent, le cas échéant, et les présente au comité.

Après débat, l'honorable sénateur Wells retire son amendement avec le consentement du comité.

La motion de l'honorable sénatrice Lankin, mise aux voix, est adoptée par un vote à main levée.

À 13 h 4, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTEST:

ATTESTÉ :

La greffière suppléante du comité,

Catherine Piccinin

Acting Clerk of the Committee

OTTAWA, Wednesday, April 18, 2018
(44)

[*English*]

The Special Senate Committee on Senate Modernization met in camera this day at 12:06 p.m., in room 257, East Block, the chair, the Honourable Stephen Greene, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Black (*Ontario*), Deacon, Eggleton, P.C., Frum, Greene, Joyal, P.C., Maltais, Massicotte, McCoy, McInnis, Mockler, Stewart Olsen, Tkachuk, Verner, P.C. and Wells (15).

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Friday, December 11, 2015, the committee continued its consideration of methods to make the Senate more effective within the current constitutional framework. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 1.*)

Pursuant to rule 12-16(1)(d), the committee considered a draft report.

The chair gave a brief account of the letter sent to all members concerning public discussions of draft reports.

After debate, it was agreed that:

The draft report, as amended, be adopted; and

That the Subcommittee on Agenda and Procedure be empowered to approve the final version of the report, taking into consideration this meeting's discussions, and with any necessary editorial, grammatical and translation changes required.

It was agreed:

That the chair be authorized to table the report at the earliest opportunity in the Senate.

Pursuant to rule 12-16(1)(d), the committee considered a draft agenda (future business).

At 12:59 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, le mercredi 18 avril 2018
(44)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial spécial sur la modernisation du Sénat se réunit à huis clos aujourd'hui, à 12 h 6, dans la pièce 257 de l'édifice de l'Est, sous la présidence de l'honorable Stephen Greene (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Black (*Ontario*), Deacon, Eggleton, C.P., Frum, Greene, Joyal, C.P., Maltais, Massicotte, McCoy, McInnis, Mockler, Stewart Olsen, Tkachuk, Verner, C.P., et Wells (15).

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le vendredi 11 décembre 2015, le comité poursuit son examen sur les façons de rendre le Sénat plus efficace dans le cadre constitutionnel actuel. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 1 des délibérations du comité.*)

Conformément à l'article 12-16(1)d), le comité examine une ébauche de rapport.

Le président donne brièvement de l'information sur la lettre envoyée à tous les membres concernant les discussions publiques sur des ébauches de rapport.

Après débat, il est convenu :

Que l'ébauche de rapport, telle que modifiée, soit adoptée; et

Que le Sous-comité du programme et de la procédure soit autorisé à approuver la version finale du rapport, en tenant compte des discussions menées pendant la séance d'aujourd'hui, et en apportant toute modification nécessaire sur le plan de la forme, de la grammaire et de la traduction.

Il est convenu :

Que le président soit autorisé à présenter le rapport au Sénat le plus tôt possible.

Conformément à l'article 12-16(1)d), le comité étudie un projet d'ordre du jour (travaux futurs).

À 12 h 59, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, Wednesday, April 25, 2018
(45)

[English]

The Special Senate Committee on Senate Modernization met this day at 12:03 p.m., in room 257, East Block, the chair, the Honourable Stephen Greene, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Bellemare, Deacon, Eggleton, P.C., Frum, Greene, Joyal, P.C., Lankin, P.C., Maltais, Massicotte, McInnis, Mockler, Stewart Olsen, Verner, P.C. and Wells (14).

In attendance: David Groves and Marc-André Roy, Analysts, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Friday, December 11, 2015, the committee continued its consideration of methods to make the Senate more effective within the current constitutional framework. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 1.*)

WITNESS:

The Honourable Senator Yuen Pau Woo, Facilitator,
Independent Senators Group.

The chair made a statement.

The Honourable Senator Woo made a statement and answered questions.

At 1:33 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, Wednesday, May 9, 2018
(46)

[English]

The Special Senate Committee on Senate Modernization met this day at 12:02 p.m., in room 257, East Block, the deputy chair, the Honourable Thomas J. McInnis, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Eggleton, P.C., Gold, Maltais, Massicotte, McInnis, Mockler, Stewart Olsen, Verner, P.C. and Wells (9).

In attendance: Marc-André Roy and Laurence Brosseau, Analysts, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament.

Also present: The official reporters of the Senate.

OTTAWA, le mercredi 25 avril 2018
(45)

[Traduction]

Le Comité sénatorial spécial sur la modernisation du Sénat se réunit aujourd'hui, à 12 h 3, dans la pièce 257 de l'édifice de l'Est, sous la présidence de l'honorable Stephen Greene (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Bellemare, Deacon, Eggleton, C.P., Frum, Greene, Joyal, C.P., Lankin, C.P., Maltais, Massicotte, McInnis, Mockler, Stewart Olsen, Verner, C.P., et Wells (14).

Également présents : David Groves et Marc-André Roy, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le vendredi 11 décembre 2015, le comité poursuit son examen sur les façons de rendre le Sénat plus efficace dans le cadre constitutionnel actuel. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 1 des délibérations du comité.*)

TÉMOIN :

L'honorable sénateur Yuen Pau Woo, coordonnateur, Groupe des sénateurs indépendants.

Le président prend la parole.

L'honorable sénateur Woo fait une déclaration et répond aux questions.

À 13 h 33, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le mercredi 9 mai 2018
(46)

[Traduction]

Le Comité sénatorial spécial sur la modernisation du Sénat se réunit aujourd'hui, à 12 h 2, dans la pièce 257 de l'édifice de l'Est, sous la présidence de l'honorable Thomas J. McInnis (*vice-président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Eggleton, C.P., Gold, Maltais, Massicotte, McInnis, Mockler, Stewart Olsen, Verner, C.P., et Wells (9).

Également présents : Marc-André Roy et Laurence Brosseau, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Friday, December 11, 2015, the committee continued its consideration of methods to make the Senate more effective within the current constitutional framework. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 1.*)

WITNESS:

The Honourable Senator Diane Bellemare (Legislative Deputy to the Government Representative in the Senate).

The deputy chair, the Honourable Senator McInnis, advised of the unavoidable absence of the chair, and made an opening statement.

The Honourable Senator Bellemare made a statement and answered questions.

At 1:09 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le vendredi 11 décembre 2015, le comité poursuit son examen sur les façons de rendre le Sénat plus efficace dans le cadre constitutionnel actuel. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 1 des délibérations du comité.*)

TÉMOIN :

L'honorable sénatrice Diane Bellemare (coordonnatrice législative du gouvernement au Sénat).

Le vice-président, l'honorable sénateur McInnis, informe les membres de l'absence inévitable du président et fait une déclaration préliminaire.

L'honorable sénatrice Bellemare fait une déclaration et répond aux questions.

À 13 h 9, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

Le greffier du comité,

Blair Armitage

Clerk of the Committee

REPORT OF THE COMMITTEE

Tuesday, May 1, 2018

The Special Senate Committee on Senate Modernization has the honour to table its

TWELFTH REPORT

Your committee, which was authorized by the Senate on Friday, December 11, 2015 to consider methods to make the Senate more effective within the current constitutional framework, now tables its interim report entitled: *Senate Modernization: Moving Forward - Part II*.

Respectfully submitted,

RAPPORT DU COMITÉLe mardi 1^{er} mai 2018

Le Comité sénatorial spécial sur la modernisation du Sénat a l'honneur de déposer son

DOUZIÈME RAPPORT

Votre comité, qui a été autorisé par le Sénat le vendredi 11 décembre 2015 à examiner les façons de rendre le Sénat plus efficace dans le cadre constitutionnel actuel, dépose maintenant son rapport provisoire intitulé : *La modernisation du Sénat : Aller de l'avant - partie II*.

Respectueusement soumis,

Le président,

STEPHEN GREENE

Chair

EVIDENCE

OTTAWA, Wednesday, March 21, 2018

The Special Senate Committee on Senate Modernization met this day at 12:03 p.m. to consider methods to make the Senate more effective within the current constitutional framework (consideration of a draft report).

Senator Stephen Greene (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: I'd like to welcome you to the Special Senate Committee on Senate Modernization. I'd like to welcome Senator Pratte, who is replacing Senator Massicotte, and Senator Tkachuk, who is replacing Senator Maltais.

Today we are considering an updated draft report on the Westminster system. The report has been revised to reflect input from committee members during our last meeting. I propose we go directly to the amendments made by staff following our last meeting.

Starting on page 11, if you've got the report in front of you, we have the additions proposed by Senators Bellemare and Massicotte with respect to the appointment process for the House of Lords. You'll notice that in your reports, the yellow markings are the additions.

Also on that page, page 11, we have an explanatory note suggested by Senator Frum that the prime ministers appoint opposition members in the U.K.

Continuing on, on page 14, the additional bullet at line 3 states, "rules and procedures that protect and facilitate opposition." Also on that page, in lines 16 and 27, we have some edits for grammar.

Finally, on page 15, we have from Senator Frum and also, I believe, Senator Wells an amendment at line 3, which places the thoughts and opinions of the report in the context of being subject to the Constitution, which, of course, is fine.

So I would like to begin by offering opportunities for our two members of steering to say a few words.

Senator Joyal: I certainly concur with the reference at page 11 on the appointment process at Westminster, because I think it's helpful to understand the kind of evolution that has taken place over there and the way that the Prime Minister exercises his or her prerogative — with respect to Mrs. May — to appoint various groups in the Lords after consultation with the respective parties and the commission that has to vet all those nominations. It is helpful because it has been in place now for a minimum of 10 or 12 years. The system has produced some

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mercredi 21 mars 2018

Le Comité sénatorial spécial sur la modernisation du Sénat se réunit aujourd'hui, à 12 h 3, pour examiner les façons de rendre le Sénat plus efficace dans le cadre constitutionnel actuel (étude d'une ébauche de rapport).

Le sénateur Stephen Greene (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Je vous souhaite la bienvenue au Comité sénatorial spécial sur la modernisation du Sénat. Je tiens à saluer le sénateur Pratte, qui remplace le sénateur Massicotte, ainsi que le sénateur Tkachuk, qui remplace le sénateur Maltais.

Nous examinons aujourd'hui une ébauche de rapport mis à jour sur le système de Westminster. Le rapport a été révisé pour tenir compte des commentaires des membres du comité à la dernière réunion. Je propose que nous passions directement aux modifications que le personnel a apportées à la suite de cette rencontre.

Si vous avez le rapport sous les yeux, vous verrez à la page 12 les ajouts proposés par la sénatrice Bellemare et le sénateur Massicotte concernant le processus de nomination à la Chambre des lords. Le passage est en jaune dans le document.

Toujours à la page 12, vous trouverez une note explicative proposée par la sénatrice Frum sur le fait que le premier ministre nomme les membres de l'opposition au Royaume-Uni.

Plus loin, une puce a été ajoutée à la ligne 9 de la page 15 : « les règles et procédures qui permettent de protéger et de gérer l'opposition ». À la page 16, nous avons également corrigé la grammaire à la ligne 3.

Pour terminer, vous trouverez à la ligne 13 de la même page une modification proposée par la sénatrice Frum et le sénateur Wells aussi, je crois, qui précise que les idées et opinions exprimées dans le rapport sont dans les limites de la Constitution, ce qui est très bien, évidemment.

Je voudrais donc d'abord permettre aux deux membres du comité de direction de dire quelques mots.

Le sénateur Joyal : Je suis tout à fait d'accord sur la mention, à la page 12, du processus de nomination au sein du système de Westminster. En effet, je trouve utile de comprendre la façon dont les choses ont évolué là-bas, et la façon dont la première ministre exerce sa prérogative — dans le cas de Mme May — de nommer divers groupes à la Chambre des lords après la consultation des partis respectifs et de la commission qui doit approuver toutes ces nominations. C'est utile étant donné que le mécanisme existe depuis au moins 10 ou 12 ans. Le

results. It is helpful for senators to read that to know how the system is flexible and maintains the principle at stake in a renewed shape and form. So I certainly concur with that.

In relation to the changes on page 14, line 3 is a reference to the presence of the opposition. I was wondering if it is sufficient, in the context of the discussion we had around the table.

Meanwhile, I want to refer to an article that Professor Paul Thomas published in the *Winnipeg Free Press* on March 2 of this year. Professor Thomas might be known to some of you. He is a professor emeritus of political studies from the University of Manitoba and has written extensively about the Senate. His article is entitled “The ‘new’ Senate can work constructively.” I could circulate the article. Professor Thomas has appeared here as a witness a couple of times in the past. I know him personally. I have to declare my interest. He was part of the group of professors that came together to publish the book on protecting Canadian democracy.

I want to read one sentence of Professor Thomas’s article:

While it is true that a legitimate and effective opposition is central to a healthy parliamentary democracy, there are several types of opposition that already exist in the parliamentary process.

In other words, Professor Thomas recognized that a legitimate and effective opposition is central to a healthy parliamentary democracy. I think it’s a recognition of a fact in the Westminster-type of system of government that we share with some other countries around the world. I was asking myself again: Do we recognize that sufficiently in our text to make sure that we pay due recognition to the situation as it is now and how it could evolve in the future? What is central to me is a healthy parliamentary democracy. It’s an effective and legitimate opposition. So it’s not something that we do with it if we have one. It’s central to an effective and legitimate parliamentary democracy.

I want to put that on the table because, as I say, it’s not my testimony, and I have not asked Professor Thomas to write this article. He writes what he feels is appropriate to publish, of course. I felt it was an interesting article, and I recommend it to other senators because he comments on how the “new Senate can work constructively.” I think that’s part of the reflection we have now. That’s what I wanted to put on the record.

The Chair: Senator McInnis, do you have something?

système a donné des résultats. Il est utile que les sénateurs lisent l’information pour savoir à quel point le système est souple et réaffirme le principe en cause qui prend une nouvelle forme. Je suis donc d’accord là-dessus.

En ce qui concerne les modifications apportées à la page 15, la ligne 9 fait référence à la présence de l’opposition. Je me demandais si c’était suffisant, compte tenu de la discussion que nous avons eue à la table.

Par ailleurs, je veux parler d’un article que le professeur Paul Thomas a publié le 2 mars dernier dans le *Winnipeg Free Press*. Certains d’entre vous connaissent peut-être l’auteur. Il est professeur émérite en études politiques à l’Université du Manitoba, et il a beaucoup écrit à propos du Sénat. Son article s’intitule « *The ‘new’ Senate can work constructively* », et je pourrai le distribuer. M. Thomas a déjà témoigné à quelques occasions devant le Parlement. Je le connais personnellement, et je déclare d’entrée de jeu mon intérêt. Il faisait partie du groupe de professeurs qui s’est réuni pour publier le livre sur la protection de la démocratie canadienne.

Je souhaite lire une phrase tirée de l’article de M. Thomas :

Une opposition légitime et efficace est certes essentielle à la santé de la démocratie parlementaire, et plusieurs types d’opposition existent déjà au sein du processus parlementaire.

En d’autres termes, M. Thomas admet qu’une opposition légitime et efficace est essentielle à la santé de la démocratie parlementaire. Je pense qu’on reconnaît ici une réalité propre au régime de gouvernement Westminster que nous partageons avec d’autres pays. Je me demande toutefois si le texte de notre rapport en parle suffisamment, de façon à ce que nous tenions compte de la situation actuelle et de son évolution possible, comme il se doit. À mes yeux, l’essentiel est d’avoir une démocratie parlementaire saine, ce qui nécessite une opposition efficace et légitime. L’opposition n’est donc pas une chose avec laquelle nous devons composer si nous en avons une. Au contraire, elle est essentielle à l’efficacité et à la légitimité de la démocratie parlementaire.

Je tenais à le dire puisque, comme je l’ai dit, ce n’est pas mon témoignage, et je n’ai pas demandé à M. Thomas de rédiger cet article. Il écrit, bien sûr, ce qu’il juge convenable de publier. Je trouvais l’article intéressant, et je recommande aux autres sénateurs d’en prendre connaissance puisqu’il précise la façon dont le « nouveau Sénat peut travailler de façon constructive ». Je pense que cela fait partie de notre réflexion actuelle. C’est ce que je voulais préciser au compte rendu.

Le président : Avez-vous quelque chose à ajouter, sénateur McInnis?

Senator McInnis: Nothing profound. It speaks for itself on page 11, after consultation with the opposition leaders. I was wondering if we couldn't adapt that here in this Parliament that there be the opportunity to appoint — I'm not making an amendment or anything; I'm making a comment — to ensure that the opposition benches are bolstered. I didn't put that on the table for a discussion or even argument. That's fine with me, and the rest is equally good.

The Chair: Okay. Does anyone else want to make a comment?

Senator Wells: You'll recall that at the last meeting that we had, I had a motion on the floor that I withdrew upon request for some rewording that might fit. Following the comments of Senator Joyal, I'd like to propose some additional wording on page 9. This isn't part of any of the recommendations, or conclusions, or anything that would lead us elsewhere, but it is certainly something that we heard from witnesses and from the evidence that we've collected in the various reports that have been tabled at this committee. It references — and it's not going to be a surprise to anyone here — the presence of the official opposition in a well-functioning Westminster system, following, again, what Senator Joyal referenced in his opening comments.

I would look, first, colleagues, at line 24, on page 9, after the word "government," to finish that sentence with the following: "and the presence of a recognized opposition in both parliamentary chambers."

We've heard, colleagues, that that is a fact within our system.

I do have one other recommendation, but if there was any discussion desired on that, I'd be happy to hear that, or I can continue with my second recommendation. That is, after line 31 on the same page, we add another bullet after line 31 that says, "the recognition of an official opposition whose role is to keep the government in check. This critical component of the Westminster system establishes that a governing group proposes . . ."

Senator Joyal: Could you recite it slowly?

Senator Wells: I will. Sorry about that: "the recognition of an official opposition whose role is to keep the government in check. This critical component of the Westminster system establishes that a governing group proposes and a recognized group opposes."

Colleagues, that's in line with an earlier report that came from the Modernization Committee about a year and a half ago.

The Chair: Any comments?

Le sénateur McInnis : Rien de majeur. C'est une évidence à la page 12, à la suite de la consultation des chefs des partis de l'opposition. Je me demandais si nous ne pourrions pas adapter le mécanisme à notre Parlement. Il pourrait être possible de nommer — je ne propose pas de modification ou quoi que ce soit d'autre; ce n'est qu'un commentaire — de façon à ce que les sièges de l'opposition soient appuyés. Je ne vous demande pas d'en discuter ni même d'argumenter. Cela me convient, et le reste aussi.

Le président : Bien. Quelqu'un d'autre souhaite faire une remarque?

Le sénateur Wells : Vous vous souviendrez qu'à notre dernière rencontre, j'avais présenté une motion que j'ai retirée à la suite d'une demande de reformulation convenable. Compte tenu des commentaires du sénateur Joyal, j'aimerais proposer un ajout à la page 10. Cela ne fait partie d'aucune recommandation ou conclusion, ni de quoi que ce soit d'autre qui nous mènerait ailleurs. En revanche, c'est une chose que nous avons apprise des témoins et des divers rapports qui ont été soumis à notre comité. Il est question — ce ne sera une surprise pour personne — de la présence de l'opposition officielle dans un système de Westminster efficace, ce qui fait suite, encore une fois, aux observations liminaires du sénateur Joyal.

Chers collègues, je voudrais d'abord modifier la ligne 19 de la page 10. Après le mot « gouvernement », je terminerais la phrase ainsi : « et la présence d'une opposition reconnue dans les deux chambres parlementaires ».

Nous avons appris, chers collègues, qu'il s'agit d'une réalité de notre système.

J'ai une autre recommandation, mais avant, s'il y a des commentaires à ce sujet, je serai heureux de les entendre, sans quoi je vais poursuivre. Après la ligne 26 de la même page, nous pourrions ajouter la puce suivante : « l'opposition officielle doit être reconnue et avoir pour rôle de surveiller le gouvernement. Ce volet essentiel du système de Westminster prévoit qu'un groupe de gouvernance propose... »

Le sénateur Joyal : Pourriez-vous répéter lentement?

Le sénateur Wells : Bien sûr. Veuillez m'excuser : « l'opposition officielle doit être reconnue et avoir pour rôle de surveiller le gouvernement. Ce volet essentiel du système de Westminster prévoit qu'un groupe de gouvernance propose et qu'un groupe reconnu entre en opposition. »

Chers collègues, cette proposition correspond à un rapport antérieur que le Comité sur la modernisation a publié il y a environ un an et demi.

Le président : Y a-t-il des commentaires?

Senator Eggleton: First, I think the report, as it is, is fine. Second, I would oppose any suggestion that the official opposition is necessary in the upper chamber. The language that's in here now is in fact fairly neutral in terms of official opposition in the upper chamber, but on page 15, there needs to be the facilitation of an effective opposition — facilitate opposition. In the Westminster system as a whole, I think that's fine. In terms of the official opposition, yes, I think it belongs in the lower house, the House of Commons. Any wording that's put in here could be put in to that effect, but I don't think it's necessarily required in terms of the upper chamber. I think we should leave that in the kind of neutral language that is expressed now on page 15.

Senator Wells: I wish to respond to that specifically because I assume Senator Eggleton's comment references my recommendation.

Colleagues, I'm not putting in an opinion here; I'm putting in a fact. I recognize that Senator Eggleton, as he said, doesn't see the necessity of an official opposition in the upper chamber. I respect that opinion. However, I think in the report, where we're citing evidence and comments from witnesses, we're just citing fact. That's all I'm requesting to add, namely, fact. I'm not having any comment on opinion. That's why I put it in the body of the report, because that's what we heard. I'm not putting it in any conclusions or recommendations or anything that might lead to our opinion.

The Chair: We don't have official opposition now in the Senate.

Senator Wells: Yes, we do.

[Translation]

Senator Bellemare: I would like to speak briefly on this issue.

As Senator Eggleton just mentioned, I share his opinion — even if I do not have voting rights — on the document as it is written and corrected. The fact that we are insisting, in an improper way, in my opinion, on having a structured official opposition, especially as currently stated in the *Rules of the Senate*, appears to me to go contrary to the spirit of Senate reform and modernization.

Besides, some countries that describe themselves as inheritors of the Westminster system do not have a senate. Therefore, we have a lot of flexibility in organizing the upper chamber, all while respecting the general principles of Westminster.

This is why I would like to talk to you about the French Senate. Obviously, it is not a Westminster system, but its senate operates like the world's 80 senates. In the French Senate,

Le sénateur Eggleton : Tout d'abord, je trouve le rapport convenable tel qu'il est. Deuxièmement, je suis contre toute suggestion voulant que l'opposition officielle soit nécessaire à la Chambre haute. Le libellé actuel est plutôt neutre en ce qui concerne sa présence au Sénat, mais la page 15 dit qu'il faut avoir une opposition efficace — gérer l'opposition. Dans l'ensemble du système de Westminster, je pense que c'est convenable. Pour ce qui est de l'opposition officielle, je suis plutôt d'avis qu'elle a sa place à la Chambre basse, à savoir la Chambre des communes. Tout libellé proposé ici pourrait être ajouté, mais je doute que ce soit nécessaire pour la Chambre haute. Je pense que nous devrions laisser la neutralité des mots employés à la page 15.

Le sénateur Wells : J'aimerais répondre, car j'imagine que la remarque du sénateur Eggleton porte sur ma recommandation.

Chers collègues, je n'exprime aucune opinion ici. Je relate plutôt un fait. Je comprends que le sénateur Eggleton, comme il l'a dit, ne voit pas la nécessité d'une opposition officielle à la Chambre haute. Je respecte son avis. Cependant, je pense que, dans le rapport, nous ne faisons que citer des faits lorsque nous reprenons les témoignages et les commentaires des témoins. C'est tout ce que je demande d'ajouter, c'est-à-dire un fait. Je n'ai aucun commentaire sur l'opinion. C'est pour cette raison que je l'intègre au corps du texte, étant donné que c'est une chose que nous avons entendue. Je ne place l'information ni dans nos conclusions, ni dans nos recommandations, ni dans quoi que ce soit pouvant être teinté de notre opinion.

Le président : Nous n'avons actuellement pas d'opposition officielle au Sénat.

Le sénateur Wells : Oui, nous en avons une.

[Français]

La sénatrice Bellemare : J'aimerais prendre brièvement la parole à ce sujet.

Comme le sénateur Eggleton vient de le mentionner, je partage son opinion — même si je n'ai pas le droit de vote — sur le document tel qu'il est corrigé et écrit. Le fait d'insister, d'une manière indue, à mon avis, pour avoir une opposition officielle structurée, surtout tel que le Règlement le prévoit actuellement, m'apparaît tout à fait opposé à l'esprit d'une réforme et d'une modernisation du Sénat.

D'ailleurs, certains pays qui se disent héritiers du système de Westminster ne comptent pas de sénat. Nous disposons donc de beaucoup de flexibilité dans l'organisation de la Chambre haute, tout en respectant les principes généraux de Westminster.

C'est pour cette raison que j'aimerais vous faire parler du Sénat français. Il est évident qu'il ne s'agit pas d'un système à la Westminster, mais d'un sénat qui fonctionne comme les 80

senators are organized by political groups, but there is no official opposition. Still, there is very healthy opposition and criticism towards bills tabled by the government. The senators are well organized in an organization called the Conférence des présidents. These presidents, from different groups, partisan or not — even if there is not a lot of partisanship — still form groups based on political parties.

Coming back to our document, I believe that it is balanced enough as is. The official structure of the opposition could be debated in due course in the Standing Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament. Furthermore, a number of witnesses who talked about this document all said that, ultimately, the rule specifying the organization of an official opposition according to very specific parameters was not necessary.

There you go.

[English]

Senator McCoy: Years and years ago, a law professor taught me that text out of context is pretext. So as much as I appreciated the quotation from Paul Thomas in the article — I haven't seen it — but it seems to me that he said that you could have opposition in many different ways or it can be accomplished in many different ways. If we were to expand on that thought, perhaps I might be persuaded.

We're hung up on the word "opposition," and I must say that I'm not in favour of this bullet on page 14, with or without a capital "O," because I think it would be used, by some of us, to support their position that there should be an official opposition and point to this report, saying, "Oh, the committee agreed to it" in times down the road. Of course, this is the very point that this committee is hung up on.

I come back to the point that why do we need this report? We've had three meetings already; this is the fourth meeting. There are so many pragmatic things that we could be doing that would address the modern workings of this Senate in ways that do not detract from the power and efficacy of all senators, regardless of whether they belong in a political caucus or not, and I think we would be doing Canadians a favour if we got on to that.

This is maybe the fourth time I have said it at this table since Christmas. I know that that's the point the steering committee, of which I was a member before Christmas, had arrived at.

I would urge us all to have maybe second, third or fourth sober thought and proceed to a topic that we could come to some consensus on.

sénats dans le monde. Au Sénat français, les sénateurs sont organisés par groupes politiques, mais il n'y a pas d'opposition officielle. L'opposition et les critiques quant aux projets de loi du gouvernement se font très bien. Les sénateurs sont bien organisés autour d'un bureau qui est la Conférence des présidents. Ces présidents des différents regroupements, partisans ou non — même s'il n'y a pas beaucoup de partisanerie —, sont tout de même regroupés en fonction de partis politiques.

Si on revient à notre document, je crois qu'il est assez équilibré de cette manière. Les débats concernant la structure officielle de l'opposition pourront se faire au sein du Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement en temps et lieu. De plus, en ce qui concerne ce document pour lequel nous avons entendu plusieurs témoins, ces derniers nous ont tous dit que, au fond, la règle qui prévoit une opposition officielle selon des paramètres bien précis n'était pas nécessaire.

Voilà.

[Traduction]

La sénatrice McCoy : Il y a des années, un professeur de droit m'a appris qu'un texte hors contexte n'est qu'un prétexte. Même si j'ai aimé la citation de l'article de Paul Thomas — que je n'ai pas lu —, j'ai l'impression qu'il dit que l'opposition peut prendre de nombreuses formes différentes, ou qu'elle peut être réalisée de différentes façons. Si nous en savions davantage à ce sujet, on pourrait peut-être me persuader.

Nous nous raccrochons au terme « opposition », mais je dois dire que je ne suis pas en faveur de la puce à la page 15, que le « O » soit en majuscule ou non. Je crains que certains d'entre nous s'en servent pour appuyer leur avis, à savoir qu'il devrait y avoir une opposition officielle. Je crains qu'ils se servent ultérieurement du rapport pour dire que le comité était d'accord. Bien sûr, c'est précisément le point auquel le comité se raccroche.

Cela m'amène à parler de la raison pour laquelle nous avons besoin du rapport. Nous avons déjà eu trois réunions; nous en sommes à la quatrième. Il y a tellement de choses concrètes que nous pourrions faire pour nous attaquer au fonctionnement moderne du Sénat de manière à ne pas nuire au pouvoir et à l'efficacité de tous les sénateurs, qu'ils appartiennent ou non à un caucus politique. Je pense que nous rendrions service aux Canadiens si nous agissions ainsi.

C'est peut-être la quatrième fois que je le dis à cette table depuis Noël. Je sais que c'est la conclusion à laquelle le comité directeur, dont j'étais membre avant les Fêtes, était arrivé.

Je demanderais donc à tous de procéder à un deuxième, un troisième ou un quatrième examen objectif, peut-être, et de passer à un sujet sur lequel nous pourrions parvenir à un consensus.

The Chair: You raised some very important issues, for sure.

Senator Lankin: I don't want to go over arguments that we've already had and heard around the table. I don't think those will have an impact. I'm fine with a report being issued at this point in time, although I agree with what Senator McCoy has said. Practically we're at this point, and it would be more problematic not to proceed with the report.

I don't have a problem with Senator Wells's suggestion with respect to line 21 on page 9. I do not support the bullet point that he would like to add after line 31. I point out, Senator Wells, that the intro to those bullet points says: "Furthermore, with respect to the legislative branch, the Committee believes" — that's an opinion; it's not a fact — "the Committee believes that the following Westminster principles remain strong and central to its function."

Contrary to what you've said, it would imply a committee consensus that the role of opposition will continue. It may, and in what form hopefully we'll get on to talk about, but I'm disputing the impact of your words, not your commitment to those words. While I would have no problem with the line 21 addition, I cannot support the bullet point addition.

The Chair: We have no further comments around the table.

Senator Frum: I would like to support what Senator McCoy has said, and I say that understanding that she was the one who initiated this report. If it's coming from her, that's really very fair-minded of her. She's speaking to the fact that we have gone around and around this table and we don't agree.

Frankly, I was leaning toward accepting this report, but when I hear Senator Lankin's interpretation is that there's a set of opinions expressed here, and they exclude opposition, now I'm more alarmed than I was when I got here.

Given what you've said, in fact, I would like to accept Senator McCoy's suggestion that we just put this aside and move on to important things like Question Period, for example.

Senator Lankin: What about the role of opposition?

Senator Tkachuk: What about the role of government?

Senator Lankin: Those are the discussions. We've been talking around them, not how you structure it.

Senator Tkachuk: Why do we want to tell anyone how to operate?

Senator McCoy: Let's get to that discussion.

Le président : Vous avez assurément soulevé des questions fort importantes.

La sénatrice Lankin : Je ne veux pas revenir sur les arguments que nous avons déjà entendus à la table. Je ne pense pas qu'ils changeront la donne. Je suis d'accord pour qu'un rapport soit publié à ce stade-ci, bien que je sois d'accord avec la sénatrice McCoy. Nous sommes concrètement rendus ici, et il serait plus problématique de ne pas aller de l'avant avec le rapport.

La proposition du sénateur Wells concernant la ligne 19 de la page 10 ne me pose aucun problème. Je ne suis toutefois pas d'accord sur la puce qu'il aimerait ajouter après la ligne 26. Sénateur Wells, j'aimerais d'ailleurs vous rappeler la phrase d'introduction qui précède ces points : « De plus, le comité est d'avis — c'est un avis, pas un fait — que les grands principes de Westminster énumérés ci-dessous demeurent au cœur du fonctionnement de l'organe législatif. »

Contrairement à ce que vous dites, cela laisserait entendre que le comité s'est entendu pour dire que l'opposition continuera à jouer un rôle. C'est possible, et j'espère que nous pourrions parler de la forme que cela prendra, mais je me questionne sur l'effet de votre proposition, et non pas sur votre engagement envers ces mots. L'ajout à la ligne 19 ne me pose aucun problème, mais je ne peux pas appuyer la nouvelle puce.

Le président : Il n'y a pas d'autre remarque à la table.

La sénatrice Frum : Je voudrais appuyer les propos de la sénatrice McCoy, d'autant plus qu'elle est l'instigatrice du rapport. Si c'est elle qui le dit, c'est vraiment de bonne foi. Elle affirme que nous avons fait le tour de la table plusieurs fois, mais que nous ne sommes pas d'accord.

Bien franchement, j'étais prête à accepter le rapport, mais quand j'entends l'interprétation de la sénatrice Lankin, à savoir qu'il y a une série d'opinions exprimées ici, et qu'elles excluent l'opposition, je suis plus alarmée que je ne l'étais à mon arrivée.

Compte tenu de ce que vous avez dit, en fait, je souhaite accepter la suggestion de la sénatrice McCoy, qui consiste à mettre de côté la question et à passer à des sujets importants, comme la période des questions.

La sénatrice Lankin : Qu'en est-il du rôle de l'opposition?

Le sénateur Tkachuk : Qu'en est-il du rôle du gouvernement?

La sénatrice Lankin : Des discussions s'imposent. Nous avons contourné le sujet plutôt que de parler de la structure.

Le sénateur Tkachuk : Pourquoi voudrions-nous dire à qui que ce soit comment agir?

La sénatrice McCoy : Parlons-en.

Senator Tkachuk: You have an opposition; they decide how to operate. You have a government; they decide how to operate. Why are we telling people how to operate? That's their business. That's the future senators' business. We're not here only for now; we're here for 150 years from now.

Senator Eggleton: That's not what this is about.

Senator Tkachuk: It certainly is what it's about.

Senator McCoy: Just to piggyback off Senator Tkachuk. He is fond of saying that the Senate has evolved and will evolve into the future, depending on circumstances and individuals at the table. When you look at our history, there is no straight-line development, if you want to put it that way. It's been evolving all along. I don't think I would be so vainglorious, if I can use that word, to say I would be hoping that senators 150 years from now would continue to follow any advice I gave today.

I thought I'd settle with your earlier comments in that regard, Senator Tkachuk, not quite that one.

Senator Stewart Olsen: I am persuaded by the arguments around the table that we put the cart before the horse with this report. I am persuaded that perhaps Senator McCoy has a point. Maybe we should be talking about roles and Question Period and committees and then write up what we've done to modify or flex our Westminster system. But it's our solution; it's not somebody else's solution.

I would be willing to support Senator McCoy in saying let's put this aside, and after we've finished accomplishing something, or coming to some consensus on other items, we rewrite it and say this is how this functions in our country.

The Chair: Any additional comment in response to those ideas?

Senator Eggleton: We're suffering from fatigue with this thing. The document itself is just a description of what was told to the committee. There are no recommendations. It's something to refer to in future if we want. It says we're within a Westminster system because it means many different things. If we can't come to a conclusion on the wording, then, yes, let's put it aside.

Senator Frum: I've heard two positions. One, that this is not an opinion-based piece; it's just a factual piece. Now I'm hearing that it is a report with opinions in it. It's one or the other.

Le sénateur Tkachuk : Il y a un groupe de l'opposition, et c'est lui qui décide comment se comporter. Il y a un gouvernement, et c'est aussi lui qui décide comment agir. Pourquoi dirions-nous aux gens quoi faire? C'est leurs affaires. Cela regarde les sénateurs de demain. Nous ne sommes pas ici pour décider quoi faire aujourd'hui seulement, mais bien pour les 150 prochaines années.

Le sénateur Eggleton : Ce n'est pas ce dont il est question.

Le sénateur Tkachuk : Bien sûr que oui.

La sénatrice McCoy : J'aimerais revenir sur les propos du sénateur Tkachuk. Il aime dire que le Sénat a évolué et évoluera encore, selon les circonstances et les personnes qui y siégeront. Si vous regardez notre histoire, vous constaterez que son développement n'a pas été linéaire, pour ainsi dire. Le Sénat évolue depuis le début. Je n'aurais pas la vanité, si je peux employer ce mot, de dire que je m'attends à ce que les sénateurs continuent dans 150 ans à suivre les conseils que je formule aujourd'hui.

Je pensais pouvoir me contenter de vos remarques précédentes à ce sujet, sénateur Tkachuk, mais pas cette fois-ci.

La sénatrice Stewart Olsen : Compte tenu des arguments qui sont présentés, je suis persuadée que nous mettons la charrue devant les bœufs avec ce rapport. Je crois que la sénatrice McCoy a peut-être raison. Nous devrions peut-être parler des rôles, de la période des questions et des comités, puis écrire ce que nous avons fait pour modifier ou altérer notre système de Westminster. Mais ce serait notre solution, et non pas celle de quelqu'un d'autre.

Je serais prête à appuyer la sénatrice McCoy et à dire que nous devons mettre de côté la question. Lorsque nous aurons accompli quelque chose ou dégagé un consensus sur d'autres sujets, nous pourrions réécrire le rapport en affirmant que c'est ainsi que le Sénat fonctionne au pays.

Le président : Y a-t-il d'autres remarques en réponse à ces propositions?

Le sénateur Eggleton : Nous sommes fatigués d'en parler. Le document lui-même n'est qu'une description de ce qui a été dit au comité. Il ne contient pas de recommandations. C'est un texte auquel nous pourrions nous référer à l'avenir si nous le voulons. On dit que nous avons un système de Westminster puisque l'expression englobe bien des choses différentes. Si nous ne pouvons parvenir à aucune conclusion dans le texte, il serait bel et bien préférable de le mettre de côté.

La sénatrice Frum : J'ai entendu deux points de vue. D'une part, le document ne serait pas fondé sur des opinions, mais simplement sur des faits. Or, on dit maintenant que le rapport présente des opinions. À vrai dire, seule une des deux affirmations peut être vraie.

It either contains opinions and recommendations or it doesn't. I think it does, but I don't think there's been consensus on those opinions. Let's talk about what we're talking about head-on. I support that. That's fine. Let's not dance around it; let's attack it.

Senator Lankin: Let's not dance around it, okay. So we won't dance anymore, because I feel like I've been dancing with you for two years on wanting to have the real conversation.

Senator Frum: Sure.

Senator Lankin: I think it's an effective delay strategy.

Senator Frum: Last meeting I said let's shelve this and get on with it. Senator McCoy has said that for three meetings. Who is delaying this? If we can agree right now to shelve this, let's move on.

Senator Lankin: "If we can agree with your opinion, let's move on." That's what it's coming down to every time —

Senator Frum: You also said you want to move on.

Senator Lankin: I want to get to that discussion. I don't think that not having this report for people who are not on this committee to read — I think it's instructive for other senators. At the very least, I would like it to be accessible by other senators who can see a distillation of all the reports and the work that was done.

But I don't understand, other than as a strategic approach to this, why you would want to get rid of a report that is just a compilation. Both sides of this are saying, "Well, it can be used for argument in the future in any way." Of course it will be, and I would hope that our speeches to this in the Senate when it is reported out to the Senate would give all the cautions and concerns that senators have about it and have expressed a consensus desire to get on with talking about what those issues are and crafting what the vision could look like for the future.

I don't see a problem with that, and it feels like this just continues and continues. Every week we come back, it's the same combination of pushing a little further. I get it. I think we've tried to be really accommodating around a lot of points that have been raised. Today, I tried to do that as well.

I just think that because there is on both sides a sense that someone else is going to up the game on strategy if this report is out there — that is not a good reason for not putting out the results of the compilation of a lot of hours of work on the part of this committee.

Soit le rapport contient des opinions et des recommandations, soit ce n'est pas le cas. Je pense qu'il en contient, mais je doute qu'un consensus ait été dégagé sur ces avis. Parlons-en de front. Je suis d'accord. C'est bien. Ne tournons pas autour du pot, et entrons dans le vif du sujet.

La sénatrice Lankin : D'accord, ne tournons pas autour du pot. Nous ne le ferons plus, car j'ai l'impression de valser avec vous depuis deux ans à vouloir tenir une vraie conversation.

La sénatrice Frum : Je vois.

La sénatrice Lankin : Je pense que c'est une stratégie efficace pour retarder les choses.

La sénatrice Frum : À la dernière réunion, j'ai proposé de mettre la question de côté et de continuer. La sénatrice McCoy dit la même chose depuis trois réunions. Qui retarde notre travail? Si nous pouvons convenir maintenant de mettre le rapport en suspens, passons à autre chose.

La sénatrice Lankin : « Si nous pouvons être d'accord avec votre opinion, passons à autre chose. » Voilà où nous en venons chaque fois...

La sénatrice Frum : Vous dites, vous aussi, vouloir passer à autre chose.

La sénatrice Lankin : Je veux tenir cette discussion. Je doute que le fait de ne pas permettre aux gens qui ne siègent pas au comité de lire le rapport... Je pense qu'il sera utile aux autres sénateurs. À tout le moins, j'aimerais qu'il soit mis à la disposition d'autres sénateurs, qui pourront voir une synthèse de tous les rapports et du travail qui a été fait.

Je ne comprends toutefois pas pourquoi vous voudriez vous débarrasser d'un rapport qui n'est rien de plus qu'une compilation, sauf si vous adoptez une démarche stratégique. Les deux côtés de la table affirment que le rapport pourra servir de base à une quelconque argumentation future. Bien sûr que ce sera le cas. Lorsque nos paroles là-dessus seront rapportées hors de la Chambre haute, j'espère qu'elles seront accompagnées de toutes les précautions et les préoccupations des sénateurs, qui ont convenu à l'unanimité de continuer à parler de ces enjeux et de définir ce à quoi l'avenir pourrait ressembler.

Je n'y vois aucun problème, et j'ai l'impression que la discussion se poursuit indéfiniment. Nous revenons chaque semaine, et certains essaient toujours de repousser les limites un peu plus. Je comprends. Je pense que nous avons tenté de nous montrer conciliants sur bien des points soulevés. J'ai d'ailleurs essayé de le faire aujourd'hui aussi.

Je pense simplement que puisque les deux côtés ont le sentiment que quelqu'un d'autre va intensifier sa stratégie si le rapport est publié... Ce n'est pas une raison valable de ne pas diffuser les résultats de la compilation des nombreuses heures de travail de notre comité.

The Chair: Senator Frum, you had your hand up again, and so did Senators Wells and Dean in that order.

Senator Frum: I wanted to say that it was your observation, Senator Lankin, that the section Senator Wells wants to amend contains the phrase “the Committee believes.” Then you would want to reject the idea of including that we believe in the idea of the recognition of an official opposition, because that’s not what the committee believes. That is my problem. If your reason for not allowing that amendment by Senator Wells is because you do not believe there should be an official opposition, and the inclusion of that statement is offensive or contrary to your opinion, then this document takes on more importance than I thought it did.

Senator Lankin: If you want to take out the word “opinion,” I’m fine with that. I feel we shouldn’t be expressing a range of opinions on issues that are in dispute. I don’t know that the Royal Prerogative is in dispute. We’ve never said we have a problem with that. Representative government — there are a number of things that I don’t think we have a problem with around the table.

I’m not saying whether it exists, but the nature of opposition is something we want to talk about. That’s why I would not put it into a sentence that says we believe there is a strong basis for going on, or whatever the words said. I don’t have it in front of me right now. If you want to take “opinion” out, fine. I’m pointing out that Senator Wells made the case that this was a fact, and we did put that fact in a number of other parts of the document. You cannot put it as a fact and argue it is a fact if it is in a sentence that is led into with the structure of the committee’s opinion.

Senator Wells: Senator Lankin, I accept your comments fully on the inclusion of the bullet that says “the committee agrees” or suggests that the committee agrees. If we can just add in line 24 on page 9 after the word “government” the following: “and the presence of a recognized opposition in both parliamentary chambers” and leave it at that as a fact, then I would propose that wording. If accepted, I would also propose that we accept the report. You’ll recall at our last meeting that I had a motion on the table to shelve the report, pending the agreement on wording. If we can’t agree on this wording, then I would try to re-establish that motion to shelve.

Senator Tkachuk: I notice that my copy of the report says “Tkachuk,” so it obviously means it is a confidential report.

The Chair: Yes.

Senator Tkachuk: Are we in public?

Le président : Sénatrice Frum, vous avez encore levé la main, tout comme les sénateurs Wells et Dean. Allez-y dans cet ordre.

La sénatrice Frum : Je voulais préciser que c’est vous, sénatrice Lankin, qui avez fait remarquer « le comité est d’avis » dans le passage que le sénateur Wells souhaite modifier. Vous ne voudriez maintenant plus inclure la reconnaissance d’une opposition officielle étant donné que le comité n’est pas de cet avis. C’est ce qui me pose problème. Si vous refusez la modification du sénateur Wells parce que vous ne croyez pas que l’opposition officielle a sa place, et que l’inclusion de ce passage vous offense et est contraire à votre opinion, ce document a plus d’importance que je ne le croyais.

La sénatrice Lankin : Si vous convenez de supprimer le mot « avis », cela me va. Je pense que nous ne devrions pas exprimer une gamme d’opinions sur des questions en litige. Je doute que la prérogative royale soit contestée. Nous n’avons jamais dit qu’elle nous posait problème. Quant au gouvernement représentatif... Il y a un certain nombre de choses qui, je crois, ne posent problème à personne à la table.

Je ne dis pas si l’opposition doit exister ou non, mais sa nature est une chose dont nous voulons parler. C’est pourquoi je ne voudrais pas l’inclure dans une phrase disant que nous sommes d’avis qu’il s’agit d’un fondement solide pour la suite des choses, ou quelle que soit la formulation. Je n’ai pas le passage sous les yeux. Si vous acceptez de retirer le mot « avis », je serai d’accord. Je remarque que le sénateur Wells a dit que c’est un fait, que nous avons repris à quelques reprises dans le document. Vous ne pouvez pas considérer cela comme un fait et dire que c’est le cas si l’information se trouve dans une phrase teintée de l’opinion du comité.

Le sénateur Wells : Sénatrice Lankin, je suis tout à fait d’accord avec vos commentaires sur l’inclusion de la puce disant « le comité est d’avis », ou qui suggère que le comité est d’accord. Nous pourrions simplement ajouter ce qui suit à la ligne 19 de la page 10, après le mot « représentatif » : « et la présence d’une opposition reconnue dans les deux chambres parlementaires », ce qui demeurerait un fait. Voilà le libellé que je propose. Si tout le monde est d’accord, je propose également que nous acceptions le rapport. Vous vous souviendrez qu’à notre dernière réunion, j’avais soumis une motion visant à suspendre le rapport, en attendant que nous convenions du libellé. Si nous n’arrivons pas à nous entendre là-dessus, j’essaierai de rétablir ma motion de mise en suspens.

Le sénateur Tkachuk : Je remarque que ma copie du rapport porte la mention « Tkachuk », donc il était vraisemblablement confidentiel.

Le président : C’est exact.

Le sénateur Tkachuk : La séance est-elle publique?

The Chair: Yes.

Senator Tkachuk: Then it is not a confidential report. You have a problem here, chair. We're studying a report, and we're not in camera. I might as well have sent this out to *The Globe and Mail*.

I think you should adjourn the meeting, frankly. I think you have a big problem.

Senator Wells: If I may speak on that, consideration of a draft report is always in camera.

Senator Tkachuk: Exactly, but we're not in camera. We're in public, so you have a confidential report that we have made public ourselves.

The Chair: When the committee was re-established under my chairmanship, it agreed to hold all of its meetings in public as an example of modernization.

Senator Tkachuk: Why was this confidential? Why wouldn't I have been able to discuss it with my colleagues before I got here?

The Chair: It's a very good question.

Senator Tkachuk: Of course it's a very good question.

I'll move to adjourn. I don't think we can do business like this. This is a terrible way to do business. You tell me that I can't tell anybody about it, then you come here and make it public. That's nonsense, chair.

The Chair: Would anybody else like to speak to this?

Senator Tkachuk: A motion of adjournment is not debatable. Have the vote.

The Chair: There may be —

Senator Tkachuk: The motion of adjournment is not debatable, so have the vote.

The Chair: I know. Let's have the vote. Do we agree with the motion or do we not agree with the motion?

An Hon. Senator: Agreed.

Senator Frum: Agreed.

The Chair: All agreed? Should we have a vote of hands? This is for adjournment.

Senator Wells: The question has been put by the chair.

The Chair: We have a motion on the floor, and that motion is that we adjourn the meeting.

Le président : Oui.

Le sénateur Tkachuk : Le rapport n'est donc pas confidentiel. Vous avez un problème, monsieur le président. Nous étudions un rapport sans être à huis clos. J'aurais tout aussi bien pu l'envoyer au *Globe and Mail*.

Je crois, bien franchement, que vous devriez ajourner la séance. Je pense que vous avez un gros problème.

Le sénateur Wells : À ce sujet, l'examen d'une ébauche de rapport se fait toujours à huis clos.

Le sénateur Tkachuk : Exactement, mais ce n'est pas le cas aujourd'hui. La séance est publique, de sorte que vous avez un rapport confidentiel que nous avons nous-mêmes rendu public.

Le président : Lorsque le comité a été rétabli sous ma présidence, il a été convenu de tenir toutes les séances en public, à titre d'exemple de modernisation.

Le sénateur Tkachuk : Pourquoi le document était-il confidentiel? Pourquoi n'aurais-je pas pu en discuter avec mes collègues avant d'arriver ici?

Le président : C'est une excellente question.

Le sénateur Tkachuk : Bien sûr qu'elle est excellente.

Je propose que la séance soit levée. Je ne pense pas que nous puissions travailler de la sorte. C'est une très mauvaise façon de travailler. Vous me dites que je ne peux en parler à personne, puis vous le rendez public durant la séance. C'est absurde, monsieur le président.

Le président : Y a-t-il d'autres commentaires?

Le sénateur Tkachuk : Une motion visant à lever la séance ne peut pas faire l'objet d'un débat. Mettez-la aux voix.

Le président : Il y a peut-être...

Le sénateur Tkachuk : La motion visant à lever la séance ne peut pas faire l'objet d'un débat, alors mettez-la aux voix.

Le président : Je le sais. Procédons au vote. La motion est-elle adoptée?

Un sénateur : D'accord.

La sénatrice Frum : D'accord.

Le président : Êtes-vous tous d'accord? Devrions-nous procéder à un vote à main levée? C'est pour lever la séance.

Le sénateur Wells : Le président a mis la motion aux voix.

Le président : Nous sommes saisis d'une motion visant à lever la séance.

Senator Wells: Okay.

The Chair: Can we have a vote? All those in favour, raise their hands.

All those opposed, raise their hands.

Abstentions. Is anybody abstaining?

The motion—

Senator Bellemare: Can I record that I cannot vote?

The Chair: Yes, you cannot vote.

The motion has been defeated, 7 to 6.

Senator Pratte: May I ask Senator Wells to repeat his amended amendment, please?

Senator McCoy: In camera?

Senator Eggleton: What's the use of moving in camera? If we've already been in a public session, it is already a public document. It may have been a mistake to do it this way. The mistake might have been to call it confidential, or it's a mistake to be in public, but we're staying in public, so it's made. It's too late.

Senator Frum: It's not too late. Chair, you sent us this report —

Senator McCoy: Are you moving —

Senator Frum: I want to stay — someone else can move it.

I would like to read something into the record. This report came with a statement:

The leak of a confidential draft report may ultimately result in an investigation by the Standing Senate Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament, and subsequent sanctions. You or the persons working for you may not discuss the contents of the draft report with members of the media or general public.

Et cetera.

You must ensure the draft report is kept in locked drawer in a cabinet when not in use.

So who will be held responsible for this so-called mistake? Who will be held accountable? This is not a small matter.

Le sénateur Wells : D'accord.

Le président : Pouvons-nous procéder au vote? Que tous ceux qui sont pour lèvent la main.

Que tous ceux qui sont contre lèvent la main.

Y a-t-il des abstentions?

La motion...

La sénatrice Bellemare : Puis-je préciser, pour le compte rendu, que je ne peux pas voter?

Le président : Oui, vous ne pouvez pas voter.

La motion est rejetée par sept voix contre six.

Le sénateur Pratte : Puis-je demander au sénateur Wells de répéter la nouvelle version de sa modification, s'il vous plaît?

La sénatrice McCoy : À huis clos?

Le sénateur Eggleton : Pourquoi poursuivre à huis clos? Puisque la séance jusqu'à maintenant était publique, le document a déjà été rendu public. C'était peut-être une erreur de procéder de la sorte. L'erreur était soit de dire que le document était confidentiel, soit de tenir une séance publique, mais nous poursuivons la séance publique, alors c'est fait. Il est trop tard.

La sénatrice Frum : Il n'est pas trop tard. Monsieur le président, vous nous avez envoyé le rapport...

La sénatrice McCoy : Proposez-vous...

La sénatrice Frum : Je veux rester. Quelqu'un d'autre peut faire la proposition.

J'aimerais lire quelque chose aux fins du compte rendu. Le rapport était accompagné d'une déclaration :

La fuite d'une ébauche de rapport confidentielle peut entraîner la tenue d'une enquête par le Comité sénatorial permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement et l'imposition de sanctions. Les personnes travaillant sous votre direction ou vous-même ne pouvez discuter du contenu de l'ébauche de rapport avec des représentants des médias ou le grand public.

Et cetera.

Vous devez vous assurer que l'ébauche de rapport est conservée sous clé dans un tiroir ou une armoire lorsqu'elle n'est pas utilisée.

Qui sera tenu responsable de ce que vous avez appelé une erreur? Ce n'est pas sans gravité.

Senator Dean: I am fully compliant with the requirements that were written in the document, and I suspect that others have been, too.

Senator Frum: This report has been leaked. We are in a public meeting.

Senator Tkachuk: We are in a public meeting, Senator Dean. Therefore, we leaked the report. We've all done it, including the chair.

Senator Frum: Well, the chair should be held responsible because the chair has put this meeting in public when it should not have been.

The Chair: It was a decision by the committee to hold all the meetings in public, including meetings considering a draft report.

Senator McCoy: I think that mistake has been an honest mistake. I think we all failed to notice that we were in public, on air, when we sat down. So we all share some responsibility in that regard. I'm sure the fact that it was forwarded in this fashion, and if it were not such an unusual case that the committee had pledged to keep all of our meetings public, we might have changed our processes administratively, too. So I'm not in the least bit interested in pursuing any consequences from this honest mistake. But I am interested in not continuing this honest mistake. This meeting is adjourned at the moment. I suggest we reconvene the meeting, and we reconvene —

The Chair: The meeting's not adjourned yet.

Senator McCoy: Oh, it's not? I will put the motion on the table, in that case, that we move in camera to continue our discussions so that we can cure this honest mistake as swiftly as we discovered it and proceed.

The Chair: I second that.

Senator Eggleton: Is the fact that this was marked "confidential" a mistake? Maybe the mistake is that this wasn't meant to be marked "confidential," because if this committee previously decided it wanted all its meetings in public, then the usual format of having a draft confidential report wouldn't apply. Maybe the mistake is the printing on here as opposed to the fact that we were in a public session.

Senator McCoy: It's an honest mistake.

Senator Eggleton: I agree. It's an honest mistake. We're just not sure what the mistake is.

Senator McCoy: That doesn't much matter.

Le sénateur Dean : J'ai satisfait à toutes les exigences énoncées dans le document et je présume que les autres ont fait de même.

La sénatrice Frum : Il y a eu fuite du rapport, puisque la séance est publique.

Le sénateur Tkachuk : La séance est publique, sénateur Dean. Nous avons donc causé la fuite du rapport. Nous sommes tous coupables, y compris le président.

La sénatrice Frum : Le président devrait être tenu responsable, parce que c'est lui qui nous a convoqués à une séance publique plutôt qu'à une séance à huis clos.

Le président : Le comité a pris la décision que toutes ses séances seraient publiques, y compris celles durant lesquelles il examinerait des ébauches de rapports.

La sénatrice McCoy : Je pense que l'erreur a été commise en toute bonne foi. Nous avons tous omis de remarquer, en prenant nos places, que la séance était publique et qu'elle était diffusée. Nous sommes donc tous en partie responsables. Je suis certaine que la façon dont le rapport a été transmis... Si ce n'était du fait inhabituel que nous nous sommes engagés à ne tenir que des séances publiques, nous aurions peut-être aussi modifié nos procédés administratifs. Je ne tiens donc aucunement à chercher à punir quelqu'un pour cette erreur de bonne foi. Or, je tiens à ne pas la prolonger. La séance a été levée. Je propose que nous reprenions...

Le président : La séance n'a pas encore été levée.

La sénatrice McCoy : Ah non? Dans ce cas, je propose que nous poursuivions notre discussion à huis clos afin de rectifier cette erreur de bonne foi aussi rapidement que nous l'avons constatée et de continuer notre travail.

Le président : J'appuie la motion.

Le sénateur Eggleton : L'erreur est-elle que le document porte la mention « confidentiel »? Car si le comité a décidé au préalable que toutes ses séances seraient publiques, la méthode habituelle de préparer une ébauche de rapport confidentielle ne serait pas applicable. L'erreur est peut-être la mention sur le document et non le fait que nous tenions une séance publique.

La sénatrice McCoy : C'est une erreur de bonne foi.

Le sénateur Eggleton : Je suis d'accord avec vous pour dire que c'est une erreur de bonne foi, mais nous ne savons pas exactement quelle est l'erreur.

La sénatrice McCoy : Ce n'est pas vraiment important.

Senator McInnis: All the discussions we have had on the Westminster system were in public. In the interests of modernization, when you came, Mr. Chair, you stated that you wanted all meetings public. Some are unable to be public, but every aspect, every discussion that we've had on the Westminster system has been in public. Can we strip out now the things that are confidential? I don't think we have to, and I don't think we can.

For the life of me, I don't know why now. I understand why Senator Tkachuk pointed out what he did because in fact it is a confidential document. It's marked that way, but perhaps it should not have been.

I don't see the point of shoving this aside. We've spent a long time on this, and there is no reason why we cannot table the document and move on to some more important things such as practical things in the Senate that are not being done. One is Senator Bellemare's proposal — and I've added to it — with respect to a checklist of legislation when it comes before the Senate. Is it Charter compliant? What are the effects on minorities? What are the effects on the regions? Do we have existing laws in the books? There is a private member's bill currently before the Senate in second reading and the laws already exist on the books. Who checked that? Those are things we should be doing in a practical sense for modernization. I don't think we should throw this document out at all. I think a lot of effort has gone into it. It should be for future reference, and if some things have to be taken out, if they happen to be opinion, was that opinion discussed around this table in the past, in the last several meetings we've had? Let's not hastily do this.

I do think that we have to deal with it now and get on with some more meaningful things. I have other items that I would like to see the committee deal with that would make the Senate a more practical and more efficient place to operate in. Sometimes I think you make recommendations and no one pays attention. We made a wonderful recommendation here with respect to the Order Paper, and we did a few things, but we didn't do everything we could have done to make it more efficient to read. Those are things we should be dealing with and not squabbling over words or what's opinion and what's not.

If we have to wait until the next meeting, fine, let's review the document and take the opinions out and see what document we can bring back, but I don't think we should throw our work out that easily.

Senator Dean: It's pretty consistent with the conclusion of Senator McInnis's advice.

We have a document. We had a back and forth at our previous meeting about how concrete the notion of an official opposition should be. A good-faith effort, and I think a successful effort,

Le sénateur McInnis : Toutes nos discussions sur le système de Westminster étaient publiques. Dans l'intérêt de la modernisation, lorsque vous vous êtes joint à nous, monsieur le président, vous avez déclaré que vous vouliez que toutes nos séances soient publiques. Certaines ne peuvent pas l'être, mais toutes les discussions que nous avons eues sur le système de Westminster étaient publiques. Aujourd'hui, pouvons-nous retirer les aspects confidentiels? Je ne pense pas que nous ayons à le faire ni que nous puissions le faire.

Je n'arrive vraiment pas à m'expliquer pourquoi maintenant. Je comprends ce qui a poussé le sénateur Tkachuk à faire son intervention, car le document est confidentiel. Il porte cette mention, mais peut-être qu'il ne le devrait pas.

Je ne vois pas pourquoi nous rejeterions le document. Nous y avons travaillé longuement et nous n'avons aucune raison de ne pas le déposer et de passer ensuite à des choses plus importantes, comme des actions pratiques que le Sénat n'accomplit pas. Un exemple d'action pratique est la proposition de la sénatrice Bellemare — à laquelle j'ai ajouté —, qui concerne une liste de vérification pour les mesures législatives étudiées par le Sénat. La mesure est-elle conforme à la Charte? Quels sont les effets sur les minorités et sur les régions? Existe-t-il déjà des dispositions pareilles? Actuellement, il y a un projet de loi d'initiative parlementaire à l'étape de la deuxième lecture au Sénat qui répète des dispositions existantes. Qui a vérifié? Voilà le genre d'actions pratiques que nous devrions accomplir pour moderniser le Sénat. À mon avis, nous ne devrions pas écarter ce document. Nous y avons mis beaucoup d'effort. Nous devrions le conserver afin de pouvoir le consulter ultérieurement. S'il faut en retirer des passages, si ces passages sont des opinions, demandons-nous si le comité a examiné ces opinions durant ses dernières séances. N'agissons pas précipitamment.

Selon moi, nous devons nous en occuper maintenant pour pouvoir passer à des choses plus importantes. J'ai d'autres suggestions à présenter au comité pour accroître l'utilité et l'efficacité du Sénat. Parfois, j'ai l'impression que vous faites des recommandations et que personne ne vous écoute. Nous avons émis une excellente recommandation concernant le Feuilleton, nous avons accompli plusieurs choses, mais nous n'avons pas fait tout ce que nous pouvions pour en simplifier la lecture. Voilà ce à quoi nous devrions travailler au lieu de nous disputer à propos de mots et d'opinions.

Si nous devons attendre la prochaine séance, soit; révisons le document, retirons-en les opinions et voyons le document qui en ressort, mais ne détruisons pas notre travail aussi facilement.

Le sénateur Dean : Ce que je vais dire cadre assez bien avec la conclusion du sénateur McInnis.

Nous avons un document. Durant notre dernière séance, nous avons eu une discussion qui visait à établir à quel point la notion d'opposition officielle devrait être concrète. Un effort de bonne

was made to find balance in the redrafted document. My sense is that what has happened today is we're seeing another Ping-Pong match. We're seeing an effort to again concretize in a more determined way how formal the notion of an official opposition should be.

I was happy with the redrafted document. I'd support the notion of going back to it and voting on that document even if we need to have a vote before on the proposed amendment. I agree with what most of the other people around this table are saying, namely, let's move on beyond this document and get to the practical modernization discussions and modernization efforts that we can talk about, hopefully find consensus on and implement, so that we are all demonstrating our interest and enthusiasm for an albeit incrementally modernized Senate.

The Chair: Thank you, Senator Dean.

Senator Tkachuk: I don't want to rework a dead horse, but we have investigations in the Senate — we just finished one at Rules — when there are leaked documents. We're treating this as if it has no seriousness whatsoever. I don't think that's right. I think everything that we do sets a precedent for somebody else. When I'm the chair in committees, everything is in public too. So whatever is going to be in the report is usually already public in the sense that witnesses have come forward. But the senators discuss the report in camera only because there may be four or five drafts of a report. It's always different, and then there is only one final report. I have personal experience about this. People used that against me, and that's why I'm very serious about this.

This was a report that we were told was confidential. There are rules about that. Then we come here and it's public. So I didn't even discuss it with my staff, but obviously I can discuss it with the rest of Canada, right.

My second point is — and I was on this committee for two years before I came here to substitute for someone — the reason that I'm suspicious is because the Leader of the Government in the Senate published a paper saying that he wanted to get rid of the official opposition.

That's why this is so important to us. That's why we can't move forward. Because as long as you don't recognize that fact — because we do, and we don't trust what's going on because of what he did. Because he already tainted the discussion, he said, and he won't retract it. As far as I'm concerned, that's the mission of the government. If that's the mission of the government, I'm not playing ball. I advise my colleagues not to play ball on this because I do not trust what's going on. That's why we cannot move forward.

foi a été déployé, avec succès d'après moi, pour trouver un équilibre dans la nouvelle version du document. J'ai l'impression que nous assistons maintenant à un autre échange. On essaie encore une fois de concrétiser davantage la notion d'opposition officielle.

Je suis satisfait de la nouvelle version du document. J'appuierais l'idée d'y revenir et de mettre le rapport aux voix, même si nous devons d'abord soumettre la modification proposée au vote. Je suis d'accord avec la majorité des membres du comité, qui demandent que nous en finissions avec ce document et que nous passions aux discussions pratiques sur la modernisation. Parlons des mesures de modernisation, tentons de nous entendre sur celles-ci et mettons-les en œuvre. Ainsi, nous montrerons notre intérêt et notre enthousiasme pour la modernisation, même progressive, du Sénat.

Le président : Merci, sénateur Dean.

Le sénateur Tkachuk : Je ne veux pas m'acharner inutilement, mais le Sénat mène des enquêtes lorsqu'il y a des fuites de documents; le Comité du Règlement vient d'en finir une. Nous agissons comme si ce qui est arrivé n'avait aucune importance, ce qui est faux, d'après moi. Je suis d'avis que chacune de nos actions crée un précédent. Lorsque je suis président d'un comité, moi aussi je fais en sorte que tout soit public. Ainsi, normalement, toute l'information qui se trouve dans le rapport est déjà publique puisqu'elle vient des témoins. Or, les sénateurs discutent du rapport à huis clos pour la simple raison qu'il peut y avoir quatre ou cinq ébauches. Elles sont toutes différentes, et il y a seulement une version définitive. J'ai de l'expérience personnelle à cet égard. Les gens se sont servis de cela contre moi, et c'est pour cette raison que je prends la situation très au sérieux.

On nous a dit que le rapport était confidentiel. Il y a des règles à ce sujet. Puis, nous venons ici et le rapport est rendu public. Je n'en ai même pas parlé avec mon personnel, mais, bien sûr, je peux en parler avec le reste du Canada.

L'autre point que j'aimerais soulever — et j'ai été membre du comité pendant deux ans avant de venir remplacer quelqu'un —, c'est que la raison pour laquelle je suis méfiant, c'est que le leader du gouvernement au Sénat a publié un document dans lequel il affirme vouloir se débarrasser de l'opposition officielle.

Voilà pourquoi c'est si important pour nous et pourquoi nous ne pouvons pas passer à autre chose. Vous devez reconnaître ce fait; nous le reconnaissons et nous nous méfions de ce qui se passe à cause de ce qu'il a fait. Il a affirmé avoir déjà terni la discussion et il refuse de se rétracter. Selon moi, c'est là la mission du gouvernement, et je ne coopérerai pas. Je conseille à mes collègues de ne pas coopérer parce que je me méfie de ce qui se passe. Voilà pourquoi nous ne pouvons pas passer à autre chose.

If we got rid of that, we'd be able to discuss all kinds of things. I'd love to discuss the committee system and everything else.

Senator Pratte: I wanted Senator Wells to repeat his amendment so that we can at least understand what we're talking about.

Senator Wells: It's line 24 on page 9.

Thank you, Senator Pratte. What I'm suggesting, in line 24 after the word "government," is to add, "And the presence of a recognized opposition in both parliamentary chambers."

There was a fourth bullet in my proposal after line 31. I would be prepared to drop that, respecting Senator Lankin's comments on whether that was fact or opinion.

Line 24, page 9, after the word "government," to add "And the presence of a recognized opposition in both parliamentary chambers."

The Chair: Does everyone understand that?

Senator McCoy: Let's read the whole sentence out loud.

Senator Stewart Olsen: What we're writing on is what is, and it's a fact.

Senator Eggleton: It's not required in the Westminster system to have a recognized or official opposition in the other house. In the lower house, yes.

Senator Stewart Olsen: No one said that. What they had was Canada's parliamentary system, and the fact is that we have an opposition in the Senate Chamber.

Senator Eggleton: We don't necessarily need one. We do have one.

Senator Stewart Olsen: That is not what we're saying. We're saying this is the factual document of what is. That's my understanding.

Senator McCoy: There are full periods in Canada's history that did not include an opposition in the upper chamber in Canada. If we're talking facts, then we have to talk facts.

Senator Stewart Olsen: We have to deal with now. I don't want to deal with 50 years ago. Right now we're writing what we see, and that's all. If you get that, and then you state a fact, there is an opposition here, then we put this aside and let's talk about opposition.

Senator McCoy: But you would have to refine the sentence to say, "The current existence."

Si nous réglions cette question, nous pourrions parler de toutes sortes de choses. Je serais ravi de parler du système des comités et de tout le reste.

Le sénateur Pratte : Je voulais que le sénateur Wells répète sa modification afin que nous puissions au moins comprendre de quoi il est question.

Le sénateur Wells : C'est à la ligne 19 de la page 10.

Merci, sénateur Pratte. Ce que je propose, c'est d'ajouter ce qui suit, à la ligne 19, après le mot « représentatif »: « et la présence d'une opposition reconnue dans les deux chambres parlementaires. »

Je proposais aussi d'ajouter une quatrième puce après la ligne 26. Je serais prêt à la laisser tomber, eu égard aux commentaires de la sénatrice Lankin à savoir s'il s'agit d'un fait ou d'une opinion.

À la ligne 19 de la page 10, après le mot « représentatif », ajouter ce qui suit : « et la présence d'une opposition reconnue dans les deux chambres parlementaires. »

Le président : Est-ce que tout le monde comprend?

La sénatrice McCoy : Lisons la phrase entière à voix haute.

La sénatrice Stewart Olsen : Nous décrivons les faits, et c'en est un.

Le sénateur Eggleton : Le système de Westminster n'exige pas que l'autre Chambre ait une opposition officielle ou reconnue. La Chambre basse, oui.

La sénatrice Stewart Olsen : Personne n'a dit cela. Il est question du système parlementaire du Canada, et le fait est qu'il y a une opposition au Sénat.

Le sénateur Eggleton : Nous n'en avons pas nécessairement besoin, mais nous en avons une.

La sénatrice Stewart Olsen : Ce n'est pas ce que nous affirmons. D'après ce que je comprends, le document présente les faits.

La sénatrice McCoy : Pendant de grands pans de l'histoire du Canada, il n'y avait pas d'opposition dans la Chambre haute. Si vous voulez présenter les faits, il faut tous les présenter.

La sénatrice Stewart Olsen : C'est la situation actuelle qui nous intéresse, pas ce qui passait il y a 50 ans. Nous décrivons tout simplement ce que nous voyons aujourd'hui. Le fait est qu'il y a une opposition au Sénat; écrivons-le et parlons-en.

La sénatrice McCoy : Dans ce cas, il faudrait que vous rendiez la phrase plus précise en ajoutant « l'existence actuelle ».

Senator Stewart Olsen: That would be fine.

Senator McCoy: That would correct that.

Senator Eggleton: Read it in the context of the whole sentence and the paragraph.

Senator Wells: In fact, Senator Eggleton, if we read it in the context of the whole paragraph, where it says — and I will include my suggested amendment in what I say. I take Senator McCoy's point directly, and it's a good one:

Canada's parliamentary system has always been quite distinct from its Westminster counterparts and has continued to evolve in unique ways.

I'm going to pause and say this is part of an evolution.

Here is the sentence:

However, in the Committee's view it has also always honoured the principles, outlined above, that are inherent to Westminster governments. Indeed, nothing in the evolution of Canada's federal institutions has affected the existence of the Royal Prerogative, the functioning of responsible government, the neutral bureaucracy or the existence of representative government, and the presence of a recognized opposition in both parliamentary chambers. Furthermore, with respect to the legislative branch, the Committee believes that the following key Westminster principles remain strong and central to its functioning.

And then we have those bullets that were included.

Senator Eggleton: You're putting into the committee's view a recognized or official opposition in the upper chamber. If you left it to the lower chamber, fine.

Senator Wells: Senator, I'm not. We're simply speaking about —

Senator Eggleton: In the committee's view, it has always honoured the principles; so you're putting this as part of the principles that are necessary to carry forward that are inherent to Westminster governments. "Indeed, nothing in the evolution . . ." So you are in fact saying that it is the committee's view that it should continue that way. And he's saying that too.

Senator Wells: Now I will tell you what I'm saying.

Senator Eggleton: No, that is what the wording is, and he agrees.

La sénatrice Stewart Olsen : Je n'y vois pas d'objection.

La sénatrice McCoy : Ainsi, ce serait corrigé.

Le sénateur Eggleton : Je vous demanderais de lire la phrase entière et tout le paragraphe.

Le sénateur Wells : Je vais lire tout le paragraphe, sénateur Eggleton, et je vais inclure la modification que j'ai proposée. J'accepte la bonne suggestion de la sénatrice McCoy :

Le système parlementaire du Canada a toujours été relativement distinct de ses homologues de type Westminster et a continué d'évoluer à sa propre façon.

Je vais m'arrêter brièvement pour dire que son évolution se poursuit.

Voici la phrase :

Toutefois, de l'avis du comité, il a aussi toujours respecté les principes (énumérés plus haut) inhérents aux gouvernements de type Westminster. Ainsi, au fil de leur évolution, les institutions fédérales du Canada ont toujours maintenu la prérogative royale, le gouvernement responsable, la neutralité de la fonction publique, le gouvernement représentatif et la présence d'une opposition reconnue dans les deux chambres parlementaires. De plus, le comité est d'avis que les grands principes de Westminster énumérés ci-dessous demeurent au cœur du fonctionnement de l'organe législatif.

La phrase est suivie des puces qui ont été incluses.

Le sénateur Eggleton : Vous ajoutez à l'avis du comité une opposition officielle ou reconnue dans la Chambre haute. Si vous parliez seulement de la Chambre basse, je n'aurais pas d'objection.

Le sénateur Wells : Non, sénateur. Nous parlons simplement...

Le sénateur Eggleton : « [D]e l'avis du comité, il a [...] toujours respecté les principes »; vous incluez cela dans les principes nécessaires à l'évolution et inhérents aux gouvernements de type Westminster. « Ainsi, au fil de leur évolution [...] » De fait, vous affirmez que le comité est d'avis qu'on devrait continuer ainsi. C'est ce qu'il affirme aussi.

Le sénateur Wells : Maintenant, je vais vous dire ce que j'ai dit.

Le sénateur Eggleton : Non, c'est ce que les termes disent, et il est d'accord avec moi.

Senator Wells: What we're speaking about is the Westminster system that has evolved into what it is today. I'm making no forward-looking comments. I'm not giving my opinion or view. Where have we evolved? And from day one there was an official opposition appointed by the Prime Minister, individuals appointed by the Prime Minister.

Senator Eggleton: This is the principles of the Westminster system we're talking about. You're trying to categorize it in terms of time frame, but you can't do that. What you have done in the context of this paragraph is to say we should always recognize an official opposition in the upper chamber.

Senator Wells: Not at all, Senator Eggleton. I'm saying it has been thus up to now. What happens in the future, let's get on to that discussion.

Senator Eggleton: You have to rework the whole paragraph.

Senator Wells: I move that we add, on line 24, on page 9, after the word "government," the following: "And the presence of a recognized opposition in both parliamentary chambers."

Senator McCoy: What about the word "current"?

Senator Wells: I didn't have the word "current," but it is understood as part of the evolution of the Parliament until now. Where do you want the word "current"?

Senator McCoy: I would say, "the current presence."

Senator Wells: Sure. And "the current presence."

Senator McCoy: Nothing in the evolution has affected the existence of the current—

Senator Wells: Should I read it again for the record, chair?

The Chair: Yes, please.

Senator Wells: Line 24 after the word "government" on page 9: "And the current presence of a recognized opposition in both parliamentary chambers."

The Chair: Are you making a motion?

Senator Wells: That is my motion.

The Chair: Can we have discussion about that?

Senator Wells: We just had the discussion.

The Chair: We've had the discussion for quite a while, actually.

Le sénateur Wells : Nous parlons de la façon dont le système Westminster a évolué pour en arriver à sa forme actuelle. Je ne me prononce absolument pas sur l'avenir. Je ne présente pas mon opinion ou mon avis. Quelle a été notre évolution? Depuis le début, il y a une opposition officielle et des personnes nommées par le premier ministre.

Le sénateur Eggleton : Il s'agit ici des principes du système de Westminster. Vous ne pouvez pas généraliser de la sorte. Dans le paragraphe en question, vous dites qu'il faudrait toujours reconnaître une opposition officielle à la Chambre haute.

Le sénateur Wells : Non, pas du tout, sénateur Eggleton. Je dis simplement que cela a toujours été le cas jusqu'ici. Pour ce qui est de l'avenir, eh bien, parlons-en.

Le sénateur Eggleton : Il faudra reformuler le paragraphe en entier.

Le sénateur Wells : Je propose que nous ajoutions, à la ligne 19 de la page 10, après le mot « représentatif » : « et la présence d'une opposition reconnue dans les deux chambres parlementaires ».

La sénatrice McCoy : Qu'en est-il du mot « actuelle »?

Le sénateur Wells : Je n'ai pas ajouté le mot « actuelle », car il est sous-entendu qu'il y a toujours eu une opposition au Parlement. Où est-ce que vous voulez ajouter le mot « actuelle »?

La sénatrice McCoy : Je dirais : « la présence actuelle ».

Le sénateur Wells : D'accord. Et « la présence actuelle ».

La sénatrice McCoy : Rien dans le cours de l'évolution n'a nui à l'existence de la présence actuelle...

Le sénateur Wells : Devrais-je relire la phrase au complet, monsieur le président?

Le président : Oui, allez-y.

Le sénateur Wells : J'ajouterais donc, à la ligne 19 de la page 10, après le mot « représentatif » : « et la présence actuelle d'une opposition reconnue dans les deux chambres parlementaires ».

Le président : Est-ce que vous présentez une motion?

Le sénateur Wells : C'est ma motion.

Le président : Pouvons-nous en discuter?

Le sénateur Wells : Nous l'avons déjà fait.

Le président : En fait, nous en discutons depuis longtemps.

Senator Frum: I would like to say that one principle I'm certain of that is part of the Westminster system is that we are a rules-based and laws-based system. We have rules in place.

If you want to talk about another lengthy study that went on and on — Senators Joyal and Lankin, you were part of this — at the Rules Committee we had extensive meetings on breach of confidence. I was part of the steering committee, as were you, Senator Lankin. That was a painstaking process led by the much-missed Senator Fraser, and we spent a lot of time talking about the principle of confidentiality and the sanctions process when confidentiality is breached. These are in our Rules, and here we are, we had a vote to ignore our Rules.

This is a Modernization Committee, but it is not a free-form committee, or a committee that operates outside of the *Rules of the Senate*. We are currently operating outside the *Rules of the Senate* at this very moment. We had a vote effectively to ignore the *Rules of the Senate*. I am extremely uncomfortable and disturbed by that. It is unprecedented, what we are doing now, discussing a draft report in public. I don't care if it was an honest mistake or not; it is wrong. It is prohibited by the Rules, and I cannot continue to participate in the meeting, and I won't, because we are in breach of the Rules, as members of the Rules Committee. I would be surprised if other members of the Rules Committee feel comfortable doing this. We're in breach of the Rules right now. I am going to absent myself from the meeting. Thank you.

Senator Eggleton: I don't think the evidence necessarily leads in that direction.

Senator Tkachuk: That's why we have an investigative process.

Senator Eggleton: If this committee made a decision to hold all of its meetings in public, then the mistake is putting the word "confidential" on this, so this is not a confidential document.

Senator Tkachuk: It says "confidential."

Senator Eggleton: That was a mistake.

Senator Frum: It was distributed with instructions.

Senator Eggleton: I'm saying that could well be the mistake that was made.

Senator Tkachuk: Why don't we investigate with the process of the Rules Committee? Otherwise —

The Chair: I'd like to get back to —

La sénatrice Frum : Je tiens à faire remarquer que l'un des principes au cœur du système de Westminster, c'est le fait que nous sommes un système fondé sur des règles et des lois. Nous avons des règles en place.

Si vous souhaitez parler d'une autre étude qui a traîné en longueur — les sénateurs Joyal et Lankin, vous en faisiez partie — sachez que, au Comité du Règlement, nous avons tenu de longues réunions sur l'abus de confiance. Je faisais partie du comité de direction, tout comme vous, sénatrice Lankin. Ce fut un processus laborieux dirigé par la très chère sénatrice Fraser, et nous avons passé beaucoup de temps à discuter du principe de la confidentialité et du processus relatif aux sanctions en cas d'atteinte à la confidentialité. Cela figure dans notre Règlement. Or, nous venons de voter pour ne pas en tenir compte.

Nous avons beau être le Comité sur la modernisation, nous ne sommes pas un comité libre de faire ce qu'il veut ou d'enfreindre le *Règlement du Sénat*. Nous devons respecter le *Règlement du Sénat*. Nous avons tenu un vote afin de faire fi du *Règlement du Sénat*. Je suis extrêmement mal à l'aise avec la situation. Ce que nous faisons en ce moment, c'est-à-dire discuter d'une ébauche de rapport en public, c'est du jamais vu. Peu importe qu'il s'agisse d'une erreur de bonne foi ou non, c'est inacceptable. C'est interdit par le Règlement, et je ne peux plus continuer de participer à la réunion. En fait, je refuse de le faire, car en tant que membre du Comité du Règlement, je considère qu'on enfreint le Règlement. Je serais étonnée que d'autres membres du Comité du Règlement soient à l'aise dans ce contexte. Nous contrevenons au Règlement. Je vais donc m'abstenir de participer à la réunion. Merci.

Le sénateur Eggleton : Je ne crois pas que les preuves pointent nécessairement dans cette direction.

Le sénateur Tkachuk : C'est la raison pour laquelle nous avons un processus d'enquête.

Le sénateur Eggleton : Si le comité a décidé de tenir toutes ses séances en public, à ce moment-là, l'erreur a été d'ajouter le mot « confidentiel » sur ce document, puisque ce n'est pas un document confidentiel.

Le sénateur Tkachuk : C'est écrit « confidentiel ».

Le sénateur Eggleton : C'est une erreur.

La sénatrice Frum : On nous a donné des directives à ce sujet.

Le sénateur Eggleton : Ce que je dis, c'est qu'une erreur a sans doute été commise.

Le sénateur Tkachuk : Pourquoi ne fait-on pas appel au processus d'enquête du Comité du Règlement? Autrement...

Le président : J'aimerais revenir à...

Senator Tkachuk: — otherwise, chair, this report has no validation whatsoever right now. To me, it doesn't exist. We breached the Rules, and then we're breaching them again. If we're going to discuss a report — you should have asked permission ahead of time of the committee to say that we're going to be in public. We assume, because we know the Rules, that it is private. We find out in the middle of the meeting, "Oh, no, we're not." So we raise the issue, and no one cares.

The Chair: It was the decision we made quite some time ago.

Senator Tkachuk: No, we didn't make it quite some time ago.

Senator Lankin: This is not on the report; this is on the issue of confidentiality. I actually think the case being put bluntly that what we're currently doing is in violation of the Rules, ostensibly on the surface, I think we have to agree with. If there was, as has been portrayed, a mistake in the marking of the document or in an understanding between the motion taken at this committee to be in public and the tabling of this document, we should know that.

In all practical effect, I want to say that all of the testimony was in public and all of the discussions that we've had on the various iterations — hold on a second, Senator Tkachuk — of the various iterations of this document have been in public thus far. So I don't think that the fact that we talked about it a little more does irreparable harm to the document, but the process that has been raised is an important one.

I would recommend that the chair and the steering committee — unfortunately, it's another week here — go away and determine what has happened and bring it back to us. The committee will determine whether it is satisfied with the report and the recommendation from the steering committee.

But there should be an attempt to, one, determine, and two, correct in a way that is, if necessary, acceptable to the committee. That's what I would recommend at this point.

Senator Tkachuk: Is that a motion?

Senator Lankin: It's a motion to send the issue of the perceived violation of the Rules with the circulation of this document and the meeting being held in public to the steering committee for their review and for them to bring recommendations, if any, back to us next week— also if any action is required, what that action should be.

Le sénateur Tkachuk : ... autrement, monsieur le président, ce rapport n'est tout simplement pas valide. À mon sens, il n'existe pas. Nous avons déjà enfreint le Règlement, puis nous l'enfreignons à nouveau. Si vous souhaitez discuter d'un rapport — vous auriez dû demander la permission à l'avance à tous les membres du comité pour savoir si on voulait siéger en public. Étant donné que nous connaissons le Règlement, nous savons que les rapports confidentiels sont toujours discutés à huis clos. Or, au beau milieu de la séance, nous nous rendons compte qu'en fait, nous siégeons en séance publique. Nous avons donc porté cette question à votre attention, mais personne n'a réagi. Cela vous importe peu.

Le président : C'est une décision qui a été prise il y a un certain temps déjà.

Le sénateur Tkachuk : Non, pas du tout.

La sénatrice Lankin : Cela ne concerne pas le rapport, mais plutôt la question de la confidentialité. Personnellement, je considère que nous enfreignons le Règlement, du moins à première vue, et je pense que nous devrions tous être d'accord là-dessus. Comme on l'a dit, s'il y a eu une erreur dans l'identification du document ou un malentendu entre la motion présentée au comité visant à siéger en public et le dépôt de ce document, nous devrions être au courant.

Dans la pratique, je tiens à dire que tous les témoignages ont été rendus publics et que toutes les discussions que nous avons eues sur les diverses versions — attendez un instant, sénateur Tkachuk — de ce document ont été rendues publiques jusqu'ici. Par conséquent, je ne crois pas que le fait que nous en ayons parlé un peu plus fasse un tort irréparable au document, mais le processus qui a été soulevé est un élément important.

Cela dit, je recommanderais que le président et le comité de direction — malheureusement, nous devons attendre encore une autre semaine — se réunissent et déterminent ce qui s'est passé puis nous reviennent là-dessus. Le comité va ensuite conclure s'il est satisfait du rapport et des recommandations du comité de direction.

Toutefois, il faudrait d'une part tenter de déterminer ce qui s'est passé puis, d'autre part, prendre des mesures qui conviennent au comité. C'est ce que je recommanderais à ce stade-ci.

Le sénateur Tkachuk : S'agit-il d'une motion?

La sénatrice Lankin : Cette motion vise à saisir le comité de direction d'une possible violation du Règlement, compte tenu de la circulation d'un document confidentiel et de la tenue d'une séance publique, afin qu'il examine la situation et formule des recommandations, s'il y a lieu, pour la semaine prochaine — et qu'il détermine les mesures qui s'imposent.

The Chair: Thank you very much for that motion. That's on the floor. Does anybody wish to speak to that?

Senator Wells: Yes. Procedurally, I would be happy to withdraw my motion, pending that discussion. If that's a motion, then, for the second meeting in a row, I will withdraw my motion and wait for next week, possibly, to reintroduce it.

The Chair: Too bad, because I think your motion had some promise, actually.

Senator Wells: I think the most important consideration is the violation of the Rules and our practices. So I would like that to be considered before we move on.

If that's the motion on the floor, then I would support that motion.

The Chair: The motion is on the floor. Everybody understands what it is, I assume. I'm going to call the question. Those who are in favour of the motion, please raise your hands. I think the "ayes" have it. So the committee will not meet next week, but the steering committee will meet next week in this time slot to discuss the report and the ramifications of where we are.

(The committee adjourned.)

Le président : Merci beaucoup pour cette motion. Elle a été déposée. Est-ce que quelqu'un souhaite en parler?

Le sénateur Wells : Oui. Sur le plan de la procédure, je vais retirer volontiers ma motion, dans l'attente de cette discussion. Si cette motion nous amène à la deuxième réunion, je vais retirer ma motion puis attendre à la semaine prochaine, possiblement, pour la présenter de nouveau.

Le président : C'est dommage, parce que je considère que votre motion avait beaucoup de potentiel.

Le sénateur Wells : Je pense qu'il faut avant tout déterminer si le Règlement et les pratiques du Sénat ont été violés. J'estime qu'il faut y accorder la priorité.

Si c'est la motion qui a été présentée, à ce moment-là, je vais appuyer la motion.

Le président : Nous sommes saisis de la motion. J'imagine que tout le monde comprend de quoi elle retourne. Je vais donc la mettre aux voix. Tous ceux qui sont en faveur de la motion, veuillez lever la main. Je pense que les « oui » l'emportent. Par conséquent, le comité ne va pas se réunir la semaine prochaine, mais le comité de direction va le faire durant le même créneau pour discuter du rapport et de son incidence.

(La séance est levée.)

EVIDENCE

OTTAWA, Wednesday, April 25, 2018

The Special Senate Committee on Senate Modernization met this day at 12:03 p.m. to consider methods to make the Senate more effective within the current constitutional framework.

Senator Stephen Greene (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Good afternoon, and welcome to the Special Senate Committee on Modernization. Today, we continue our consideration of methods to make the Senate more effective within the current constitutional framework. I want to welcome Senator Deacon here today, who is filling in for Senator Dean. I'm also pleased to welcome the Honourable Senator Yuen Pau Woo, Facilitator of the Independent Senators Group, as our witness today. Senator Woo is here at the invitation of the committee to address the following: Do the relevant statutes, procedural rules and administrative rules and policies of the Senate adequately reflect the new realities of the Senate?

Without further ado, Senator Woo.

Hon. Yuen Pau Woo, Facilitator, Independent Senators Group: Thank you, honourable senators, for inviting me to appear before your committee. As the chair has already set out, I have been asked to address the following question: Do the relevant statutes, procedural rules and administrative rules and policies of the Senate adequately reflect the new realities of the Senate? Let me begin by describing what I understand by the term "new realities." Most observers would point to the appointment of non-partisan senators since 2016, through an independent appointments process, as the essence of the Senate's new reality. While the appointment of non-partisan senators is clearly a major development in the history of the Senate, it is merely one expression of a more fundamental new reality.

That new reality, in my opinion, is the 2014 reference to the Supreme Court on the rules and responsibilities of the upper house. The clarity with which the Supreme Court has articulated the powers and responsibilities of the Senate as a complementary chamber of sober second thought and of the constitutional limitations to Senate reform should be seen by all of us as the green light to pursue modernization with boldness and confidence. This is at the heart of the new reality, and not any particular configuration of senators and senatorial groups circa 2018.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mercredi 25 avril 2018

Le Comité sénatorial spécial sur la modernisation du Sénat se réunit aujourd'hui, à 12 h 3, pour examiner les façons de rendre le Sénat plus efficace dans le cadre constitutionnel actuel.

Le sénateur Stephen Greene (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Bonjour et bienvenue au Comité sénatorial spécial sur la modernisation du Sénat. Aujourd'hui, nous allons poursuivre notre examen des méthodes qui permettraient de rendre le Sénat plus efficace dans le cadre constitutionnel actuel. J'ai le plaisir d'accueillir la sénatrice Deacon ici aujourd'hui; elle remplace le sénateur Dean. J'ai aussi le plaisir d'accueillir l'honorable sénateur Yuen Pau Woo, cordonnateur pour le groupe des sénateurs indépendants, qui est notre témoin aujourd'hui. Le sénateur Woo est ici à l'invitation du comité pour répondre à la question suivante : est-ce que les lois applicables, les règles procédurales et administratives et les politiques du Sénat reflètent adéquatement la nouvelle réalité du Sénat?

Sans plus attendre, sénateur Woo.

L'honorable Yuen Pau Woo, cordonnateur, Groupe des sénateurs indépendants : Merci, honorables sénateurs, de m'avoir invité à comparaître devant votre comité. Comme le président vient de le dire, on m'a demandé de répondre à la question suivante : est-ce que les lois applicables, les règles procédurales et administratives et les politiques du Sénat reflètent la nouvelle réalité du Sénat? Permettez-moi de commencer en décrivant ce que j'entends par l'expression « nouvelles réalités ». La plupart des observateurs diraient que la nomination de sénateurs indépendants, depuis 2016, par un processus de nomination non partisan, est l'essence de la nouvelle réalité du Sénat. Bien que les nominations de sénateurs indépendants soient clairement un événement important dans l'histoire du Sénat, ce n'est que l'expression d'une nouvelle réalité plus fondamentale.

La nouvelle réalité, à mon avis, c'est le fait que la Cour suprême, en 2014, se soit exprimée sur les règles et les responsabilités de la Chambre haute. La clarté avec laquelle la Cour suprême a défini les pouvoirs et les responsabilités du Sénat, Chambre complémentaire qui assure un second examen objectif, de même que les limites que la Constitution impose à la réforme du Sénat, devraient être considérées par nous tous comme le feu vert qui nous permet de poursuivre la modernisation avec audace et confiance. C'est cela qui est au cœur de la nouvelle réalité, non pas une configuration quelconque de sénateurs ou de groupes de sénateurs survenue aux environs de 2018.

The arrival of independent, non-partisan senators is one expression of the new reality that has been charted by the Supreme Court. The addition of new groups in the Senate has seen this chamber change from its traditional binary configuration to one that has multiple poles. To be sure, senators were sitting in this chamber as non-affiliated or independent well before the new appointments process came into place, and, indeed, the Independent Senators Group predates the arrival of non-caucus-affiliated senators appointed by the current government.

What is new are the unprecedented number of senators who do not identify with a political caucus and the desire of many, indeed most, of these members to band together as a recognized group within the Senate.

Through the efforts of this committee and of the Rules Committee, the Senate has already recognized the Independent Senators Group, ISG, as a “parliamentary group.” A number of the Senate’s administrative rules have already been amended to reflect the addition of the ISG as a parliamentary group and, I should note, the independent Liberals as well as a recognized party.

However, these rule changes are incomplete, and they do not reflect the full new reality of non-caucus-affiliated parliamentary groups in the Senate.

Allow me to touch on five such areas. The first concerns procedural and logistical arrangements. Under the status quo, decisions on allocating time to a particular stage of study on bills are based on agreements by the Government Representative and the opposition leadership alone. Likewise, decisions on the length of bells to summon senators are left to the whips of the government and the opposition, with no input from the equivalent members of other groups in the Senate. Similarly, decisions on the deferral of votes exclude groups other than the government and the opposition.

It is not simply a matter of fairness and administrative coherence. As a practical matter, the group with the largest number of senators should, arguably, have a say on all logistical decisions, such as chamber operations and committee business, precisely because the greatest number of senators are affected.

The second area has to do with the unequal treatment of parliamentary groups and caucus leaders. The leaders of the independent Liberals and the Independent Senators Group are not given the same rights and privileges as the leaders of the government and the opposition.

L’arrivée de sénateurs indépendants, non partisans, n’est qu’une des formes de la nouvelle réalité dont la Cour suprême a dessiné les grandes lignes. L’ajout de nouveaux groupes au sein du Sénat a changé la configuration binaire traditionnelle de cette Chambre, qui a maintenant plusieurs pôles. Ce qui est certain, c’est que les sénateurs siégeaient dans cette Chambre en tant que sénateurs non partisans ou indépendants bien avant la mise en place du nouveau processus de nomination et, en fait, le Groupe des sénateurs indépendants est même antérieur à l’arrivée des sénateurs non affiliés à un caucus, nommés par le gouvernement actuel.

Ce qui est nouveau, c’est le nombre sans précédent de sénateurs qui ne sont pas identifiés à un caucus politique et le désir de la plupart des membres du Sénat, voire de la majorité, de se réunir en tant que groupe reconnu au sein du Sénat.

Grâce aux efforts de votre comité et du Comité du Règlement, le Sénat a déjà reconnu l’existence du Groupe des sénateurs indépendants, le GSI, en tant que « groupe parlementaire ». Un certain nombre des règles administratives du Sénat ont déjà été modifiées pour refléter l’ajout du GSI en tant que groupe parlementaire et, je dois le souligner, des libéraux indépendants qui forment un parti reconnu.

Toutefois, les règles n’ont pas toutes été changées, et les changements ne reflètent pas entièrement la nouvelle réalité des groupes parlementaires non affiliés à un caucus qui se retrouvent au Sénat.

Permettez-moi de vous parler de cinq choses. La première a trait aux modalités procédurales et logistiques. Dans l’état actuel des choses, les décisions touchant le temps à accorder à une étape particulière de l’étude d’un projet de loi se font avec l’accord du représentant du gouvernement et du leader de l’opposition uniquement. De la même façon, les décisions sur le délai signifié par les sonneries, qui convoquent les sénateurs sont laissées aux whips du gouvernement et de l’opposition, et les membres des autres groupes du Sénat n’ont rien à y redire. De la même façon, encore une fois, les décisions sur le report des votes excluent tous les groupes qui ne font pas partie du gouvernement ou de l’opposition.

Ce n’est pas qu’une simple affaire d’équité et de cohérence administrative. Concrètement, le groupe qui compte le plus grand nombre de sénateurs devrait, on peut le soutenir, avoir son mot à dire sur toutes les décisions d’ordre logistique, par exemple les activités de la Chambre et les travaux des comités, justement parce que ces décisions concernent le plus grand nombre de sénateurs.

La deuxième chose a trait au traitement inéquitable des groupes parlementaires et des leaders des caucus. Les leaders des libéraux indépendants et du Groupe des sénateurs indépendants n’ont pas les mêmes droits ni les mêmes privilèges que les leaders du gouvernement et de l’opposition.

To cite one example, only the Government Representative and the opposition leader are designated as ex officio members of committees, according to the *Rules of the Senate*. Likewise, only the Leader of the Government and the Leader of the Opposition are guaranteed office space closer to the Senate Chamber. The same, by the way, applies to the deputy leaders and whips of the government and the opposition.

The third area has to do with the role of critics. The appointment of critics of bills is the responsibility of the government and the opposition only, with no provision for other groups in the Senate to designate such a role to their members. While a solution may be for other groups to also designate official critics, the new reality of a less partisan Senate is that there are likely to be multiple critics of any government bill and that the designation of a single individual to perform that role may not be in keeping with this new reality.

Let me move to my next area, which is budgets for caucuses and parliamentary groups. While the allocation of budgets for individual senators' offices is based on the strict principle of equality, the same cannot be said for the allocation of house officer and research funds for caucuses and parliamentary groups. The government and opposition have budgets that are not commensurate with their relative numbers and in amounts that appear to be arbitrary. The independent Liberals and the ISG, on the other hand, are subject to a formula that is based on the size of their membership.

In the most recent round of budget allocations for fiscal year 2018-19, both the government and the opposition received budgets that were based on previous-year allocations, plus an inflation factor, with no consideration given to changes in the size of their membership. On the other hand, budgets for the independent Liberals and the ISG were determined by the number of members at the time of consideration. As a result, the independent Liberals saw a fall in their annual budget relative to the previous year because of smaller caucus numbers. In the case of the ISG, even though there was a significant growth in membership over the previous year, our designated budget was capped at the category labelled 20 members and up.

There is a glaring inconsistency in the way that budgets are allocated amongst the groups, which is both unfair and, I believe, fiscally irresponsible. I believe all groups need to work together to come up with a budgeting process that is transparent, accountable and fair, and this process should be enshrined in our rules.

Pour ne donner qu'un exemple, seuls le représentant du gouvernement et le leader de l'opposition sont membres d'office des comités, selon le *Règlement du Sénat*. De la même façon, seuls le leader du gouvernement et le leader de l'opposition ont automatiquement un bureau près de la Chambre du Sénat. C'est le cas également, en passant, des leaders adjoints et des whips du gouvernement et de l'opposition.

La troisième chose concerne le rôle des porte-parole. La nomination des porte-parole sur les projets de loi est la responsabilité du gouvernement et de l'opposition seulement, et aucune disposition ne prévoit que d'autres groupes du Sénat puissent désigner un porte-parole en cette matière parmi leurs membres. La solution pourrait être que les autres groupes désignent eux aussi un porte-parole officiel, mais la nouvelle réalité d'un Sénat moins partisan ferait en sorte qu'il y aurait probablement de nombreux porte-parole pour chacun des projets de loi du gouvernement, et la nomination d'une seule personne pour jouer ce rôle ne serait probablement pas conforme à la nouvelle réalité.

Passons maintenant au prochain sujet, c'est-à-dire le budget des caucus et des groupes parlementaires. Bien que l'affectation des budgets au bureau de chaque sénateur soit strictement fondée sur le principe de l'égalité, on ne peut pas dire la même chose quand il est question de l'affectation de fonds destinés au dirigeant de la Chambre et des fonds de recherche des caucus et des groupes parlementaires. Le gouvernement et l'opposition disposent de budgets qui ne reflètent aucunement le nombre de leurs membres, et ces montants semblent arbitraires. Les libéraux indépendants et le GSI, au contraire, sont assujettis à une formule qui tient compte du nombre de leurs membres.

Dans les affectations du dernier budget, celui de l'exercice 2018-2019, on prévoyait, pour le gouvernement et pour l'opposition, une enveloppe fondée sur les affectations de l'année précédente, à quoi il faut ajouter un facteur d'inflation, mais il n'était jamais tenu compte du changement du nombre de leurs membres. Par contre, le budget des libéraux indépendants et du GSI a été établi en fonction du nombre de leurs membres au moment du calcul. En conséquence, les libéraux indépendants ont vu leur budget annuel diminuer par rapport à l'année précédente, parce qu'ils étaient moins nombreux. Dans le cas du GSI, malgré une hausse marquée du nombre de membres par rapport à l'année précédente, notre budget a été plafonné parce que nous faisons partie de la catégorie des groupes de 20 membres et plus.

Il y a une incohérence flagrante dans la manière dont les budgets sont affectés aux différents groupes, ce qui est à la fois injuste et, je crois, irresponsable sur le plan financier. Je crois que les groupes devraient tous travailler ensemble pour trouver un processus budgétaire qui serait transparent, responsable et équitable, et ce processus devrait être intégré à nos règles.

Let me move to one more area as an example of the need to adjust the rules to catch up with the new reality of our Senate. This concerns the appointment of members to the Senate Ethics Committee. The *Rules of the Senate* stipulates that members on the Senate Ethics Committee are determined solely by the government and the opposition. Considering that these two caucuses currently constitute a minority of the Senate, their exclusive power over this important committee is, I believe, unfair and poor governance practice.

Colleagues, let me clarify now that even though the *Rules of the Senate* in the areas I have just enumerated clearly does not provide for equal treatment of parliamentary groups vis-à-vis the government and opposition, there have been in the last year a number of ad hoc adjustments to the practices of the Senate to accommodate both the ISG and the independent Liberals. For example, both the leader of the independent Liberals and the facilitator of the ISG have been given ex officio status in all Senate committees, along with the leaders of the opposition and the government, who already had such status. However, Senator Day's standing as an ex officio member on committees, as well as my own, is only good for the duration of the sessional order, whereas the standing of the Government Representative and the Leader of the Opposition is written into the *Rules of the Senate*.

There is an analogous situation in the case of independent Liberal and ISG members on the Senate Ethics Committee. In other words, they have been accommodated, so we do in fact have an ISG member on that committee, even though the rules do not strictly allow for that on an ongoing basis.

Let me put it differently, which is to say that the new reality of the Senate, which this committee is coming to grips with, already recognizes the equal standing of groups other than the government and the opposition. In practice, it already recognizes the equal standing of groups other than the government and the opposition. Therefore, it is high time that Senate rules are adjusted to catch up with current practices that more accurately reflect the new realities.

Honourable colleagues, at the root of the unequal treatment of parliamentary groups vis-à-vis the government and the opposition is the lack of due recognition given to those groups in the Parliament of Canada Act. As it stands, the act only recognizes the presence of a government body and an opposition in the Senate, with attendant recognition for the leadership teams of those two groups and no more. A complete revision of the rules and procedures to take into account the new realities of the Senate will have to include amendments to the Parliament of Canada Act and not just the *Rules of the Senate*. However, the fact that revisions to the act are not directly or exclusively within the control of the Senate should not be a reason for us to delay

Passons maintenant à un autre sujet afin d'illustrer encore une fois la nécessité de modifier les règles pour refléter la nouvelle réalité de notre Sénat. Ça concerne la nomination des membres du Comité sur l'éthique des sénateurs. Le *Règlement du Sénat* prévoit que les membres du Comité sur l'éthique sont choisis uniquement par le gouvernement et l'opposition. Étant donné que ces deux groupes sont actuellement minoritaires, au Sénat, leur pouvoir exclusif touchant ce comité important est injuste, à mon avis, et témoigne d'une mauvaise pratique de gouvernance.

Chers collègues, permettez-moi maintenant de préciser que, même si le *Règlement du Sénat* qui s'applique aux aspects que je viens d'énumérer n'assure de toute évidence pas un traitement équitable des groupes parlementaires, par rapport à ceux du gouvernement et de l'opposition, le Sénat a, ces dernières années, apporté un certain nombre de modifications ponctuelles pour répondre aux besoins du GSI et à ceux des libéraux indépendants. Par exemple, le leader des libéraux indépendants ainsi que le facilitateur du GSI ont obtenu le statut de membre d'office de tous les comités du Sénat, statut que possèdent déjà les leaders de l'opposition et ceux du gouvernement. Toutefois, la désignation du sénateur Day en tant que membre d'office des comités, tout comme la mienne, ne vaudra que pendant la durée de l'ordre sessionnel, alors que la désignation du représentant du gouvernement et du leader de l'opposition est prévue par le *Règlement du Sénat*.

C'est la même situation dans le cas des membres du Comité sénatorial sur l'éthique qui représentent les libéraux indépendants et le GSI. Autrement dit, il a fallu s'adapter, ce qui fait que nous comptons un membre du GSI au sein de ce comité, même, si, à strictement parler, le Règlement ne permet pas de le faire de façon permanente.

Permettez-moi de dire les choses autrement : la nouvelle réalité du Sénat, que notre comité commence à saisir, permet déjà de reconnaître que, mis à part le gouvernement et l'opposition, tous les groupes se retrouvent sur le même pied. Concrètement, le Sénat reconnaît que tous les groupes sont égaux, mis à part le gouvernement et l'opposition. Il est donc plus que temps de modifier le *Règlement du Sénat* en conformité avec les pratiques actuelles qui reflètent davantage la nouvelle réalité.

Honorables collègues, l'inégalité du traitement des groupes parlementaires par rapport à ceux du gouvernement et de l'opposition a pour origine le fait que ces groupes ne sont pas reconnus en bonne et due forme dans la Loi sur le Parlement du Canada. Actuellement, la loi reconnaît uniquement l'existence d'une entité du gouvernement et d'une opposition, au Sénat, ainsi que l'existence connexe des leaders de ces deux groupes; elle ne reconnaît rien de plus. Une révision complète des règles et procédures, qui tiendra compte de la nouvelle réalité du Sénat, supposera de modifier la Loi sur le Parlement du Canada, non pas seulement le *Règlement du Sénat*. Toutefois, ce n'est pas parce que la refonte de la loi ne relève pas directement ou

changes to the Senate rules that already perpetuate unequal treatment of parliamentary groups and which are very much within our control to change.

In the context of our modernization project, what I'm calling for is a revision of our rules and practices on the grounds of fairness and equality. In some cases, the rules should be changed to afford the same status to non-affiliated groups that the government and the opposition already enjoy, in other words, levelling up, if you will.

But in other cases, the rules could be changed to remove a unique privilege that is afforded to the government and opposition because that privilege is no longer in keeping with the new realities.

I just want to be clear that our appeal is for fairness and equality, not necessarily for exactly the same things that the government and the opposition and attendant leaderships already receive.

In either case, whether we level up or level down—and there's no pejorative meaning to either—we should be guided by the principles of fairness and equality.

Thank you again for the opportunity to offer my thoughts. I look forward to your questions.

The Chair: Thank you very much. I would like to turn to Senator Joyal, a member of steering and a long-time member of our committee.

Senator Joyal: Thank you, Mr. Chair, and welcome, Senator Woo. I don't dispute the principle you establish of fairness and equality, but I will apply it to one of the examples you have given, which is the Conflict of Interest Committee, and I have a personal vested interest in it. I have been a member of that committee since the beginning, and I am still serving on it.

Presently, the composition of the committee is two independents, that is, two senators from the Independent Senators Group, Senator Wetston and Senator Sinclair; two from the official opposition, Senator Andreychuk and Senator Patterson; and then myself.

Do you think that composition, on the basis of the principle, is fair and the equality is sound, in your opinion? Or do you think the present arrangement could be reflected in the rules, or do you have criticism of the composition as it stands now?

exclusivement de la compétence du Sénat que nous devrions retarder les changements au *Règlement du Sénat* qui perpétuent encore le traitement injuste des groupes parlementaires et que nous sommes tout à fait autorisés à changer.

Dans le contexte de notre projet de modernisation, je demande à revoir le Règlement et les pratiques dans un souci de justice et d'égalité. Dans certains cas, il faudra modifier le Règlement pour donner aux groupes non affiliés le même statut que les groupes du gouvernement et de l'opposition, ce qui revient, si vous voulez, à leur donner plus d'importance.

Dans d'autres cas, toutefois, il faudra modifier le Règlement pour supprimer les privilèges accordés uniquement au gouvernement et à l'opposition, puisque ces privilèges ne correspondent plus à notre nouvelle réalité.

J'aimerais préciser que ce que nous réclamons, c'est la justice et l'égalité, non pas nécessairement d'être traités en tous points comme le gouvernement, l'opposition et les leaders connexes sont traités aujourd'hui.

D'une façon ou d'une autre, que nous donnions plus ou moins d'importance — et ce n'est aucunement péjoratif — à un groupe ou à un autre, nous devrions le faire dans le respect des principes de la justice et de l'égalité.

Encore une fois, merci de m'avoir donné l'occasion de vous faire part de mes réflexions. J'attends vos questions avec impatience.

Le président : Merci beaucoup. J'aimerais maintenant donner la parole au sénateur Joyal, membre du comité directeur et membre de longue date de notre comité.

Le sénateur Joyal : Merci, monsieur le président, bienvenue, sénateur Woo. Je ne conteste pas les principes de justice et d'égalité que vous établissez, mais j'aimerais l'appliquer à l'un des exemples que vous avez donnés, celui du Comité sur les conflits d'intérêts, auquel je suis directement intéressé. Je suis membre de ce comité depuis sa création, et j'en suis d'ailleurs toujours membre.

À l'heure actuelle, voici comment le comité est composé : il y a deux indépendants, c'est-à-dire deux sénateurs du Groupe des sénateurs indépendants, le sénateur Wetston et le sénateur Sinclair; deux sénateurs de l'opposition officielle, la sénatrice Andreychuk et le sénateur Patterson; enfin, il y a moi.

Pensez-vous que, étant donné le principe, le comité est formé de manière juste et équitable, à votre avis? Pensez-vous au contraire que la composition actuelle pourrait être intégrée au Règlement ou encore êtes-vous critique de la façon dont le comité est composé à l'heure actuelle?

I won't make any comment on the fact you state it's unfair and poor governance practice. I think that is not a judgment on those who serve on that committee.

Senator Woo: Not at all.

Senator Joyal: I would have appreciated you making that additional comment, because I felt a little uncomfortable when a colleague criticized so freely other colleagues who have served on that committee for a long time. Believe me, it's not a role I would suggest anyone would envisage to play lightly because we're called to judge our colleagues, and as you know, when you do that, you do it with all the fairness and, as you say, the equality we want to serve with in this institution. It's so linked to the integrity of the institution that I think we have to approach that committee with a certain kind of, to use a legal term, deference. So I close my parenthesis. I would have appreciated that. That being said, I prefer to say it publicly rather than to ruminate over it in the back.

But I come back to my question: Do you feel the composition as it stands now would be the one that you would suggest we reflect in our rules, or do you have another arrangement to propose?

Senator Woo: Thank you, Senator Joyal, for your question. I do very much respect and admire but do not wish upon myself the work of the Senate Ethics Committee, which is crucial to our proper functioning and very difficult.

I want to be very clear about what I said previously on the question of fairness and equality and my assessment that the current approach is unfair. I was not referring at all to the current composition of the membership and certainly not to the work of the Senate Ethics Committee, but to the way in which the *Rules of the Senate* stipulates how members are appointed.

The rules give the privilege of naming members to the Senate Ethics Committee solely to the government and the opposition. It is the wisdom and to the credit of our leadership that they recognized the presence of two other groups, which created a situation where the composition now includes an independent Liberal and two ISG members. That is a practice that I very much endorse.

My point is simply that the rules have to catch up to the practice. If I can try to be doubly clear, my comments on the lack of fairness apply specifically to the way the rules are written and not to the practice.

Je ne commenterai pas votre déclaration, selon laquelle c'est injuste et que cela témoigne de mauvaises pratiques de gouvernance. Je ne crois pas qu'il faut juger ainsi les membres de ce comité.

Le sénateur Woo : Pas du tout.

Le sénateur Joyal : J'aurais aimé que vous fassiez ce commentaire supplémentaire, parce que je me suis senti un peu mal à l'aise d'entendre un collègue critiquer si librement ses collègues qui sont membres de longue date de ce comité. Vous pouvez me croire, ce n'est pas un rôle que je laisserais quiconque jouer avec désinvolture, parce qu'il consiste à juger nos collègues et, comme vous le savez, quand il faut le faire, il faut le faire en toute justice, et, comme vous le dites, avec un souci d'égalité que nous devons à cette institution. Notre rôle est tellement lié à l'intégrité de l'institution que j'estime devoir l'envisager avec, pour utiliser un terme juridique, une certaine déférence. Je ferme la parenthèse. J'aurais aimé entendre ce commentaire. Cela dit, je préfère le dire publiquement que de ruminer sur l'arrière-ban.

J'en reviens à ma question : pensez-vous que la composition actuelle du comité devrait être intégrée au Règlement? Auriez-vous un autre arrangement à proposer?

Le sénateur Woo : Merci, sénateur Joyal, de cette question. Je respecte énormément et j'admire le travail du Comité sénatorial sur l'éthique, tellement essentiel à notre bon fonctionnement, mais je n'aimerais pas avoir à l'assumer moi-même, car il est très difficile.

J'aimerais clarifier ce que j'ai dit plus tôt en parlant de la justice et de l'égalité et mon commentaire selon lequel l'approche actuelle n'est pas juste. Je ne parlais pas du tout de la composition actuelle du Comité sénatorial sur l'éthique, et certainement pas non plus de son travail; je faisais plutôt allusion à la façon dont le *Règlement du Sénat* prévoit le processus de nomination des membres.

Le Règlement donne le privilège de la nomination des membres du Comité sénatorial sur l'éthique uniquement aux représentants du gouvernement et de l'opposition. Nos dirigeants, il faut l'admettre, ont eu la sagesse de reconnaître l'existence de deux autres groupes, ce qui a fait que le comité comprend maintenant un libéral indépendant et deux membres du GSI. C'est une pratique que j'approuve beaucoup.

Je voulais tout simplement dire que le Règlement doit s'accorder à la pratique. J'aimerais que ce soit plus clair encore : mes commentaires sur l'absence de justice concernaient uniquement la façon dont le Règlement est rédigé; ils ne concernaient pas la pratique.

That gets to the second part of your question on the particular configuration of membership in that committee, the two, one and two. That configuration is just before my time. Presumably, it is based on the idea of proportionality. That's certainly a principle that can be applied, but that's not my main focus for today's testimony. My main focus is on reconciling the *Rules of the Senate* with the new realities. Having reconciled the rules — for example, if the rules were amended to allow for a way to appoint members that more accurately reflects the wishes of the Senate as a whole — then the secondary question is the distribution of membership among members. Frankly, I'm open-minded on that question.

Senator Joyal: Would you be satisfied if the rules were amended to reflect the present composition of the committee?

Senator Woo: That would then entrench the formula that was used circa late 2016, early 2017. If that formula was based on proportionality, it would assume the proportions remain in place for the years ahead.

No, I would not want to bake proportionality into the rules. I would rather rewrite the rules in a way that reflects that the Senate as a whole, or a large majority of the Senate, has a way to express who they want on this crucial committee. Who is eventually selected, then, is a secondary question.

All I'm trying to say here is that if we were to cement the current proportions into that committee in the rules, that would almost certainly be out of skew within a short period of time when the composition of the Senate as a whole changes.

Senator Joyal: Thank you.

Senator Frum: As you know, the way we have amended the rules now, a recognized group can be a caucus of nine. So one of the problems, I think, that we have here — and you just said it — is we don't want to entrench formulas that reflect the reality in April 2018, which may not be the reality in April 2019 or April 2020. All we know is what we know right now. In theory, however, we could have a situation where we have 11 groups because that's what the rules allow.

That's when I have difficulty understanding what you would envision as rule changes, for example on the ex officio change. Every single group could have ex officio members? Is that a possibility?

Senator Woo: It's certainly a possibility, but not one I would advocate. That's why I suggested at the end of my presentation that some solutions have to do with levelling up, that is, providing the same privileges to all the groups that are

Cela m'amène à la deuxième partie de votre question, la configuration particulière du comité, deux, un et deux. Cette configuration existait déjà avant ma nomination. Je présume qu'elle s'appuie sur l'idée de proportionnalité. C'est à coup sûr un principe qu'il faut appliquer, mais ce n'est pas l'objectif de mon témoignage d'aujourd'hui. Mon objectif, c'est d'harmoniser le *Règlement du Sénat* et la nouvelle réalité. Lorsque le Règlement est harmonisé — par exemple, si on le modifie pour trouver une façon de nommer les membres qui reflète mieux les désirs de l'ensemble du Sénat —, il restera la question secondaire de la nomination au sein des différents groupes. Honnêtement, je ne sais pas comment répondre à cette question.

Le sénateur Joyal : Seriez-vous satisfait si le Règlement était modifié de manière à refléter la composition actuelle du comité?

Le sénateur Woo : Cela consoliderait la formule qui a été utilisée, disons à la fin de 2016 ou au début de 2017. Si cette formule était fondée sur la proportionnalité, cela veut dire que les proportions resteraient les mêmes au cours des années à venir.

Non, je ne veux pas intégrer pour de bon la proportionnalité dans le Règlement. Je préférerais réécrire le Règlement de manière que le Sénat dans son ensemble, ou une majorité des membres du Sénat, ait un moyen de choisir les membres de ce comité essentiel. Le choix qui sera fait au bout du compte devient donc une question secondaire.

Tout ce que j'essaie de dire, c'est que, si nous devons intégrer pour toujours les proportions actuelles du comité dans le Règlement, la composition serait presque certainement immédiatement asymétrique, lorsque la composition du Sénat dans son ensemble changera.

Le sénateur Joyal : Merci.

La sénatrice Frum : Comme vous le savez, étant donné que nous avons modifié les règles, un groupe reconnu est formé de neuf personnes. L'un des problèmes que nous avons, je crois, c'est que — et vous venez de le dire — nous ne voulons pas intégrer pour toujours une formule qui refléterait la réalité d'avril 2018, qui ne sera peut-être pas celle d'avril 2019 ou d'avril 2010. Nous ne connaissons que la réalité d'aujourd'hui. En théorie, toutefois, nous pourrions nous retrouver avec 11 groupes, puisque les règles le permettent.

C'est pour cette raison que j'ai de la difficulté à saisir les changements que vous proposez au Règlement, par exemple, en ce qui concerne la nomination d'office. Faudrait-il qu'un membre de chaque groupe soit nommé d'office? Est-ce que c'est possible?

Le sénateur Woo : C'est certainement possible, mais ça ne me plairait pas. Et c'est pourquoi j'ai suggéré, à la fin de mon exposé, des solutions qui viseraient à donner autant d'importance à tous les groupes, c'est-à-dire à accorder les mêmes privilèges à

recognized — and in your hypothetical scenario, all 11 parliamentary groups have ex officio status — or levelling down and getting rid of ex officio status.

I would point out that the sessional order that puts me as an ex officio member together with Senator Day in effect gets rid of ex officio without saying it gets rid of ex officio because it removes the power to vote, not only from the Leader of the Government and the opposition, but from the two other leaders or facilitators as well. That's why I think we have to fast-forward to the future and think about the new reality in abstract from the current configuration.

What is the Senate of the future? What do we want the Senate of the future to look like, and what is the best design to suit those purposes? In this particular case, I am more inclined to get rid of ex officio than to appoint ex officio for all caucuses.

Senator Frum: One of the first points you raised was about the ISG having influence on the length of the bells or being appointed critics of bills. Let me speak to the length of the bells. That speaks to how you don't have an official whip who is recognized as a whip. A lot of the roles you were describing that you're left out of, such as assigning offices, et cetera, are duties that fall within the whip's prerogative. I don't know why I would have a problem with you having a whip, but I think it would speak against one of the principles that I think your group believes in, namely, that you act in the absence of a whip and that you are not whipped. How do those two things coexist?

Senator Woo: Thank you for that question. There's no contradiction whatsoever. The ISG believe that's our first responsibility here — all of you believe that, I know, but that's how we think of our duties here — namely, to be legislators, which means to be in the chamber as much as possible. When there's a vote, be there for the vote. There will always be conflicts with committees and travel and so on, but it's important for us to have a say on when votes are held because we want to make sure that our members are able to be there for the vote — not how they vote, which is what you're thinking of, perhaps, when you say “whip.” What we think of when we say “whip” or “liaison” is to make sure we choose a time for a vote when the vast majority of our members can be present. That's the first duty of what we do. With due respect, we need that as much as the political caucuses need it. There's no contradiction in my mind.

tous les groupes reconnus — dans votre scénario hypothétique, aux 11 groupes qui auraient un statut d'office — ou encore à réduire les privilèges et nous débarrasser du statut de membre d'office.

J'aimerais souligner que l'ordre sessionnel qui me désigne en tant que membre d'office, tout comme le sénateur Day, supprime dans les faits ce statut, sans dire qu'il le supprime, étant donné qu'il élimine le droit de vote, non seulement celui du leader du gouvernement et de celui de l'opposition, mais également celui des deux autres leaders ou facilitateurs. C'est pour cette raison que nous devons aller au-devant des coups et réfléchir à la nouvelle réalité sans tenir compte de la configuration actuelle.

Quel sera le Sénat de l'avenir? Comment voulons-nous que le Sénat de l'avenir se présente, et quelle structure convient le mieux à cet objectif? Dans ce cas particulier, je serais davantage enclin à supprimer les nominations d'office plutôt que de nommer un membre d'office dans tous les groupes.

La sénatrice Frum : L'un des premiers points que vous avez soulevés concernait le fait que le GSI pouvait se prononcer sur la durée de la sonnerie d'appel ou sur la désignation des porte-parole en matière de projets de loi. Je vais d'abord parler de la durée de sonnerie d'appel. Il est ici question du fait que vous n'avez pas de whip officiel, un whip reconnu. Une bonne partie des rôles que vous avez décrits comme des rôles qui vous sont refusés, par exemple l'attribution des bureaux, et cetera, sont des rôles relevant de la prérogative des whips. Je ne vois pas pourquoi vous ne pourriez pas avoir de whip, mais je crois que cela irait à l'encontre de l'un des principes avec lesquels votre groupe est d'accord, je crois, à savoir que vous pouvez fonctionner sans whip et que vous n'avez pas à vous faire dire quoi faire. Comment ces deux notions peuvent-elles coexister?

Le sénateur Woo : Merci de poser la question. Il n'y a aucune contradiction ici. Le GSI est d'avis que notre première responsabilité, ici — vous êtes d'accord, je le sais, mais nous devons réfléchir aux devoirs qui sont les nôtres —, c'est de légiférer, ce qui veut dire que nous devons nous trouver à la Chambre le plus souvent possible. Quand un vote doit se tenir, nous devons être présents. Il y aura toujours des conflits d'horaire étant donné les travaux des comités, les déplacements, et tout le reste, mais il est important pour nous de pouvoir décider avec les autres à quel moment un vote se tiendra, parce que nous voulons nous assurer que nos membres pourront être présents pour le vote; il ne s'agit pas de leur dire comment voter, ce à quoi vous faisiez peut-être allusion quand vous avez dit « se faire dire quoi faire ». Ce à quoi je fais référence, quand je dis « whip », c'est à la possibilité de déterminer pour le vote un moment où la plupart de nos membres peuvent être présents. C'est notre tâche principale. Ne vous en déplaît, nous en avons autant besoin que les autres groupes politiques. Il n'y a là aucune contradiction dans mon esprit.

Senator Lankin: I wanted to come to your point number 3 with respect to caucus or group budgets. I note that you're looking for some work to be done collaboratively on a formula and that you didn't prejudge what that formula would produce, which I'm glad about. However, I think straight proportionality is not the way to go about structuring these budgets. By the way, I would like to improve the quality of what we get centrally from the Library of Parliament, et cetera. I know there is always work to be done based on people's interests, or political caucus interests, or whatever, but I would like to improve the base quality. If we're talking about our research capacity within groups, there's only so much that we should budget for research capacity. Every group should have that. Just because there are more senators doesn't mean there would be a need for more research on a particular bill, whereas if someone is providing some support that is coordination, or whatever support, the number of members of your group could be quite relevant. Some portions of this might be based on proportionality, but I think others are duty or content based.

I would make that observation and say that I agree with the need for that kind of discussion. I know Senator Wells, Senator Tannas and I have talked about this a couple of times in the past, namely, about whether straight proportionality makes sense. I don't think it does. I think in that case — and respecting that there is a particular role in the research opposition members have in our current constellation and configuration — it is important for us to move the yardstick forward without people feeling that we're taking away their capacity to mount a partisan, political analysis of something. I welcome that analysis because it's part of the diversity of opinions. I offer that to you and welcome any comments you have on that.

With respect to the points that Senator Joyal raised on the Ethics Committee, I well understood you to be talking about the unfairness of the rules, not the current sessional order. But I think that is a case where we might look, in the shorter term, to rules around, say, proportionality, which would produce roughly what we have and might change in the future. One of the bigger questions is to see how this unfolds in the future. I think Senator Frum has spoken to this today and at other times. We don't know what we don't know about where we will end up. I have been here for two years now. Some things have been kind of baked into how we operate. Let's fix those things. In the future, if we ended up with 11 groups, I don't think we would want an ethics committee with 11 people on it, right? So we might come to a different understanding about what the needs are, and, if we had to address it by a sessional order, to be followed by rule changes, we can do that when we know. But I would hope that that is no longer a reason not to, as you have put it, Senator Woo, catch the rules up to at least what we're doing now. So I think there's room to move on this that is still respectful of the concerns that

La sénatrice Lankin : Je voulais parler du troisième point que vous avez soulevé, qui concerne les budgets des caucus ou des groupes. Je note que vous voulez que nous travaillions de concert à l'élaboration d'une formule et que vous n'avez pas présumé de ce que cette formule donnerait, et j'en suis ravie. Toutefois, je ne crois pas que la proportionnalité simple soit la bonne manière de structurer ces budgets. En passant, j'aimerais que ce que nous recevons centralement de la Bibliothèque du Parlement, entre autres, soit de meilleure qualité. Je sais qu'il y a toujours du travail à faire en fonction des intérêts des gens, ou des intérêts des groupes politiques, peu importe, mais j'aimerais une meilleure qualité. Pensons à la capacité de recherche des différents groupes : nous ne devrions pas dépasser un certain montant pour cette capacité de recherche. Le montant devrait être le même dans chaque groupe. Ce n'est pas parce que les sénateurs sont plus nombreux qu'il faut faire davantage de recherche sur un projet de loi particulier; par contre, si quelqu'un peut offrir du soutien, assurer la coordination, un soutien quelconque, le nombre de membres d'un groupe a une certaine pertinence. Une partie de ce travail pourrait être déterminée en fonction de la proportionnalité, mais je crois que d'autres aspects doivent être fondés sur la tâche ou le contenu.

J'aimerais, après avoir fait cette observation, dire que je suis d'accord sur le fait qu'il faudrait en discuter. Bien sûr, j'ai discuté deux ou trois fois déjà avec le sénateur Wells et le sénateur Tannas de la question de savoir si la proportionnalité simple avait du bon sens. Mais je ne le crois pas. Je crois qu'en l'occurrence — étant donné que les membres de l'opposition jouent un rôle particulier, en ce qui concerne la recherche, dans notre configuration actuelle — il est important pour nous de faire avancer les choses sans donner aux gens l'impression que nous les privons d'une capacité de procéder à des analyses politiques ou partisans d'un sujet donné. J'approuve ces analyses car elles témoignent de la diversité des opinions. Je dis cela en espérant que vous commenterez.

En ce qui concerne ce que le sénateur Joyal a dit à propos du Comité sur l'éthique, je comprends très bien que vous vouliez souligner l'injustice du Règlement, non pas celles de l'ordre sessionnel actuel. Mais je crois que cela devrait nous amener à étudier à court terme des règles concernant, disons, la proportionnalité, de façon à savoir à peu près quelle est la situation actuelle et ce que nous pourrions changer ultérieurement. L'une des grandes questions est celle de savoir ce que nous réserve l'avenir. Je crois que la sénatrice Frum en a parlé, aujourd'hui et à d'autres occasions. Nul ne sait à quoi nous allons aboutir. Cela fait deux ans maintenant que je suis ici. Certains aspects de notre fonctionnement semblent coulés dans le béton. Il faudrait régler cela. Si nous comptons un jour 11 groupes, je ne crois pas que nous voudrions qu'un comité sur l'éthique comprenne 11 personnes, n'est-ce pas? Nous devrions peut-être faire la lumière sur nos besoins, et, si nous devons régler le problème à l'aide d'un ordre sessionnel, puis d'un changement du Règlement, nous pourrions le faire en étant informés. J'ose espérer que ce n'est pas là une raison, comme

are raised but that acknowledges that there is a fairly different reality today.

Senator Woo: You've said it very well. Your comments about the budget allocation process very much reflect my thinking.

When we were negotiating budgets for the various groups with Internal Economy, just a few months ago, the ISG could well have argued for a budget proportionate to its numbers, using, say, the Conservatives as a baseline. That would have given us a budget of close to \$2 million, but we didn't need \$2 million. Clinging to a principle that is expedient for the sake of expediency or for the sake of getting more money is not a good practice. So what we did instead was to carry out the zero-base budgeting exercise. We basically decided, "What do we need?" We added up the sums, added a little bit of a contingency, and we came up with \$1.2 million, roughly. That's what we asked for. You will know that \$1.2 million is less than what the government gets and less than what the Conservatives get. I don't begrudge the fact that we get less on a proportionate basis because I'm not arguing for proportionality on budgets. But I do think that something is wrong with the budgeting process when we use one formula for getting to our budget, and I don't really understand what the other formulas are for either the government or the opposition.

The other obvious reason why proportionality cannot ultimately be the rule for allocating budgets is because the government, with three individuals, would be grossly underserved if it were given a budget proportionate to three individuals, and our group, even five months ago, would have had more money than we needed. Imagine if, six months from now, we were at 50 or whatever the number might be. We would command more than half the budget of the Senate research expenses. That doesn't make any sense at all.

I really do think we need to, in this case, level down or re-examine the entire budgeting process, recognizing some of the things that Senator Lankin said. There are central functions in the Senate, the Library of Parliament in particular, that should serve all groups. All groups, regardless of their size, have some basic tasks that they need to perform. Whether you're 30 or whether you're 11, you need a core group of support staff and so on. We have to provide for that.

vous l'avez dit, sénateur Woo, de ne pas modifier le Règlement pour qu'il reflète à tout le moins ce que nous faisons aujourd'hui. Je crois donc que nous avons assez de latitude pour apporter des changements qui tiendront quand même compte des préoccupations soulevées, mais qui reconnaissent également que la réalité d'aujourd'hui est différente.

Le sénateur Woo : Vous l'avez très bien dit. Vos commentaires sur le processus d'allocation budgétaire reflètent beaucoup ma pensée.

Lorsque nous avons négocié les budgets des divers groupes avec le Comité de la régie interne — il y a seulement quelques mois —, le GSI aurait pu demander un budget proportionnel à ses membres, en utilisant, par exemple, les conservateurs comme point de référence. Nous aurions ainsi pu obtenir un budget de près de 2 millions de dollars, mais nous n'avions pas besoin de 2 millions de dollars. S'accrocher à un principe qui est expéditif purement par souci de rapidité ou pour obtenir plus d'argent n'est pas une bonne pratique. Par conséquent, ce que nous avons plutôt fait, c'est que nous avons établi un budget à base zéro. Essentiellement, nous nous sommes demandé ce dont nous avons besoin. Nous avons additionné les montants, ajouté un peu d'argent pour les imprévus, et nous sommes arrivés à environ 1,2 million de dollars. C'est ce que nous avons demandé. Sachez que 1,2 million de dollars, c'est moins que ce que le gouvernement et les conservateurs obtiennent. Je ne m'en prends pas au fait que nous obtenons moins, toutes proportions gardées, parce que je ne crois pas à la proportionnalité dans le cadre des budgets. Cependant, je crois que quelque chose ne va pas avec le processus budgétaire lorsque, pour notre part, nous utilisons une formule pour établir notre budget, et que, d'autre part, je ne comprends pas les formules utilisées par le gouvernement ou l'opposition.

L'autre raison évidente pour laquelle l'attribution des budgets ne peut pas être fondée sur la règle de la proportionnalité, c'est parce que le gouvernement — qui compte trois membres — serait extrêmement mal servi s'il avait droit à un budget proportionnel à ses effectifs, tandis que notre groupe, ne serait-ce qu'il y a cinq mois, aurait obtenu plus d'argent qu'il n'en a besoin. Imaginez si, dans six mois, nous sommes rendus 50 ou peu importe le nombre. Nous aurions droit à plus de la moitié du budget de dépenses de recherche du Sénat. Ce n'est absolument pas logique.

Je crois vraiment que, dans ce cas-ci, nous devons prendre du recul ou réévaluer tout le processus budgétaire en tenant compte de certaines des choses qu'a dites la sénatrice Lankin. Il y a des fonctions centrales au sein du Sénat — la Bibliothèque du Parlement, en particulier — qui doivent servir tous les groupes. En outre, tous les groupes — peu importe leur taille — ont certaines tâches de base à réaliser. Qu'on soit 30 ou 11, on a besoin d'une base d'employés de soutien et ainsi de suite. Il faut le prévoir.

On top of that, there has to be a different formula. Proportionality might be part of it, but it cannot be the sole formula. I'm glad you connected your thoughts to the question on the Senate Ethics Committee as well because proportionality was very much the rule that we used in deciding committee seats in the last negotiations and likely will be, and should be, the rule for the foreseeable future, when we have a small number of groups with quite different visions of where the Senate should go. But, over the longer term, proportionality may not be the most appropriate formula when we have five, six, seven different groups.

[*Translation*]

Senator Maltais: My question is about a technical point, Senator Woo. Is your document available for the members?

[*English*]

Senator Woo: It will be in the proceedings, but if you would like it to be made available differently, my office is happy to do that in both official languages.

The Chair: We have a copy in English right now, but we do not have one in French. We will get it translated and distributed.

[*Translation*]

Senator Maltais: Actually, the first rule of the Senate is that, since we are a bilingual country, the documents must be in both official languages. For us francophones, this is unacceptable.

Senator Woo: Of course.

Senator Maltais: If I produced documents in French only, you would be the first to criticize.

That said, when the Prime Minister decided to set aside Liberal senators and make them independent senators, he set an extraordinary precedent. When Mr. Trudeau became Prime Minister, he said that he would appoint his senators, the representative, his deputy, his whip and his leader. Good for him, but he forgot that, by appointing independent senators, he was placing you in a difficult situation. I don't like using the expression "non-partisan" because it isn't true. If you spend a few days in the House of Commons, you will see that non-partisanship doesn't exist. There are 40 or so independent senators now. You didn't receive the necessary training when you arrived. Now, you are asking us to change our Rules so that you are exactly like political parties. So, if you are independent, you don't need that. However, if you're not independent, you do.

De plus, la formule doit être différente. La proportionnalité peut en faire partie, mais ce ne peut pas être l'unique critère. Je suis content que vous vous soyez attachés à la question touchant le Comité sénatorial sur l'éthique aussi, parce que la proportionnalité a vraiment été la règle utilisée pour l'attribution des places au sein du comité dans le cadre des dernières négociations et qu'elle le restera, ou devrait le rester, dans un avenir prévisible, lorsqu'il y a un petit nombre de groupes qui ont des visions très différentes sur l'orientation que doit prendre le Sénat. Cependant, à long terme, la proportionnalité n'est peut-être pas la formule appropriée lorsqu'il y a cinq, six ou sept groupes différents.

[*Français*]

Le sénateur Maltais : Ma question porte sur un point technique, sénateur Woo. Votre document est-il disponible pour les membres?

[*Traduction*]

Le sénateur Woo : Ce sera dans les délibérations, mais, si vous voulez y avoir accès différemment, mon bureau sera heureux de le fournir dans les deux langues officielles.

Le président : Nous avons actuellement une copie en anglais, mais pas de copie en français. Nous allons faire traduire le document et le distribuer.

[*Français*]

Le sénateur Maltais : Justement, la première règle au Sénat, puisque nous sommes dans un pays bilingue, est que les documents doivent être produits dans les deux langues officielles. Pour nous, francophones, ce n'est pas acceptable.

Le sénateur Woo : Bien sûr.

Le sénateur Maltais : Si je produisais des documents uniquement en français, vous seriez le premier à crier.

Cela dit, lorsque le premier ministre a décidé de mettre de côté les sénateurs libéraux en en faisant des sénateurs indépendants, il a créé un précédent extraordinaire. Lorsque M. Trudeau est devenu premier ministre, il a dit qu'il allait nommer ses sénateurs, le représentant, son adjoint, son whip et son Président. Grand bien lui fasse, mais il a oublié qu'en nommant des sénateurs indépendants, il vous a placés dans une situation difficile. Je n'aime pas utiliser l'expression « non partisan » parce que ce n'est pas vrai. Si vous passez quelques jours à la Chambre des communes, vous verrez que la non-partisanerie n'existe pas. Vous êtes une quarantaine de sénateurs indépendants maintenant. Vous n'avez pas reçu la formation nécessaire à votre arrivée. Aujourd'hui, vous nous demandez de modifier le Règlement pour que vous soyez exactement comme les partis politiques. Donc, si vous êtes indépendants, vous n'avez pas besoin de cela. Cependant, si vous n'êtes pas indépendants, vous en avez besoin.

I totally agree with you on one point. What does the government whip do? Is he just ringing bells? He can't impose anything on the leader or his deputy

As for the rest, you're asking us to change the rules so that you can become a political party, eventually. I don't see the reason. I think the number is sufficient, but you have to give yourself an identity, and you don't have one right now. By the time you do have an identity, I think you will be the ones to impose the rules, since you'll be in the majority.

I understand that the current situation is difficult for you, and we can see it with the new senators. I have a lot of sympathy for them, and I work a lot with new senators on committees, because they can't know everything from the start, and that's normal. I'm giving them the chance.

As a group, you have two choices: either you remain independent, so you don't need rules, or you group together under one identity, and you call the shots.

That's it, Mr. Chair.

[English]

Senator Woo: Thank you, Senator Maltais, and let me first of all say that you're quite right about the way you have been very helpful to new senators. I'm a member of the Standing Senate Committee on Agriculture and Forestry, which you used to chair, and we now have an independent ISG member chairing it. I know you have been very supportive to her, helping her learn the ropes and manage the meetings and plan our hearings and so on. I know she appreciates it very much, and I appreciate it very much.

I'm not going to address, unless you feel a very strong need for me to do so, the questions that have to do with the G3. I cannot speak for them, and it wouldn't be appropriate for me to guess what Senator Mitchell's thinking or motivations are or what the role of the G3 is vis-à-vis the Independent Senators Group, for the simple reason that I don't report to them and don't coordinate with them, short of what they do with the rest of us in terms of introducing government bills and so on.

What I will say, though, on your question of the conditions under which we can and should amend the *Rules of the Senate*, you have given us two or three conditions. One is that, first of all, we get the sufficient training so that we're good enough to understand what is going on, and then we can propose amendments. The second one you talked about was to amend it under the Constitution. The third point you made was that you

Je suis tout à fait d'accord avec vous sur un point. Que fait le whip du gouvernement? Ne fait-il que sonner des cloches? Il ne peut rien imposer au leader ni à son adjoint.

Pour ce qui est du reste, vous nous demandez de modifier les règlements pour que vous deveniez un parti politique, finalement. Je n'en vois pas la raison. Je crois que le nombre est suffisant, mais il faudra vous donner une identité et vous n'en avez pas actuellement. Au moment où vous aurez une identité, je crois que c'est vous qui imposerez les règles, puisque vous serez en majorité.

Je comprends que la situation actuelle est difficile pour vous et nous pouvons le constater avec les nouveaux sénateurs. J'ai beaucoup de sympathie pour eux, et je collabore énormément avec les nouveaux sénateurs au sein des comités, car ils ne peuvent pas tout connaître dès le départ, et c'est normal. Je leur donne la chance.

Comme groupe, deux choix s'offrent à vous : soit vous restez indépendants, alors vous n'avez pas besoin de règles, soit vous vous regroupez sous une identité, et là, vous menez la barque.

Voilà, monsieur le président.

[Traduction]

Le sénateur Woo : Merci, sénateur Maltais, et permettez-moi de dire d'entrée de jeu que vous avez tout à fait raison lorsque vous parlez de la bonne aide que vous avez fournie aux nouveaux sénateurs. Je suis un membre du Comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts. Vous le présidiez, avant, et c'est maintenant une des membres du GSI qui occupe le fauteuil. Je sais que vous lui avez offert beaucoup de soutien et que vous l'avez aidée à apprendre les rouages du métier, à gérer les réunions et à planifier nos audiences et ainsi de suite. Je sais qu'elle vous a été très reconnaissante, et je le suis aussi beaucoup.

Je ne vais pas parler, sauf si vous croyez vraiment que je dois le faire, des questions qui sont liées au G3. Je ne peux pas parler au nom des membres de cette équipe, et il ne serait pas approprié pour moi d'essayer de deviner les pensées ou les motivations du sénateur Mitchell quant au rôle que doit jouer le G3 vis-à-vis du Groupe des sénateurs indépendants, pour la simple et bonne raison que je ne relève pas de cette équipe et que je n'assume aucune coordination avec elle, à part ce qu'elle fait avec le reste de nous en ce qui concerne la présentation des projets de loi émanant du gouvernement et ainsi de suite.

Ce que je dirai, cependant, en réponse à votre question sur les conditions en vertu desquelles nous pouvons et devrions modifier le *Règlement du Sénat*, vous nous avez donné deux ou trois conditions. La première c'est que, pour commencer, nous devons obtenir une formation suffisante afin de comprendre adéquatement ce qui se passe; nous pourrions ensuite proposer des amendements. La deuxième chose dont vous avez parlé

can amend the rules after you have got a new identity and you form the majority, if I summarize accurately.

On the first point about becoming better senators, it's a continuous learning process. If I may say, Senator McInnis came to me just before the meeting started and I told him how much I'm still learning. He said you know you keep learning 10 years after you have arrived even. I think that's true. I make no claims to be very knowledgeable of the Senate.

But what I'm presenting to you, I hope you will take on the merits of my presentation and the merits of the case. Even if I am a rookie senator who frequently flouts the rules because of my ignorance, if my case makes sense, if it's consistent with what your goals are in the Modernization Committee, and it's allowable and desirable from the point of view of the Senate of the future, and it reflects the new realities, then I think the case deserves to be studied.

Secondly, the issue about changing the rules under the Constitution — absolutely not. Nothing I have said requires any constitutional change. As you well know, this committee was struck specifically to look at only the rule changes and modifications that can be done absent a constitutional change, so that sets the parameters of your work and of my presentation.

The third one is the most important. I think there is a lot of truth, Senator Maltais, in your argument that when you become the majority, if and when you become the majority, just use your numbers to push the rules through. Perhaps that can happen. But my group has repeatedly said to me, that's not what we want to see. That can be what happens, but it's not what we want to see because we will still have to work with a very significant number of senators who may resent the fact that we simply use our numbers to push through changes.

I may be idealistic here, but I'm appealing to all of us to think about the Senate not circa 2018 when there are 43 independent senators, but 2019, 2020, 2021 when the new realities we already live in become even more congealed and more real, more manifested in how we do things. I am totally convinced that the current rules do not accommodate that new reality of two or three years down the road.

If we rely on the strength of the majority parliamentary group to push through the changes, the new reality will be damaged, I think, because of ill will and the fact that majoritarian rule is the

concernait les modifications en vertu de la Constitution. Le troisième point que vous avez soulevé, c'est la possibilité de modifier le Règlement lorsque nous aurons une nouvelle identité et que nous formerons la majorité. J'espère avoir bien résumé bien vos propos.

En ce qui concerne le premier point, le fait de devenir de meilleurs sénateurs, c'est un processus d'apprentissage continu. Si je peux me permettre de le dire, le sénateur McInnis est venu me voir tout juste avant le début de la réunion, et je lui ai dit à quel point j'apprends encore. Il a dit qu'on continue d'apprendre, même après 10 ans. Je crois qu'il a raison. Je n'affirme aucunement bien connaître le Sénat.

Cependant, j'espère que vous allez évaluer ce que je vous propose en fonction du mérite de ma présentation et du mérite de la position. Même si je suis un nouveau sénateur — qui enfreint souvent les règles en raison de mon ignorance —, si ce que je propose est sensé, si c'est conforme à vos objectifs au sein du Comité sur la modernisation, et si c'est acceptable et souhaitable du point de vue de l'avenir du Sénat et que cela reflète les nouvelles réalités, alors je crois que ce que je dis mérite qu'on s'y attarde.

Deuxièmement, pour ce qui est de la question de modifier le Règlement en vertu de la Constitution, cela n'a absolument rien à voir. Rien de ce que j'ai dit n'exige un changement constitutionnel. Comme vous le savez très bien, le comité a été créé précisément pour examiner uniquement les changements et les modifications au Règlement qu'il est possible d'apporter sans modification constitutionnelle, ce qui établit les paramètres de votre travail et de ma proposition.

Le troisième élément est aussi le plus important. Je crois qu'il y a beaucoup de vrai, sénateur Maltais, dans votre argument selon lequel, lorsque nous deviendrons majoritaires — et si jamais nous le devenons — nous pourrions tout simplement utiliser notre poids pour faire adopter nos changements au Règlement. C'est peut-être le cas, mais les membres de mon groupe m'ont répété que ce n'est pas ce qu'ils veulent. Cela peut arriver, mais ce n'est pas ce qu'ils veulent parce que nous devons continuer à travailler avec un très grand nombre de sénateurs qui pourront nous en vouloir d'avoir tout simplement utilisé notre grand nombre pour imposer des modifications.

Je suis peut-être idéaliste, mais je vous demande tous de réfléchir au Sénat, pas à celui de 2018, qui compte 43 sénateurs indépendants, mais celui de 2019, 2020 et 2021, lorsque les nouvelles réalités avec lesquelles nous composons déjà seront encore plus présentes et réelles, plus manifestes dans la façon dont nous travaillons. Je suis tout à fait convaincu que le Règlement actuel n'est pas adapté à la nouvelle réalité qui nous attend dans deux ou trois ans.

Si nous nous fions à la force du groupe parlementaire majoritaire pour apporter les changements, la nouvelle réalité sera minée, selon moi, par la rancune. En outre, la règle de la

antithesis of what we do in the Senate. We were created because we push against majority rule. If we did that, I think it would be an unfortunate development, but having said that, the rules do need changing, and all of us need to find the best way to get to those changes.

Senator McInnis: Well, it certainly is a new reality, and I think the basis on which this committee was founded was premised on fairness and equality. When the Senate approved the Modernization report recommendation number 7 bringing about groups, it also provided a mechanism and suggested that these groups be funded. I take it that they would be funded in a fair and equal way.

Now you have come up with a formula based on need, and I want to move on to something else, but I just want to be clear. You would like that revisited, the way that government and the opposition are funded?

Senator Woo: I would like the way in which the entire Senate budget for caucuses and parliamentary groups is allocated, which includes, of course, government and opposition.

Senator McInnis: Yes, exactly. Now this is something I know that everyone is just sitting on the edge of their seats waiting for. They want to mention this. How do you feel about a recognized opposition in the Senate?

Senator Woo: Senator McInnis, I believe that the Senate is a place for opposition to legislation that is misconceived, that has gross unintended consequences, that is clearly in violation of the Constitution, that unfairly treats minorities, broadly speaking. As a result, I believe there will always be coalitions of senators who oppose in that manner. You only have to look at the last 6 to 12 months of our deliberations to see that there indeed are coalitions of senators at any given time on any given bill that oppose bills, government legislation, on the grounds that I have stated. Not on the grounds that they are the Liberals or not on the grounds that they are the Conservatives, or not on the ground that we don't like this particular leader or that particular leader. That's how I think about opposition.

I think the Senate has a variable geometry of opposition that will vary from bill to bill, and we should encourage that because the Senate's role, as we all know, is to review legislation that has come from the house, to offer our sober second thought within the constitutional framework, recognizing the elected chamber, and at times to propose amendments that will improve bills. I strongly support that vision of opposition in the Senate.

majorité est l'antithèse de tout ce que nous faisons au Sénat. Nous avons été créés comme contrepoids à la règle de la majorité. Si nous procédons de cette façon, je crois que ce sera bien malheureux, mais, cela dit, le Règlement doit être changé, et nous devons tous trouver la meilleure façon d'apporter les changements.

Le sénateur McInnis : Eh bien, il est évident que c'est une nouvelle réalité, et je crois que le comité a été fondé sur les principes de justice et d'équité. Lorsque le Sénat a approuvé la recommandation 7 du rapport sur la modernisation, créant ainsi des groupes, il a aussi fourni un mécanisme et suggéré un cadre de financement pour ces groupes. L'idée, c'était de les financer de façon juste et équitable.

Et, maintenant, vous proposez une formule fondée sur le besoin, et je veux passer à autre chose, mais je veux être clair : vous voudriez qu'on revoie tout cela, la façon dont le gouvernement et l'opposition sont financés?

Le sénateur Woo : J'aimerais qu'on revoie l'ensemble du processus d'affectation budgétaire de tout le Sénat en ce qui concerne les caucus et les groupes parlementaires, ce qui inclut, bien sûr, le gouvernement et l'opposition.

Le sénateur McInnis : Oui, exactement. Et là, je sais que c'est un sujet qui tient tout le monde en haleine et une réalité que tout le monde attend. Ils veulent le mentionner. Quel est votre avis au sujet d'une opposition reconnue au Sénat?

Le sénateur Woo : Sénateur McInnis, de façon générale, selon moi, le Sénat est l'endroit où il faut s'opposer aux projets de loi mal conçus, qui peuvent avoir d'importantes conséquences inattendues, qui constituent une violation claire de la Constitution ou qui traitent de façon injuste les minorités. Par conséquent, je crois qu'il y aura toujours des coalitions de sénateurs qui feront ainsi connaître leur opposition. Vous n'avez qu'à regarder nos délibérations au cours des 6 à 12 derniers mois pour voir qu'il y a bel et bien toujours des coalitions de sénateurs, et ce, quel que soit le projet de loi, qui s'opposent à ce qui est proposé, à la législation gouvernementale, pour les motifs que j'ai décrits. Ils ne s'y opposent pas parce qu'ils sont libéraux ou conservateurs ni parce qu'ils n'aiment pas tel ou tel dirigeant. C'est ma vision de l'opposition.

Je crois que l'opposition au sein du Sénat est à géométrie variable et qu'elle change en fonction des projets de loi. Je crois aussi que c'est quelque chose que nous devons encourager parce que le rôle du Sénat — comme nous le savons tous —, c'est d'examiner les textes législatifs produits dans la Chambre, d'offrir un second examen objectif du point de vue du cadre constitutionnel, reconnaissant par le fait même le rôle de la Chambre élue, et, parfois, proposant des amendements pour améliorer les projets de loi. J'appuie fortement cette vision de l'opposition au sein du Sénat.

Senator McInnis: Okay. Are you satisfied currently with the system of operating and administrating and running the Senate? Currently, we have leaders meet and put together the schedule, and there has been some suggestion that perhaps a different mechanism should be put in place, a different team approach to managing the business of the Senate. Have you thought about that? You have heard about it, I'm sure. But have you given any thought to what mechanism you would put in place?

Senator Woo: Thank you for that question. It goes a little beyond the scope of this presentation, so I don't want to delve too deeply except to say that the evolution of the new realities where there could be more recognized parliamentary groups will force changes to the usual channels, as I think they call it, including possibly the leaders meeting. But we're not there yet. This committee is particularly sensitive, I know, to not pushing changes before the time is ready for those changes. I would not advocate that either. But it's not difficult for us to imagine a not too distant future where the organization of our work, the Order Paper, the decisions around when different bills come up for votes and different parts of the reading, is decided in a way other than the two or three or four leaders that represent the two or three or four groups here.

This is why I very much endorse and support the discussion that has been started. I don't necessarily endorse the conclusions, but I endorse the discussion that has been started by our colleagues, for example, Senator Harder with his sober second thinking inquiry on the Order Paper. Senator Gold has published a few papers. Colleagues in the opposition have floated some ideas.

I think we should encourage more discussion about how the new Senate should evolve rather than stifle the discussion reflexively by saying the status quo works, or one particular model works, because we're no longer in Kansas, ladies and gentlemen.

Senator McInnis: Thank you very much for that. Whatever we do, it should be envisaging down the road. We shouldn't be here every other year making changes. There will always be changes, but we should try to put in place a system that works, more for the long term than the short term.

Senator Woo: As a general proposition I agree with that. But I have made very clear in my presentation that there are some here and now issues that need to be resolved because the practice has already changed, and it's not appropriate that the rules have

Le sénateur McInnis : D'accord. Êtes-vous satisfait actuellement du système de fonctionnement, d'administration et de gestion du Sénat? À l'heure actuelle, les dirigeants se réunissent et établissent le calendrier, et certains ont suggéré que, peut-être, il fallait mettre en place un mécanisme différent, une approche d'équipe différente en matière de gestion des affaires du Sénat. Y avez-vous réfléchi? Vous en avez entendu parler, j'en suis sûr, mais avez-vous réfléchi au mécanisme que vous voudriez mettre en place?

Le sénateur Woo : Merci de la question. On va ici un peu plus loin que la portée de ce que j'ai proposé, alors je ne veux pas trop approfondir cette question, à part pour dire que les nouvelles réalités avec lesquelles nous composons, le fait que plus de groupes parlementaires pourraient être reconnus, exigeront la modification des voies habituelles — c'est l'expression convenue, si je ne m'abuse —, y compris, possiblement, la structure de la réunion des dirigeants. Cependant, nous n'en sommes pas encore là. Je sais que le comité a particulièrement à cœur de ne pas proposer des changements avant que l'heure de ces changements soit venue. Ce n'est pas non plus quelque chose que je proposerais. Cependant, il n'est pas difficile pour nous d'imaginer un avenir pas si lointain où l'organisation de notre travail, le Feuilleton, les décisions quant au moment où les différents projets de loi sont soumis aux voix et le moment où on procède aux différentes parties de la lecture, ne seront plus déterminés par deux, trois ou quatre dirigeants qui représentent les deux, trois ou quatre groupes, ici.

C'est la raison pour laquelle je suis tout à fait favorable à la discussion que nous avons lancée et que je la soutiens. Je ne suis pas nécessairement d'accord avec les conclusions, mais je suis favorable à ce que cette discussion ait été lancée par nos collègues, par exemple, le sénateur Harder, et son second examen objectif sur le Feuilleton. Le sénateur Gold a publié quelques articles. Des collègues de l'opposition ont aussi proposé certaines idées.

Je crois que nous devons encourager plus de discussions sur la façon dont le nouveau Sénat évoluera plutôt que de freiner toute discussion par réflexe en disant que le statu quo fonctionne ou qu'un modèle précis fonctionne. Nous ne sommes plus dans notre zone de confort, mesdames et messieurs.

Le sénateur McInnis : Merci beaucoup de votre réponse. Peu importe ce que nous ferons, il faut réfléchir aux résultats à plus long terme. Il ne serait pas approprié de revenir ici aux deux ans pour changer des choses. Il y aura toujours des changements, mais nous devons tenter de mettre en place un système qui fonctionne plus à long terme qu'à court terme.

Le sénateur Woo : De façon générale, je suis d'accord avec votre proposition, mais j'ai dit très clairement dans mon exposé qu'il y a certains problèmes actuels qu'il faut régler, parce que les pratiques ont déjà changé, et qu'il n'est pas approprié que le

not caught up to the practice. Likewise, the practice, which is based on fairness and equality, has to be driven across the range of *Senate Administrative Rules* and finance rules and other conventions even that govern this place so that we at least have the consistency of those principles across the way we work.

Senator McInnis: Thank you very much.

[*Translation*]

Senator Bellemare: Thank you for all your very relevant comments. There are two things I would like to add to the principles that should guide changes in rules and practices.

I agree that we need to be guided by justice and equity. It's fundamental. However, in the Senate, justice and fairness come in two ways. There is justice and fairness in the operation of the groups, and there is justice and fairness for each of the senators.

We shouldn't lose sight of this, because the dual composition that prevailed at the time, where there were only two groups, was for independent senators who numbered only three or four, depending on the period. Independent senators were not treated as fairly as might have been desired. For example, they had to be part of a group to sit on a committee. Remember Senator Wallace's battle when he became independent.

Since then, the rules have been changed to allow unaffiliated senators, senators completely alone, to be considered in the committee selection process, but this change hasn't been taken into account when it comes to the sessional order. We may have forgotten, I don't know. Anyway, every time you change a rule, you have to ask yourself whether it is fair for groups and also for individuals.

The other thing I wanted to talk about is the budgets. As an economist, you too have had training in this area. We know very well that there are always fixed costs and variable costs. In the case of fixed costs, it is the principle of fixed expenses for groups, regardless of size. Variable expenses must also be taken into account, which are sometimes subject to diminishing returns. Therefore, for large groups, from a certain threshold, proportionality can be quite marginal.

In other words, I am giving you everything for the upcoming debates.

Senator Woo: Thank you for your question.

Règlement ne suivent pas les pratiques. Dans un même ordre d'idées, la pratique, qui est fondée sur l'équité et l'égalité, doit être reflétée dans le *Règlement administratif du Sénat*, les règles financières et d'autres conventions qui régissent le Sénat, de façon à ce que, au moins, ces principes soient bien reflétés dans la façon dont nous travaillons.

Le sénateur McInnis : Merci beaucoup.

[*Français*]

La sénatrice Bellemare : Je vous remercie pour tous vos commentaires qui sont très pertinents. Il y a deux éléments que j'aimerais ajouter quant aux principes qui doivent guider les modifications aux règles et aux pratiques.

Je suis d'accord avec le fait qu'il faille être guidé par la justice et l'équité. C'est fondamental. Cependant, au Sénat, la justice et l'équité se déclinent de deux façons. Il y a la justice et l'équité dans le fonctionnement des groupes et il y a la justice et l'équité pour chacun des sénateurs.

Il ne faudrait pas perdre cela de vue, parce que la composition duale qui prévalait à l'époque, où il n'existait que deux groupes, c'était pour les sénateurs indépendants qui n'étaient que de trois ou quatre, dépendamment des périodes. Les sénateurs indépendants n'étaient pas traités de façon aussi équitable qu'on aurait pu le souhaiter. Par exemple, ils devaient faire partie d'un groupe pour pouvoir siéger à un comité. Rappelons-nous la bataille qu'a menée le sénateur Wallace lorsqu'il est devenu indépendant.

Depuis, les règles ont été modifiées afin de permettre aux sénateurs non affiliés, les sénateurs complètement seuls, d'être pris en compte dans le processus de sélection des comités, mais on n'a pas tenu compte de cette modification en ce qui a trait à l'ordre sessionnel. On a peut-être oublié, je n'en sais rien. Quoi qu'il en soit, chaque fois qu'on modifie une règle, on doit se poser la question à savoir si c'est équitable pour les groupes et aussi pour les individus.

L'autre élément dont je voulais parler concerne les budgets. À titre d'économiste, vous avez reçu vous aussi une formation à ce chapitre. On sait très bien qu'il y a toujours des coûts fixes et des coûts variables. Dans le cas des coûts fixes, c'est le principe des dépenses fixes pour les groupes, peu importe leur taille. On doit aussi tenir compte des dépenses variables qui sont parfois soumises à des rendements décroissants. Donc, pour de grands groupes, à partir d'un certain seuil, la proportionnalité peut être assez marginale.

En d'autres mots, je vous soumetts le tout pour les débats à venir.

Le sénateur Woo : Je vous remercie de votre question.

[English]

You make some very good points. I have thought quite a lot about the distinction you make between, on the one hand, fairness and equality amongst groups and between groups and then fair conditions and equality of individual senators.

It's very important that any changes in the rules that favour the former, that is to say, fairness and equality between and amongst groups, do not overly penalize or discriminate against equality of senators. That is why I pointed out in my presentation that the treatment of individual senators, in terms of their office budgets, appears to me to be strictly on the basis of equality and fairness. Everybody gets exactly the same. That's a really important principle.

But it doesn't extend to committee memberships, as you have pointed out. That is why when the ISG was in negotiations with the Conservatives and the Liberals about committee seats, we explicitly said that the ISG takes responsibility for non-affiliated, independent senators. There are not that many, but we felt that there had to be an allocation for them so that they could sit on a committee. It's only fair, even though they are not part of our group.

That didn't actually work out in the negotiations, unfortunately, but that's a glaring example of how fighting for your group interest is going to leave unintended consequences. It's a classic problem that the Senate deals with all the time. You fight for the three or four interest groups, and the fourth group that is not organized is punished or disadvantaged. So we have to keep that in mind.

The reality we live now is that we are organized into groups. I personally think there is a logic and a rationale for the Senate to be organized into groups for a variety of logistical, administrative and substantive reasons, and so it's reasonable for the Senate to privilege groups in some way. Hence, we have this formula, right, where if you're in a group, you get a research budget and a house office. I think there is a logic to it. It's all about balancing. I agree with you that we need to be careful not to go too far in excluding non-affiliated members.

On your point of fixed costs and variable costs, I think I said earlier, and I want to reiterate again, that when I talk about a new budgeting process, I'm not arguing for the ISG to be given proportionately the fund that other caucuses get. I'm not arguing for the Conservative and government budgets to be gutted. I'm arguing for a more rational process that recognizes that there are

[Traduction]

Vous avez soulevé de très bons points. J'ai beaucoup pensé à la distinction que vous faites entre, d'un côté, l'équité et l'égalité au sein des groupes et entre les groupes et, de l'autre, des conditions équitables et égales pour les différents sénateurs.

Il est très important que toutes les modifications aux règles qui sont favorables à la première notion, c'est-à-dire, l'équité et l'égalité au sein des groupes et entre les groupes, ne mine pas trop l'égalité entre les sénateurs ou n'entraîne pas de discrimination à cet égard. C'est la raison pour laquelle, dans mon exposé, j'ai souligné que, selon moi, le traitement des sénateurs individuels — pour ce qui est des budgets destinés à leur bureau — semble devoir être fondé uniquement sur l'égalité et l'équité. Tout le monde obtient exactement la même chose. C'est un principe très important.

Cependant, cela n'inclut pas l'appartenance aux comités, ce que vous avez souligné. C'est la raison pour laquelle, lorsque le GSI négociait avec les conservateurs et les libéraux au sujet des places au sein des comités, nous avons dit explicitement que le GSI acceptait d'assumer la responsabilité à l'égard des sénateurs indépendants et non affiliés. Il n'y en a pas beaucoup, mais, selon nous, il est important de penser à eux, afin qu'ils puissent siéger eux aussi à un comité. C'est tout simplement la chose juste à faire, même si ces sénateurs ne font pas partie de notre groupe.

Par ailleurs, ça n'a finalement pas fonctionné dans le cadre des négociations, mais c'est un bon exemple de la façon dont le fait de lutter pour son propre groupe d'intérêt aura des conséquences inattendues. C'est un problème classique avec lequel compose constamment le Sénat. On se bat pour les trois ou quatre groupes d'intérêt, et le quatrième groupe, qui n'est pas organisé, est puni ou désavantagé. C'est donc quelque chose qu'il faut garder à l'esprit.

La réalité, c'est qu'il y a actuellement des groupes organisés. Personnellement, je crois qu'il y a une logique et une justification relativement au fait que le Sénat soit organisé en groupes, et ce, pour divers motifs de nature logistique, administrative ou de fond, et il est donc raisonnable que, d'une certaine façon, le Sénat privilégie les groupes. Par conséquent, nous avons cette formule, vous comprenez, faisant en sorte que, si une personne fait partie d'un groupe, elle obtient un budget de recherche et un bureau à la Chambre. Je crois que c'est une proposition logique. C'est purement là une question d'équilibre. Je suis d'accord avec vous : il faut faire attention de ne pas aller trop loin en ce qui a trait à l'exclusion des membres non affiliés.

Pour ce qui est de vos propos sur les coûts fixes et les coûts variables, je crois avoir dit précédemment — et je le répète — que, lorsque je parle d'un nouveau processus budgétaire, je ne dis pas que le GSI doit obtenir, toutes proportions gardées, les fonds qu'obtiennent les autres caucus. Je ne dis pas qu'il faut réduire les budgets des conservateurs et du gouvernement. Je

fixed costs for all caucuses. There are special costs for the government. All of us recognize that the Senate can only function if there is a channel for the government to introduce bills and to get bills through the various stages, and so on. Special resources are required.

We can have a sensible discussion about all of that.

Senator Wells: Thank you, Senator Woo, for appearing. You mentioned a couple of the changes that you would like to see under the Parliament of Canada Act that would reflect the wishes of your leadership or your group and perhaps others. Have you considered actual legislation to effect this? That's how we change legislation. That's my first question, and maybe you would like to address that.

Senator Woo: I'm not really up on how the Parliament of Canada Act can and will be changed. I think it has to originate from the government, even though it would only be credible if we had substantial input into the drafting of the changes. There has to be a process whereby the government has to signal its intention and desire to amend the Parliament of Canada Act and then a process whereby all of us work on what those changes would be. Until we receive that signal, it's a little premature for me to work on specific wording.

Senator Wells: Okay. Given that there is nothing concrete now to change the Parliament of Canada Act, the Senate's system — and I think we have a good system in place that has worked for a long time — allows, as you called it in your opening statement, ad hoc changes. We've made those ad hoc changes, but those are part of the system under which we work. So it would appear that the part of the system works that allows that consultation and changes, whether it's sessional or continuing beyond. The ones that continue beyond — we'll call those conventions. They're not written into the *Rules of the Senate*, but they're the practices we undertake that allow us to operate effectively. That system is well in place now that allows for sessional or beyond.

I just wanted to make a comment on that. It's not a bad system we have — and we've seen significant changes over the last two years — because it allows us to adapt to those significant

demande un processus plus rationnel qui tient compte des coûts fixes de tous les caucus. Il y a des coûts spéciaux pour le gouvernement. Nous reconnaissons tous que le Sénat peut seulement fonctionner si le gouvernement a une façon de présenter ses projets de loi, de faire passer ses projets de loi par les diverses étapes et ainsi de suite. Des ressources spéciales sont requises à cette fin.

Nous pouvons tenir une discussion raisonnable au sujet de tout ça.

Le sénateur Wells : Merci, monsieur le sénateur Woo, de votre comparution. Vous avez mentionné deux ou trois changements que vous aimeriez voir au titre de la Loi sur le Parlement du Canada, des changements qui refléteraient les volontés de votre leadership ou de votre groupe et, peut-être, aussi, d'autres intervenants. Avez-vous réfléchi à un projet de loi précis pour y arriver? C'est ainsi que nous modifions les lois. C'est ma première question, à laquelle vous voudrez peut-être répondre.

Le sénateur Woo : Je ne sais pas exactement de quelle façon la Loi sur le Parlement du Canada peut être changée ni comment elle le sera. Je crois que l'initiative doit venir du gouvernement, même si je crois que le processus sera seulement crédible si nous pouvions participer de façon importante à la rédaction des modifications. Il doit y avoir un processus sur lequel le gouvernement s'appuie pour nous faire part de son intention et de son désir de modifier la Loi sur le Parlement du Canada, et il doit ensuite y avoir un processus nous permettant à nous tous de travailler sur la nature des changements à apporter. Tant qu'on ne reçoit pas un tel avis, c'est un peu prématuré pour moi de travailler sur un libellé précis.

Le sénateur Wells : D'accord. Étant donné qu'il n'y a rien de concret pour l'instant relativement à la modification de la Loi sur le Parlement du Canada, le système du Sénat — et je crois que nous avons un bon système en place, un système qui fonctionne depuis longtemps — permet d'apporter des changements ponctuels, comme vous l'avez dit dans votre déclaration préliminaire. Nous avons apporté de tels changements ponctuels, mais tout ça fait partie du système au sein duquel nous fonctionnons. On dirait donc que cette partie du système fonctionne, la partie qui permet la consultation et le changement, que ce soit durant une session ou à plus long terme. Les changements qui sont maintenus au-delà des sessions individuelles, eh bien nous les appelons des conventions. Ces conventions ne sont pas écrites dans le *Règlement du Sénat*, mais elles représentent les pratiques que nous adoptons et qui nous permettent de travailler efficacement. Le système actuel, qui est bien implanté, permet d'apporter des modifications, qu'elles durent le temps d'une session ou plus longtemps.

Je voulais formuler un commentaire à ce sujet. Notre système n'est pas mauvais — et il y a eu des changements importants apportés au cours des deux dernières années — parce qu'il nous

changes and the will of the place. I wanted to make that comment.

I'll form the following into a question at the end of it, but when we consider the changes we have to make, as Senator McInnis correctly said, we have to consider the consequences. All the things we consider we hope are intended, but of course, there are the unintended, which you don't see coming. It's reasonable to assume that there will be a couple of outcomes of the next election, which is next year. It's reasonable to assume the current government will continue, and our system and structure will continue. It's a reasonable assumption that could happen. It's also a reasonable assumption that the Conservatives could form government.

How do you see things structured with respect to government, opposition, other players and other groups under that assumption, which is that it's reasonable that the Conservatives form a government in Canada, and the Conservatives in the Senate would be the government — the GRO under the current nomenclature? How would you see the structure with official opposition under the Rules? I assume the Senate Liberals would be the official opposition. How would you see it play out under that reasonable possibility?

Senator Woo: Thank you, Senator Wells, for your two very good questions.

First, on the ad hoc changes, the implication in your question is that we have already done what we can, we've gone as far as we can, and it seems to be working well, so we don't need to do much more. I disagree with that.

Senator Wells: That's not what I said. I said that this is what we have done to accommodate under the system that currently seems to work. I'm not saying I don't advocate for change, either, but I'm saying accommodations have been made.

Senator Woo: Then I support you wholeheartedly in saying that the ad hoc changes have been all in the right direction, but they're incomplete. That's kind of a summary of what I'm saying here. The practice has run ahead of the ad hoc changes. I'm basically arguing for the ad hoc changes to be codified to catch up with the system that is working now and that has accommodated the Independent Senators Group. There are quite a number of changes we can do without touching the Parliament of Canada Act. We cannot let the Parliament of Canada Act be an excuse or reason to delay work on our own Rules that are very much in our control.

permet de nous adapter à ces changements importants et à la volonté des gens, ici. C'est quelque chose que je tenais à souligner.

Et maintenant, il y aura une question au terme de ce que je m'appête à dire, mais lorsqu'on regarde les changements qu'il faut apporter — comme le sénateur McInnis l'a bien dit —, il faut réfléchir aux conséquences... Toutes les choses auxquelles nous réfléchissons, nous espérons qu'elles se passeront comme prévu, mais bien sûr, il peut y avoir des conséquences inattendues, des choses qu'on ne voit pas venir. Il est raisonnable de présumer que deux ou trois choses ressortiront des prochaines élections, l'an prochain. Il est raisonnable de présumer que le gouvernement actuel restera au pouvoir et que notre système et notre structure seront maintenus. C'est une hypothèse raisonnable sur ce qui nous attend peut-être. Il est aussi raisonnable d'envisager un gouvernement conservateur.

De quelle façon envisagez-vous la structure de toutes ces choses en ce qui a trait au gouvernement, à l'opposition, aux autres intervenants et autres groupes, dans une telle hypothèse, soit qu'il est raisonnablement possible que les conservateurs forment le gouvernement au Canada et que les conservateurs du Sénat représentent le gouvernement, le BRG selon la nomenclature actuelle? De quelle façon envisageriez-vous la structure en ce qui a trait à l'opposition officielle au titre du Règlement? J'imagine que les libéraux du Sénat deviendraient l'opposition officielle. De quelle façon verriez-vous tout ça se dérouler en vertu de cette possibilité raisonnable?

Le sénateur Woo : Merci, monsieur le sénateur Wells, de vos deux très bonnes questions.

Premièrement, pour ce qui est des changements ponctuels, votre question sous-entend que nous avons déjà fait ce que nous pouvons faire, que nous sommes allés aussi loin que nous pouvions et que les choses semblent bien fonctionner, alors il n'est pas nécessaire d'en faire plus. Je ne suis pas d'accord.

Le sénateur Wells : Ce n'est pas ce que j'ai dit. Je dis que c'est ce que nous avons fait pour tenir compte de la réalité, pour nous adapter dans le cadre du système actuel et que ce dernier semble fonctionner. Je ne dis pas que je ne suis pas favorable à d'autres changements non plus, mais je dis que des accommodements ont été faits.

Le sénateur Woo : Alors, je suis tout à fait d'accord avec vous pour dire que les changements ponctuels ont tous été des pas dans la bonne direction, mais il reste du chemin à parcourir. C'est un peu, en gros, ce que je dis en ce moment. La pratique a évolué plus vite que les changements ponctuels qui ont été apportés. Essentiellement, je demande qu'on codifie les changements ponctuels apportés afin de rattraper le système tel qu'il fonctionne, maintenant, et qui s'est adapté à la présence du Groupe des sénateurs indépendants. Nous pouvons apporter beaucoup de changements sans modifier la Loi sur le Parlement du Canada. Nous ne pouvons pas laisser la Loi sur le Parlement

I won't speculate too much on post-election models, but I will say this: The reality of our multipolar Senate, with a significant number, perhaps even a majority, of senators who identify as non-partisan — i.e., either independent Liberals or members of the Independent Senators Group — is here to stay for the foreseeable future because of the tenure of appointment. We need to adapt to that reality, whether the Liberals or the Conservatives win. Of course, the appointment style will be different, I understand. Mr. Scheer has expressed a certain preference for the old model, but the reality of a multipolar Senate will still be with us, and we will have to change the rules and our practices to accommodate that.

Senator Wells: After all those changes are done, what does it look like? I understand we have to consider those changes, but my question was, what is the consequence, and will that work?

Senator Woo: The consequence would be to allow —

Senator Wells: Would you see the ISG as the official opposition in that circumstance?

Senator Woo: The ISG has not even remotely had that discussion, so I'm not in a position to answer that question. The ISG will exist, and its members will constitute a significant number within the Senate, but whether we are in a world where partisan appointments resume or we stay with the independent appointment process, the reality is that 40 or 50 independent senators organized as a group has to be factored into the way we operate. That won't go away.

Senator Wells: I absolutely agree with you. We're projecting ourselves, so we can consider these consequences that we might have to face. Would you consider a reasonable outcome to be for that largest group that is not the government to be the official opposition?

Senator Woo: I can throw a different hypothetical. Maybe there is no group — this is purely a hypothetical — among the non-Conservatives that deems itself to be an official opposition in the way you are describing it.

Senator Wells: In a conventional way.

Senator Woo: That's a scenario that could well play out and that would in turn require other kinds of adjustments in the Senate.

du Canada être une excuse ou une raison de ne pas travailler sur nos propres règles, sur les domaines où nous sommes maîtres.

Je ne veux pas trop spéculer sur les modèles postélectorales, mais je dirai ce qui suit : la réalité de notre Sénat multipolaire, c'est-à-dire un Sénat où un nombre important — peut-être même une prépondérance — de sénateurs affirment être non partisans — c'est-à-dire soit des libéraux indépendants, soit des membres du Groupe des sénateurs indépendants —, est là pour de bon dans un avenir prévisible en raison de la durée des mandats. Il faut s'adapter à cette réalité, que les libéraux ou les conservateurs l'emportent. Bien sûr, le style nomination sera différent, je comprends. M. Scheer a exprimé une certaine préférence pour l'ancien modèle, mais la réalité d'un Sénat multipolaire est là pour de bon, et nous devons modifier le Règlement et nos pratiques en conséquence.

Le sénateur Wells : Une fois tous ces changements apportés, à quoi les choses ressembleront-elles? Je comprends que nous devons réfléchir à ces changements, mais, ma question, c'était de savoir quelles seront les conséquences et si le système fonctionnera.

Le sénateur Woo : La conséquence, c'est de permettre...

Le sénateur Wells : Pouvez-vous envisager le GSI en tant qu'opposition officielle dans une telle situation?

Le sénateur Woo : Au sein du GSI, nous sommes très loin d'avoir tenu ce genre de discussion, alors je ne suis pas en mesure de répondre à cette question. Le GSI existera, et ses membres représenteront une proportion importante des sénateurs, mais qu'on soit dans un monde où les nominations partisans reprennent du service ou que nous maintenions le processus de nomination indépendant, il n'en demeure pas moins qu'il faudra tenir compte de l'existence d'un groupe organisé réunissant de 40 à 50 sénateurs indépendants dans notre façon de fonctionner. Cette réalité ne disparaîtra pas.

Le sénateur Wells : Je suis tout à fait d'accord avec vous. Nous faisons des prévisions afin de pouvoir réfléchir aux conséquences auxquelles nous devons peut-être être confrontés. Selon vous, serait-il raisonnable de s'attendre à ce que le plus important groupe qui ne forme pas le gouvernement forme l'opposition officielle?

Le sénateur Woo : Je peux vous proposer une situation hypothétique différente. Il n'y a peut-être pas de groupe — c'est purement hypothétique — réunissant des sénateurs qui ne sont pas d'allégeance conservatrice dont les membres se considèrent comme l'opposition officielle de la façon que vous le décrivez.

Le sénateur Wells : D'une façon conventionnelle.

Le sénateur Woo : C'est un scénario qui pourrait très bien se produire et cela exigerait en retour d'autres types de rajustements au sein du Sénat.

I want to go back to what I think is the fundamental new reality. I said it at the beginning of my presentation: the Supreme Court ruling, which points us in the direction of a Senate that is much more focused on its role vis-à-vis the house and its ability to take a longer-term, less partisan view — if we think that is, at heart, what the new reality is about. I think that new reality can persist even with a change in government and the restoration of partisan appointments because there will be many senators who subscribe to that view.

Senator Wells: Thank you.

[*Translation*]

Senator Verner: Thank you, Senator Woo, for your presentation. First, I have some comments before going further. I believe that linking the identity of an independent senator to an obligation to be part of a political party is simplistic and doesn't reflect the current reality. I don't agree with the comments of my colleague who urged you to find an identity before coming to request anything. I believe that linking power to a majority or an official opposition is to defeat modernization. I think there will be many ways to see the power and the opposition when we get there.

You said, quite rightly, that it was very difficult to predict the future. It may be that the Liberals will still be in power or it may be the Conservatives, but you are quite right to say that the fact remains that a very significant number of independent senators have come together and have currently been granted some rights, including the right to organize. Now, let's move from words to action. We must continue to recognize that the largest group is the Independent Senators Group. You can't just give one bicycle wheel; you have to give both wheels from the moment you have granted that group recognition.

For the purposes of the discussion, we talked about budget allocation. I sit on the Standing Senate Committee on Internal Economy, Budgets and Administration, and I found it pathetic that you had to come, not to beg but to ask for what you had been granted by right by a majority of senators in the Senate. There is a resistance to change that doesn't fit the mandate of the Modernization Committee. I'm sorry, but modernization isn't living in the past. It must be recognized that there is an important group here, and from the moment that we have already granted recognition to this group — and there will be others, I'm sure — we must try to provide a sufficiently flexible formula, not to foresee the unforeseeable, but certainly to live in a democratic way in justice and in all fairness

Je veux revenir à ce qui est, selon moi, la nouvelle réalité fondamentale. Je l'ai dit au début de mon exposé : la décision de la Cour suprême, qui nous aiguille dans la direction d'un Sénat mettant beaucoup plus l'accent sur son rôle vis-à-vis de la Chambre et sur sa capacité d'adopter un point de vue moins partisan à plus long terme si, bien sûr, nous croyons vraiment que c'est là la nouvelle réalité. Je crois que cette nouvelle réalité peut persister malgré un changement de gouvernement et le rétablissement des nominations partisans, parce qu'il restera beaucoup de sénateurs qui souscrivent à ce point de vue.

Le sénateur Wells : Merci.

[*Français*]

La sénatrice Verner : Je vous remercie, sénateur Woo, de votre présentation. D'abord, j'ai quelques commentaires avant d'aller plus loin. Je crois que le fait de relier l'identité d'un sénateur indépendant à une obligation de faire partie d'une formation politique est simpliste et ne reflète pas la réalité actuelle. Je ne suis pas d'accord avec les commentaires de mon collègue qui vous a pressé de vous trouver une identité avant de venir réclamer quoi que ce soit. Je crois que le fait de relier le pouvoir à une majorité ou à une opposition officielle, c'est d'aller à l'encontre de la modernisation. Je crois qu'il y aura plusieurs façons de voir le pouvoir et l'opposition lorsqu'on sera rendu là.

Vous avez dit, à juste titre, qu'il était bien difficile de prévoir l'avenir. Il se pourrait que les libéraux soient encore au pouvoir ou que ce soient les conservateurs, mais vous avez bien raison de dire qu'il n'en demeure pas moins qu'un nombre très important de sénateurs indépendants se sont regroupés auxquels on a accordé à ce moment-ci certains droits, entre autres le droit de se former. Maintenant, passons de la parole aux actes. Il faut continuer de reconnaître que le plus grand groupe est le Groupe des sénateurs indépendants. On ne peut pas donner juste une roue de la bicyclette; il faut donner les deux roues à partir du moment où on a accordé une reconnaissance à ce groupe.

Pour les fins de la discussion, on a parlé d'allocation de budgets. Je siège au sein du Comité sénatorial permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration, et j'ai trouvé pathétiques les efforts que vous avez dû déployer pour venir non pas quémander, mais simplement demander ce qui vous avait été accordé de droit par une majorité de sénateurs au Sénat. Il y a une résistance au changement qui ne correspond pas au mandat du Comité sur la modernisation. La modernisation, je m'excuse, ce n'est pas vivre dans le passé. Il faut reconnaître qu'il y a un groupe important ici, et à partir du moment où on a déjà accordé la reconnaissance à ce groupe — et il en aura d'autres, j'en suis convaincue —, il faut essayer de se donner une formule suffisamment souple, non pas pour prévoir l'imprévisible, mais certainement pour vivre de façon démocratique en toute justice et en toute équité.

You have proposed a number of things in your text. I imagine you have an ideal timeframe, and I would like you to tell me about it.

Senator Woo: Thank you, Senator Verner, for your very important question.

[*English*]

I especially appreciate you clarifying the point about independent senators' identity, which does not have to be wrapped up in a political or partisan affiliation. For my purposes, my identity as an independent senator is that of someone who is independent but wants to work towards the further modernization of this Senate, along with many of my colleagues and along with many of you.

On the question of a timeline, I would say as soon as possible, because these are not hypothetical situations I'm putting out. The practice has already changed. It's about walking the talk.

In the sessional orders, we have already made a number of changes that kind of recognize my role and Senator Day's role. Senator Verner is right. It's a little demeaning that I have to go back every three or four months to ask for the same thing, as if this is the largesse of the Senate to allow the biggest group in the chamber to have, say, *ex officio* status or any of the other privileges. I'm asking for these changes to be made not just for the sake of fairness and equality but for the efficiency of the Senate.

When I talked about the role of the ISG in having a say on bells or committee travel and other things that the government and opposition technically now have exclusive sway over, I'm talking about a pragmatic need to deal with the movement of the largest group of senators in the chamber. If you don't have someone who can speak to that issue, then the chamber will not function smoothly. Thank you, again, for your question.

Senator Lankin: There are a couple of things that have been raised that I wanted to comment on, and I have a question as well.

With respect to the questions Senator Wells asked around the Parliament of Canada Act and the drafting of the legislation, I think the process you're asking for, when we give consideration to that, is the right one, where we should do this together.

But I don't think it's a matter of waiting for the government to signal that they're going to make the changes. If we feel that changes A, B and C are fundamental to be able to accomplish the

Vous avez proposé un certain nombre de choses dans votre texte. J'imagine que vous avez un échéancier idéal, et j'aimerais que vous m'en parliez.

Le sénateur Woo : Je vous remercie, sénatrice Verner, de votre question très importante.

[*Traduction*]

Je vous remercie tout spécialement d'avoir souligné la question de l'identité des sénateurs indépendants, et le fait qu'il n'est pas nécessaire de leur attribuer une affiliation politique ou partisane. Dans mon cas, mon identité en tant que sénateur indépendant, c'est celle d'une personne indépendante qui veut tout de même s'efforcer de poursuivre le processus de modernisation du Sénat aux côtés de beaucoup de ses collègues et aux côtés aussi de bon nombre d'entre vous.

Pour ce qui est de la question de l'échéancier, je dirais qu'il faut le faire le plus rapidement possible, parce que je ne soulève pas des situations hypothétiques : les pratiques ont déjà changé, et il faut maintenant passer de la parole aux gestes.

Nous avons déjà apporté un certain nombre de changements dans les ordres sessionnels. D'une certaine façon, ces changements reconnaissent mon rôle et celui du sénateur Day. La sénatrice Verner a raison. C'est un peu dégradant que j'aie à redemander toujours la même chose, tous les trois ou quatre mois, comme si c'était par pure générosité que le Sénat permettait au plus important groupe de la Chambre d'avoir, par exemple, un statut de membre d'office ou n'importe quel autre privilège. Je demande que ces changements soient apportés non seulement pour des motifs d'équité et d'égalité, mais pour assurer l'efficacité du Sénat.

Lorsque j'ai parlé du rôle que peut jouer le GSI au moment de prendre les décisions sur les sonneries d'appel, les déplacements des comités ou n'importe quelle autre décision qui, actuellement, reviennent exclusivement — du moins, d'un point de vue technique — au gouvernement et à l'opposition, je parle du besoin pragmatique de gérer les déplacements du plus important groupe de sénateurs de la Chambre. S'il n'y a personne pour parler de cette question, alors, la Chambre ne fonctionnera pas bien. Merci encore de votre question.

La sénatrice Lankin : Je veux formuler des commentaires sur deux ou trois choses qui ont été dites et j'ai aussi une question.

En ce qui a trait aux questions posées par le sénateur Wells sur la Loi sur le Parlement du Canada et la rédaction d'un projet de loi, je crois que, lorsqu'on pense à tout ça, le processus que vous proposez est le bon, c'est-à-dire qu'il faut travailler ensemble.

Cependant, je ne crois pas qu'on ait à attendre que le gouvernement nous dise qu'il apportera des changements. Si nous estimons que les changements A, B et C sont fondamentaux

reform agenda and answer all of these questions, we should collectively work on the wording and go to the government. It makes no sense to ask them to wade into something we're then going to fight about. Why would they do that? I'd tell us to figure it out ourselves. I think there's a way we could move forward on that.

Senator Wells, with respect to the question you asked on the ad hoc changes and the sessional orders, which has worked to a certain degree on some issues, I have a fundamental problem with relying only on that. That will always be a feature we can come to if other sensitivities arise in the future that we need to address outside of immediate rule changes.

I'll give you an example. Senator Woo, you lived through this with the sessional order negotiations.

One of the things was that the first time the independent senators were able to put forward names for a certain number of spots on committees, we organized and we had invited all independent senators to come, whether they were members of the ISG or not, and we had a democratic process, which we think was fair, to try to honour wishes and negotiate among senators where there were too many, but it included everyone.

The second time around, that didn't happen because, Senator Wells, one of your colleagues, who said openly at a committee meeting that if he had known that ISG was making room and Senator Bellemare and Senator Mitchell could come and be appointed to a committee, he wouldn't have allowed that. And quite frankly, it wasn't allowed in the second round of negotiations, and you have to make these trade-offs sometimes.

I don't know that that's a reasonable trade-off to have made. I'm going to say it disenfranchises individual rights of independent senators on the notion of one person; I might be wrong on that. But it was a strong reaction from one person that seems to have carried the day.

Each time those sessional orders have to be negotiated, there's leverage in negotiations. Quite frankly, to get to an end point you will often give up something. When we want to put in practice what we are already living, I just don't think we should have to renegotiate every aspect of that every time and open it up to those trade-offs. There will be always be new trade-offs to be considered.

à la réalisation de notre programme de réforme et répondent à toutes ces questions, nous devrions travailler, ensemble, sur le libellé et aller rencontrer le gouvernement. Il n'est pas logique de demander au gouvernement de travailler sur quelque chose si nous sommes ensuite pour nous y opposer. Pourquoi le ferait-il? J'aimerais que nous le fassions nous-mêmes. Je crois qu'il y a une façon pour nous d'aller de l'avant dans ce dossier.

Sénateur Wells, pour ce qui est de la question que vous avez posée sur les changements ponctuels et les ordres sessionnels — ce qui a fonctionné, dans une certaine mesure, dans certains cas —, j'ai un problème fondamental avec l'idée de s'appuyer sur ces mesures. Ce pourrait toujours être une solution lorsqu'il y a d'autres situations sensibles avec lesquelles il faudra composer à l'avenir sans apporter des modifications immédiates au Règlement.

Je vais vous donner un exemple. Sénateur Woo, vous avez participé aux négociations du présent ordre sessionnel.

L'une des choses qui se sont produites, c'est que, la première fois où les sénateurs indépendants ont pu soumettre leur candidature pour obtenir un certain nombre de places au sein des comités, nous nous sommes réunis et nous avons invité tous les sénateurs indépendants à venir — qu'ils soient membres du GSI ou non —, et nous avons mis en place un processus démocratique, qui, selon nous, était juste, pour essayer de tenir compte des souhaits de tous et de permettre la négociation entre les sénateurs lorsqu'ils étaient trop nombreux. Mais nous avons inclus tout le monde.

La deuxième fois, ça ne s'est pas produit, monsieur le sénateur Wells, et c'est en raison d'un de vos collègues, qui a dit ouvertement durant une réunion du comité que, s'il avait su que le GSI allait faire de la place et que la sénatrice Bellemare et le sénateur Mitchell allaient pouvoir être là et être nommés à un comité, ils ne l'auraient pas permis. Et, franchement, nous n'avons pas pu procéder de la même façon durant la deuxième série de négociations. Il faut parfois faire de tels compromis.

Je ne suis pas sûr qu'il s'agissait là d'un compromis raisonnable. Je vais même dire qu'on prive des sénateurs indépendants de leurs droits en raison de la décision d'une seule personne. Je me trompe peut-être, mais on dirait bien que la forte réaction d'une personne l'a emporté ce jour-là.

Chaque fois qu'il faut négocier les ordres sessionnels, il y a des jeux de pouvoir durant les négociations. Franchement, pour arriver à une fin, il faut souvent céder quelque chose. Lorsque nous disons vouloir inscrire dans la pratique ce qui est déjà là, je ne crois tout simplement pas que nous devrions avoir à renégocier chaque aspect de ces questions à chaque fois et accepter aussi de faire tous ces compromis. Il y aura toujours de nouveaux compromis à faire.

With respect to the opposition, Senator Woo, you were very careful not to answer the question put to you by Senator McInnis about whether you agreed with official opposition; I think you used those words. Someday I would like us to clarify this —

Senator McInnis: Recognized opposition.

Senator Lankin: Recognized opposition, okay. People are using “official” now, and I was told over and over again when I first got here that official opposition is in the House of Commons and it’s just opposition here. I think those words mean something in the nature of the tension and dispute, and we should figure out what they mean.

This is my personal challenge back to you in thinking this through. This is not an ISG issue, because we haven’t grappled with it. I think there is room for a Liberal caucus or a Conservative caucus. If we reform the Senate enough, the NDP might even end up with some people here so that they would want to be a caucus. I’m an independent, by the way. I have been for a long time and still am, but there are these possibilities for the future.

Let’s remember the world in the other place was a duality for a long, long time, and it no longer is and the world hasn’t come to an end. That could happen here. I think the question is whether you’re afforded any special rights, resources or anything else as a result of being a member of a politically inclined caucus that is the opposition or the government in the other place. A case needs to be made if there were to be special resources or requirements. It’s the harmonizing up or down that Senator Woo talked about.

Senator McInnis, I was interested when you asked about the potential for a management committee, as I think it’s been referred to. I hope we put that on the agenda soon because I think that’s really important.

I won’t delve into that today because it’s not in force, but I understand from talking to people about the television modernization of the Senate and the chamber in the new place, which came through this committee as well, one of the things that will be possible and probable is that they will bundle together all the speeches made on a bill, say C-45, and be able to play them. Wouldn’t that be amazing? Except that we can’t have that kind of debate in the chamber itself, where over the course of a few days we hear lots of points of view.

Pour ce qui est de l’opposition, sénateur Woo, vous avez fait bien attention de ne pas répondre à la question que vous a posée le sénateur McInnis quant à savoir si vous étiez d’accord avec l’opposition officielle. Je crois que ce sont les mots que vous avez utilisés. Un jour, j’aimerais bien qu’on précise cet…

Le sénateur McInnis : L’opposition reconnue.

La sénatrice Lankin : L’opposition reconnue, d’accord. Les gens utilisent « officielle », maintenant, et on m’a très souvent répété, à mon arrivée, ici, qu’on dit « opposition officielle » dans la Chambre des communes, et seulement « opposition », au Sénat. Je crois que la signification de ces mots joue un rôle dans la nature des tensions et des conflits et que nous devrions déterminer ce que tout cela signifie.

C’est le défi personnel que je vous lance au moment de réfléchir à tout ça. Ce n’est pas un enjeu lié au GSI, parce que nous n’y avons pas encore réfléchi. Je crois qu’il y a de la place pour un caucus libéral ou un caucus conservateur. Si on réforme suffisamment le Sénat, le NPD pourrait peut-être même se retrouver avec quelques représentants, ici, et ils voudront peut-être eux aussi un caucus. Je suis une indépendante, soit dit en passant. Je le suis depuis longtemps et je le suis toujours, mais il existe des possibilités pour l’avenir.

Rappelons-nous que, à l’autre endroit, il y a très longtemps eu une dualité, et ce n’est plus le cas, et le ciel ne nous est pas tombé sur la tête pour autant. Ça pourrait se produire ici. Je crois qu’il s’agit de savoir si on a droit à des ressources ou à des droits spéciaux ou à quoi que ce soit d’autre lorsqu’on est membre d’un caucus partisan qui représente, soit l’opposition, soit le gouvernement à l’autre endroit. Il faut prouver les situations où des ressources spéciales sont nécessaires ou lorsqu’il y a des exigences spéciales, cette harmonisation ascendante ou descendante dont le sénateur Woo a parlé.

Sénateur McInnis, j’ai bien aimé la question que vous avez posée sur la possibilité de créer un comité de gestion, comme on l’a appelé, si je ne m’abuse. J’espère qu’on mettra bientôt ça à l’ordre du jour, parce que, selon moi, c’est très important.

Je ne vais pas approfondir cette question aujourd’hui, parce que ce n’est pas la réalité actuellement, mais ce que j’ai compris en parlant à des personnes au sujet de la modernisation télévisuelle dans le Sénat et la Chambre, au nouvel endroit — et c’est passé par le comité, aussi —, eh bien j’ai entendu dire qu’une des choses qui seront possibles et probables, c’est qu’on pourra réunir tous les discours qui ont été prononcés sur un projet de loi, par exemple le projet de loi C-45, et les visionner. Cela ne serait-il pas merveilleux? Le problème, c’est qu’on ne peut pas avoir ce genre de débat dans la Chambre en tant que telle, où, en quelques jours, nous entendons beaucoup de points de vue différents.

I wonder if, as we consider the changes to the rules, we could have these discussions about whether there are ways to accommodate the opposition. Instead of fighting about whether there should be an opposition, what are the ways to accommodate getting the variety of views on the table? Because our work will only be better if we have a diversity of views. Is there a way of doing that that focuses in on the question of what special rights, resources or whatever a group needs or does not need to do their job effectively?

Senator Woo: Thank you, Senator Lankin. On the Parliament of Canada Act, let me, for the record, say that I hope it is changed as soon as possible to accommodate our new reality. It would be terrific if this committee gave the recommendation and the Rules Committee took up the challenge of drafting possible amendments that we believe should be put in place. However, the Parliament of Canada Act is, I believe, a Royal Prerogative and therefore has to start with the government, but some pressure would be very helpful.

The view I articulated about the need and the intrinsic quality of opposition of the Senate as a set of coalitions of the willing, if you will, of variable geometry, of opposition on different bills in the manner I described — thoroughness, attention to minorities, constitutional validity — all of the measures that we typically use, I think that answers your question. If that is the opposition we have in the Senate, then we need a different way of organizing ourselves because the coalitions are fluid. But we want the coalitions to be able to express the opposition in ways that the rest of us can follow in a systematic and intelligible manner, not to mention the public, who will be watching on television.

Senator Stewart Olsen: I will try to be brief. I listened to your presentation with great interest because I'm not sure how this can work because there's one pot of money, and we can't go back to the taxpayers and say, "We want more money so our special interests will be accommodated," in my opinion.

But the other thing that I'm a bit concerned about is that, in your presentation, I heard nothing about one of the basic premises and one of the basic tenets of the Senate, and that is that we represent our regions. We come from our regions. We represent our regions. We represent the people of Canada. I represent the people of New Brunswick.

When the Prime Minister set his new appointment panel, I'm not sure they considered that. If you invite a lot of single-issue people to come before you in the Senate, do you not believe that

Je me demande si, lorsque nous envisagerons d'apporter des changements au Règlement, nous pourrions avoir ce genre de discussion quant à savoir s'il y a des façons d'accueillir l'opposition. Plutôt que de se battre pour savoir s'il devrait y avoir une opposition et de définir les façons de s'adapter afin de réunir des personnes qui ont une diversité de points de vue à la table. Vous savez, notre travail ne sera que meilleur si nous misons sur une diversité de points de vue. Y a-t-il une façon de procéder qui met l'accent sur la question des ressources et des droits spéciaux ou je ne sais quoi d'autre dont un groupe a besoin ou non pour faire son travail efficacement?

Le sénateur Woo : Merci, madame la sénatrice Lankin. En ce qui a trait à la Loi sur le Parlement du Canada, permettez-moi de dire, pour le compte rendu, que j'espère qu'il sera changé le plus rapidement possible pour tenir compte de notre nouvelle réalité. Ce serait merveilleux si le comité formulait la recommandation et que le Comité du Règlement relève le défi de rédiger des modifications possibles qui, selon nous, devraient être mises en place. Cependant, je crois que la Loi sur le Parlement du Canada est une prérogative royale et que, par conséquent, tout doit commencer par le gouvernement, mais il pourrait être très utile d'exercer certaines pressions.

Le point de vue que j'ai formulé quant au besoin et à la qualité intrinsèque d'une opposition au Sénat composée de coalitions volontaires — pour ainsi dire — à géométrie variable, de groupes d'opposition différents selon les projets de loi comme je l'ai décrit — l'examen exhaustif, l'attention aux minorités et la validité constitutionnelle — toutes les mesures que nous utilisons habituellement... Je crois que tout ça répond à votre question. Si c'est le genre d'opposition que nous avons au Sénat, alors nous avons besoin d'une façon différente de nous organiser, parce que les coalitions sont fluides. Cependant, nous voulons que les coalitions puissent exprimer leur opposition d'une façon que le reste d'entre nous pouvons comprendre de façon systématique et intelligible, sans oublier le public, qui nous regardera à la télévision.

La sénatrice Stewart Olsen : J'essaierai d'être brève. J'ai écouté votre exposé avec grand intérêt, parce que je ne suis pas sûre de la façon dont tout ça peut fonctionner parce qu'il y a une quantité limitée d'argent, et nous ne pouvons pas nous tourner vers les contribuables et dire : « Nous voulons plus d'argent afin d'accueillir nos intérêts spéciaux. » C'est ce que je pense.

Cependant, l'autre chose qui me préoccupe un peu, dans votre exposé, c'est que je n'ai rien entendu sur l'une des prémisses fondamentales et l'un des fondements de base du Sénat : le fait que nous représentons nos régions. Nous venons de nos régions. Nous représentons nos régions. Nous représentons les gens du Canada. Je représente les gens du Nouveau-Brunswick.

Lorsque le premier ministre a créé son nouveau comité de nomination, je ne suis pas sûr qu'il y ait pensé. Si on invite beaucoup de personnes qui s'intéressent à un seul enjeu à se

it's incumbent on you, as the leader of the ISG, to perhaps begin to educate people that it is not a single-issue place. It is not an activist place. It is a place where you come before us and you consider legislation, committee work, through the eyes of the people you represent.

It works with parties. That approach works with parties because there's a balance. I regret that the NDP don't take part as much. I'm not sure how it works with the ISG, but I think perhaps — would you agree — that's something you should look at.

Senator Woo: I'll answer very quickly. I think our group, in fact, does feel like it represents its regions, and the record is clear that particular members of the ISG have been very strong representatives of their region. If, in fact, representing one's region is a vector for our duties and responsibilities, it very strongly reinforces my idea that opposition in the Senate is a set of shifting coalitions. Sometimes they are regionally based. Sometimes they are issue-based. Sometimes they are based on political philosophy. That's for the better of the Senate.

On the one pot of money, you're absolutely right. That's why the ISG did not ask for a budget proportional to the Conservatives'. We would have blown the budget. We would have asked for \$500,000 more than what we currently get. But it's entirely possible to work within a pot of funds and distribute them among all of the groups in a rational way that is both fair and equitable.

Senator Stewart Olsen: If I can just clarify, then, you would like to take the pot of money and redistribute it? I'm not sure how you want to do that. I think that's my —

Senator Woo: That has to be discussed. "Redistribute" sounds like a terrible thing, but that's what we do every year when we review the budget.

Senator Stewart Olsen: Thank you, senator.

Senator Deacon: Thank you. I've been trying to look this afternoon through the lens you talk about, equality and fairness and rule changes, and see how it impacts our finite resources. I'm going to speed things up dramatically here. I feel that the question I wanted to direct to you has been somewhat balanced between Senator Lankin and Senator Wells, so I will pass on a formal question. I feel like it has been addressed.

présenter devant vous, devant le Sénat, ne croyez-vous pas qu'il est de votre devoir, en tant que chef du GSI de, peut-être, commencer à sensibiliser les gens au fait que ce n'est pas le genre d'endroit où faire valoir des enjeux précis. Ce n'est pas un endroit pour le militantisme; c'est plutôt un endroit où l'on vient pour examiner des projets de loi, réaliser des travaux en comité, et tout ça, à travers le regard des gens qu'on représente.

Cette approche fonctionne avec les partis parce qu'il y a un équilibre. Je regrette que le NPD ne puisse pas participer autant. Je ne sais pas exactement comment les choses fonctionnent au sein du GSI, mais je crois que peut-être — n'êtes-vous pas d'accord — que c'est quelque chose à quoi vous devriez réfléchir.

Le sénateur Woo : Je vais vous répondre très rapidement. Je crois que notre groupe, en fait, a bel et bien l'impression de représenter ses régions, et le compte rendu montre clairement que des membres précis du GSI ont très bien représenté leur région. Si, en réalité, le fait de représenter sa région est un vecteur de nos tâches et de nos responsabilités, cela renforce vraiment mon idée selon laquelle l'opposition au Sénat est un ensemble de coalitions changeantes. Parfois, les coalitions sont de nature régionale. Parfois, elles sont fondées sur un enjeu précis et parfois, elles sont fondées sur la philosophie politique. C'est pour le bien du Sénat.

Pour ce qui est de la quantité limitée d'argent, vous avez tout à fait raison. C'est la raison pour laquelle le GSI n'a pas demandé un budget proportionnel à celui des conservateurs. Nous aurions dépassé le budget. Nous aurions demandé 500 000 \$ de plus que ce que nous obtenons actuellement. Cependant, il est tout à fait possible de composer avec une quantité d'argent limitée et d'assurer une répartition au sein de tous les groupes de façon rationnelle à la fois juste et équitable.

La sénatrice Stewart Olsen : Si je peux vous demander des précisions, alors, devriez-vous prendre l'argent qui est disponible et le redistribuer? Je ne sais pas exactement de quelle façon vous voulez procéder. Je crois que c'est mon...

Le sénateur Woo : On en a parlé. La « redistribution » semble être quelque chose de terrible, mais c'est ce que nous faisons chaque année lorsque nous examinons le budget.

La sénatrice Stewart Olsen : Merci, sénateur.

La sénatrice Deacon : Merci. Cet après-midi, j'ai essayé de regarder les choses de votre point de vue lorsque vous parlez d'égalité et d'équité et de changement de règles. J'ai essayé de voir l'impact que tout cela pourrait avoir sur la quantité limitée d'argent à laquelle nous avons accès. Je vais accélérer beaucoup les choses, ici. J'ai l'impression que la question que je voulais vous poser se trouvait quelque part entre les interventions de la sénatrice Lankin et du sénateur Wells, alors je vais passer mon tour pour ce qui est de poser une question officielle. J'ai l'impression que vous y avez déjà répondu.

Senator Frum: All this talk of elections makes me want to ask you this: Are you intending to vote in the 2019 election?

Senator Woo: I have voted in previous elections, and, yes, I am intending to vote.

Senator Frum: Really? Okay, that was not the answer I was expecting. You think it's appropriate for individuals who represent themselves to the Canadian public as non-partisan to make a partisan choice in the election?

Senator Woo: It's the duty and responsibility of all Canadian citizens to exercise their franchise, and I am entirely comfortable voting for the Conservative Party, for example, and opposing Conservative Party legislation that may come to the chamber.

Senator Joyal: I listened to you very carefully, senator, and there's something I want to submit to your reflection. By having a Senate composed of 105 independents, don't you realize that you atomize the capacity of each individual senator to appoint, where that senator becomes more vulnerable to government representation through a one-to-one discussion with a minister of the Crown or with a deputy minister or anybody of influence in the government, especially when you have just been recently appointed and you feel you're indebted to somebody, somewhere? When you sit in opposition in the chamber, the system provides, to a point, that the capacity to express different views and to challenge the government on the merit of its position is at least made better protected. You can still meet the minister. You can still meet higher civil servants or a Crown agency, president or CEO, but at least the group offers you some kind of buffer, if I can use that non-parliamentary expression. If you have only individual persons who act under their beliefs, honestly, and with all their experience and dedication — and nobody would question that — you don't put that person on the same exact footing in relation to the might of the government.

It seems to me that there is merit in reflecting on that while we are, as you say, adjusting the structure of the institution because it seems to me that we will, in our will to make the institution more independent, in fact, in the end, make it more vulnerable to government. So I think there is an element there of reflection. I want to submit that to you today.

Senator Woo: If I may answer quickly, I will reflect on this. What I'm offering now is only a preliminary off-the-top-of-my-head response, but your supposition is based on two very important assumptions. The first is that a chamber of 105

La sénatrice Frum : Toutes ces questions d'élections me poussent à vous poser la question suivante : prévoyez-vous voter durant les élections de 2019?

Le sénateur Woo : J'ai voté durant les élections précédentes, et oui, j'ai l'intention de voter.

La sénatrice Frum : Vraiment? D'accord. Ce n'est pas la réponse à laquelle je m'attendais. Vous croyez qu'il est approprié pour une personne qui se présente elle-même au public canadien comme étant non partisane de faire un choix partisan durant les élections?

Le sénateur Woo : C'est le devoir et la responsabilité de tous les citoyens canadiens d'exercer librement leur droit de vote, et je suis tout à fait à l'aise à l'idée de voter pour le Parti conservateur, par exemple, et de m'opposer à un de ses projets de loi qui pourrait se retrouver à l'étude à la Chambre.

Le sénateur Joyal : Je vous ai écouté très attentivement, monsieur le sénateur, et j'aimerais que vous réfléchissiez à ce que je m'apprête à vous dire : si le Sénat est composé de 105 indépendants, ne vous rendez-vous pas compte que vous réduisez le pouvoir de chaque sénateur nommé, puisqu'un sénateur devient plus vulnérable aux pressions gouvernementales par l'intermédiaire de discussions en tête-à-tête avec un ministre de la Couronne ou un sous-ministre ou quiconque a de l'influence au sein du gouvernement, surtout lorsqu'il vient tout récemment d'être nommé et qu'il a l'impression d'avoir une dette envers quelqu'un, quelque part? Lorsqu'on siège à l'opposition, dans la Chambre, le système permet, jusqu'à un certain point, d'exprimer des points de vue différents et de remettre en question la volonté du gouvernement quant au bien-fondé de sa position. Au moins, cette capacité est un peu mieux protégée. Vous pouvez tout de même rencontrer le ministre, des hauts fonctionnaires ou des représentants d'un organisme d'État — un président ou un directeur général —, mais, au moins, le groupe auquel vous appartenez offre un genre de zone tampon, si je peux utiliser cette expression non parlementaire. S'il n'y a que des indépendants qui agissent en fonction de leurs croyances, honnêtement, et avec toute leur expérience et leur dévouement — personne ne remet ça en question —, on ne peut tout de même pas affirmer que cette personne est sur un pied d'égalité avec la puissante machine gouvernementale.

J'ai l'impression qu'il y a un certain bien-fondé à l'idée de réfléchir au fait que, tandis que — comme vous le dites — nous rajustons la structure institutionnelle, nous allons, alors que nous voulons la rendre plus indépendante, eh bien, nous allons plutôt, en fait, la rendre plus vulnérable au gouvernement. Je crois donc qu'il y a là matière à réflexion. C'est ce que je voulais vous dire aujourd'hui.

Le sénateur Woo : Si vous me permettez une réponse rapide, je vais y réfléchir, mais je vais tout de même vous répondre de façon préliminaire, à brûle-pourpoint. Votre supposition est fondée sur deux hypothèses très importantes. La première, c'est

senators will be atomized into 105 individual senators. I think a much more likely scenario is that there will be multiple groups — I don't know how many — that will organize themselves, like the ISG, the Conservatives, the Liberals and maybe an NDP caucus. They will provide that group solidarity and mutual support that you speak of.

The second supposition is that organizing along political lines somehow provides more of a buffer than organizing along other lines, say like an ISG. I can tell you, from my experience at the ISG, that ISG senators have no problem pushing back against the government. They feel that they are supported by their colleagues — not all at any given time, but different coalitions of our colleagues — and receive the succour, advice, moral support and substance in order to oppose the government in the way I described earlier in this testimony.

The Chair: Thank you very much. This concludes our session for today. I wish to offer congratulations and thanks to Senator Woo and all the questioners for a wonderful performance.

Before we leave, the clerk has a point of information.

Blair Armitage, Clerk of the Committee: The chair asked me to point out that the steering committee directed me to speak to the Law Clerk about putting a briefing note together on the subject of the Parliament of Canada Act and where there may be gaps. That will be circulated, when it's ready, as a background briefing note for the committee.

The Chair: Final point from Senator Massicotte?

Senator Massicotte: Senator Joyal is more aware of this, but about two years ago — probably a year and a half after the Liberals won the election — I had a discussion with the minister responsible for parliamentary institutions regarding an amendment to the Parliament of Canada Act. They were in favour of cooperating with us to amend the Parliament of Canada Act in conjunction with the speakership and the issue of wages, but they received a legal opinion saying that it wasn't so simple to do that. It's not only for that chamber and our chamber to agree. It was the thought of the legal experts that possibly it may even need provincial implication. That was the legal opinion they got, so they backed off. We all want the solution, but it's not handily available. It's not an issue of cooperation between us and the House of Commons, who are in favour of making amendments. It's not a slam dunk.

The Chair: We will await the paper from the clerk.

Senator Mockler: When can we expect that, chair?

que les 105 sénateurs de la Chambre seront tous indépendants. Selon moi, il est beaucoup plus susceptible qu'il y ait plusieurs groupes — je ne sais pas combien — qui s'organiseront par eux-mêmes, comme le GSI, et comme les caucus des conservateurs, des libéraux et peut-être, du NPD. Tout ça permettra une solidarité de groupe et le soutien mutuel dont vous parlez.

La deuxième supposition, c'est que l'organisation en fonction des partis politiques offre je ne sais pas trop comment une meilleure protection que lorsqu'on s'organise d'autres façons, comme le GSI. Je peux vous dire, d'après mon expérience au sein du GSI, que les sénateurs du groupe n'ont aucun problème à repousser le gouvernement. Ils ont l'impression d'être soutenus par leurs collègues — pas par tous leurs collègues, tout le temps, mais par différentes coalitions de collègues — et ils peuvent recevoir du secours, des conseils et du soutien moral et un appui afin de s'opposer au gouvernement de la façon que j'ai décrit précédemment dans mon témoignage.

Le président : Merci beaucoup, voilà qui conclut notre session, aujourd'hui. Je tiens à féliciter et remercier le sénateur Woo et tous les intervenants de leur très bon travail.

Avant que nous partions, le greffier a quelque chose à dire.

Blair Armitage, greffier du comité : Le président m'a demandé de souligner que le comité directeur m'a demandé de parler au légiste de la possibilité de préparer une note d'information sur la Loi sur le Parlement du Canada et là où il y a peut-être des lacunes. Le document sera distribué, lorsqu'il sera prêt, à titre de document d'information à l'intention des membres du comité.

Le président : Un dernier point du sénateur Massicotte?

Le sénateur Massicotte : Le sénateur Joyal le sait mieux que moi, mais, il y a environ deux ans — probablement une année et demie après l'arrivée au pouvoir des libéraux —, j'ai discuté avec le ministre responsable des institutions parlementaires au sujet d'une possible modification de la Loi sur le Parlement du Canada. Les intervenants étaient ouverts à l'idée de travailler en collaboration avec nous pour modifier la loi, de pair avec la présidence sur l'enjeu des salaires, mais ils ont reçu un avis juridique indiquant que ce n'était pas aussi simple que ça. Il ne faut pas uniquement que les deux Chambres s'entendent. Les experts juridiques croyaient qu'il fallait peut-être même faire intervenir les provinces. C'est l'avis juridique qu'ils ont obtenu, et ils ont fait marche arrière. Nous voulons tous une solution, mais ce n'est pas facile. Ce n'est pas une question de coopération entre nous et la Chambre des communes, laquelle est ouverte à apporter des modifications. Ce n'est pas évident.

Le président : Nous attendrons le document du greffier.

Le sénateur Mockler : Quand pouvons-nous nous attendre à le recevoir, monsieur le président?

Mr. Armitage: It's not certain just yet.

The Chair: It will be during the life of this committee; that's all I can promise. Thank you very much.

(The committee adjourned.)

M. Armitage : Ce n'est pas sûr pour l'instant.

Le président : Ce sera durant la vie du comité, c'est tout ce que je peux vous promettre. Merci beaucoup.

(La séance est levée.)

EVIDENCE

OTTAWA, Wednesday, May 9, 2018

The Special Senate Committee on Senate Modernization met this day at 12:02 p.m. to consider methods to make the Senate more effective within the current constitutional framework.

Senator Thomas J. McInnis (*Deputy Chair*) in the chair.

[*English*]

The Deputy Chair: Honourable senators, as you will notice, our colleague Senator Greene is unavoidably absent and has asked that I preside in his place. In addition, the other deputy chair, Senator Joyal, has a very important matter and is unable to be here.

As the chair noted at the conclusion of our last meeting, one of the issues we are looking at in this committee is a matter raised by our colleague the Honourable Senator Diane Bellemare, and that is the use of a checklist by committees when they study legislation.

As you will know from your background notes, this topic has been discussed at different times in the past. One of our witnesses, former Clerk of the Senate, Dr. Gary O'Brien, referred to them in his remarks.

This committee has yet to conclude whether it should pronounce itself on their use, and your steering committee felt it would be important to hear from the most recent proponent of their use.

Senator Bellemare, as you all know, serves as the Legislative Deputy to the Government Representative in the Senate. However, with respect to this matter, Senator Bellemare appears not in that official role but in her more private capacity as an individual senator.

Senator Bellemare's checklist is on our Order Paper as a motion and is included, colleagues, in the documents sent to you before this meeting.

Senator Bellemare, thank you for coming today to share with us your thoughts on the motion you have placed before the Senate and why you think this would be an improvement to how Senate committees conduct their review of legislation.

Please proceed, and welcome.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mercredi 9 mai 2018

Le Comité sénatorial spécial sur la modernisation du Sénat se réunit aujourd'hui, à 12 h 2, pour examiner les façons de rendre le Sénat plus efficace dans le cadre constitutionnel actuel.

Le sénateur Thomas J. McInnis (*vice-président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le vice-président : Honorables sénateurs, comme vous êtes à même de le constater, notre collègue, le sénateur Greene, est absent pour des raisons indépendantes de sa volonté et il m'a demandé de présider la réunion à sa place. Par ailleurs, l'autre vice-président, le sénateur Joyal, doit s'occuper d'une affaire très importante et il ne peut pas être présent aujourd'hui.

Comme le président l'a souligné à la fin de notre dernière réunion, l'un des enjeux que nous examinons au comité est une question soulevée par notre honorable collègue, la sénatrice Diane Bellemare, et cela concerne l'utilisation d'une liste de contrôle par les comités lorsqu'ils étudient des projets de loi.

Comme vous l'avez appris à la lecture des notes d'information, il a été question de ce sujet à diverses reprises par le passé. L'un de nos témoins, l'ancien greffier du Sénat, M. Gary O'Brien, y a fait référence dans ses commentaires.

Le comité n'a pas encore déterminé s'il devait se prononcer sur l'utilisation d'une telle liste de contrôle, et le comité directeur a décidé qu'il serait important d'entendre les commentaires de la plus récente marraine de ce projet.

Comme vous le savez tous, la sénatrice Bellemare est coordonnatrice législative du gouvernement au Sénat. Toutefois, en ce qui concerne cette question, la sénatrice Bellemare ne témoigne pas devant le comité à ce titre; elle témoigne à titre plus personnel en sa qualité de sénatrice.

La liste de contrôle de la sénatrice Bellemare prend la forme d'une motion inscrite au Feuilleton et elle est incluse, chers collègues, dans la documentation que vous avez reçue avant la réunion.

Sénatrice Bellemare, merci d'avoir accepté de venir témoigner aujourd'hui pour nous faire part de vos commentaires sur la motion que vous avez présentée devant le Sénat et nous expliquer pourquoi vous croyez que cela permettrait d'améliorer la façon dont les comités sénatoriaux procèdent à l'étude des projets de loi.

Allez-y, et bienvenue.

[*Translation*]

Hon. Diane Bellemare (Legislative Deputy to the Government Representative in the Senate): I admit that I am a bit nervous to be appearing before a committee. I was appointed in 2012, and this is the first time I have been invited to appear as a witness.

Senator Massicotte: You are right to be nervous.

Senator Bellemare: I want to first thank you for the invitation. I am appearing as an individual, and I hope that our discussion will be constructive.

From the outset, I want to thank the Library of Parliament analysts who have provided notes that clearly show that this legislative checklist is not an idea I invented. Yes, this motion seemed to me as something that was needed. However, others before me thought it would be useful to make the list.

The idea to make a legislative checklist came to me fairly soon after I joined the Senate. As a senator affiliated with the Conservative caucus, this was the first time I was a member of a caucus. I had tried to get elected, but I had never participated in a political caucus.

I was very naïve when I came to the Senate, but soon after, an issue appeared of importance to me. I had to figure out how to reconcile my constitutional mandate as a senator, which consists in studying bills impartially, with my participation in a caucus affiliated with a recognized political party, consisting of members or ministers from the other house.

The caucus I belong to had the mandate to review House of Commons legislation and participate in more general political strategies. I told myself that the answer may lie in the Senate. After researching what was being done around the world, I started to wonder about the Senate's role and constitutional mandate.

When the Supreme Court rendered its ruling, it clarified our mandate related to the impartial consideration of bills. From then on, while thinking about the way to position myself in that political world, I created a list of points to clarify that would help us take a position on decisions we needed to make on bills.

On September 30, 2014, I presented that analysis list in the House. It was part of my second speech on the nature of the Senate. I gave a first speech in the fall of 2014, as part of Senator Nolin's questions on the Senate reform. The following week, I gave a speech on the constitutional characteristics that may be worthwhile adopting, without amending the Constitution. The goal was to give us an opportunity to fulfill our mandate in a more independent manner.

[*Français*]

L'honorable Diane Bellemare (coordonnatrice législative du gouvernement au Sénat) : Je vous avoue que je suis un peu nerveuse de comparaître devant un comité. J'ai été nommée en 2012, et c'est la première fois que je suis invitée à comparaître à titre de témoin.

Le sénateur Massicotte : Vous avez raison d'être nerveuse.

La sénatrice Bellemare : Je tiens d'abord à vous remercier de l'invitation. Je compare à titre personnel, et j'espère que tout va se dérouler de façon constructive.

D'entrée de jeu, je tiens à remercier les analystes de la Bibliothèque du Parlement qui ont fourni des notes qui exposent bien le fait que cette liste d'observations législatives n'est pas une idée que j'ai inventée. Oui, cette motion m'est apparue comme étant un besoin. Cependant, d'autres avant moi ont pensé qu'il serait utile de la faire.

D'abord, cette idée de dresser une liste de contrôle législative m'est venue assez rapidement après mon arrivée au Sénat. À titre de sénatrice affiliée au caucus conservateur, c'était la première fois que je participais à un caucus. J'avais tenté d'être élue, mais je n'avais jamais participé à un caucus politique.

Je suis arrivée là très candidement, mais peu de temps après, une question m'est apparue comme étant importante. Je devais savoir comment réconcilier mon mandat constitutionnel de sénatrice, qui est d'étudier les projets de loi de façon impartiale, avec ma participation à un caucus affilié à un parti politique reconnu, composé de députés et de ministres de l'autre endroit.

Le caucus auquel j'appartenais avait le mandat de revoir la législation de la Chambre des communes et de participer à des stratégies politiques plus générales. Je me suis dit que le Sénat, c'était peut-être cela. Après être allée voir ce qui se faisait dans le monde, j'ai commencé à m'interroger sur le rôle et le mandat constitutionnel du Sénat.

Lorsque le jugement de la Cour suprême a été rendu, il a précisé notre mandat lié à l'étude impartiale des projets de loi. À partir de ce moment-là, tout en réfléchissant sur la façon de me positionner dans cet univers politique, j'ai établi une grille de points à éclaircir qui nous permettrait de nous positionner devant les choix à faire quant aux projets de loi.

Le 30 septembre 2014, j'ai présenté cette grille d'analyse en Chambre. C'était dans le cadre de mon deuxième discours sur la nature du Sénat. J'avais prononcé un premier discours à l'automne 2014, dans le cadre des interpellations du sénateur Nolin sur la réforme du Sénat. La semaine suivante, j'ai prononcé un discours sur les caractéristiques institutionnelles qui semblaient intéressantes à adopter, et ce, sans amender la Constitution. Le but était de nous donner la possibilité d'exercer notre mandat d'une façon plus indépendante.

I referred to that motion, which I then took further. That motion actually served as a guide on ethical conduct in the study of private members' bills. I also used it as a guide when I became an independent senator with no party affiliation. Even today, I use it as a guide in studying government bills. It is a very useful guide in the exercise of our constitutional mandate, regardless of the political party in power.

Here what is proposed in Motion No. 89, which is something of a list of observations:

[English]

Committees should be obliged to report on some observations. Actually, committees, as you know, can make observations, but they are not obliged to do it.

[Translation]

This would be a list committees would have to use, not in a bureaucratic way, but at least to have an answer to certain questions they would have to report on to the Senate.

[English]

... the committee's observations on:

(a) whether the bill generally conforms with the Constitution of Canada, including:

- (i) the *Canadian Charter of Rights and Freedoms*, and
- (ii) the division of legislative powers between Parliament and the provincial and territorial legislatures;

(b) whether the bill conforms with treaties and international agreements that Canada has signed or ratified;

[Translation]

You could read the rest of the document that was produced by the Library of Parliament analysts.

[English]

(c) whether the bill unduly impinges on any minority or economically disadvantaged groups;

(d) whether the bill has any impact on one or more provinces or territories;

J'ai fait référence à cette motion que j'ai poussée plus loin par la suite. En fait, cette motion m'a servie de guide de conduite dans l'étude des projets de loi, mais surtout dans l'étude de projets de loi d'intérêt privé. Elle m'a aussi servie de guide quand je suis devenue sénatrice indépendante non affiliée. Encore aujourd'hui, elle me sert de guide étudier les projets de loi du gouvernement. C'est un guide très utile dans l'exercice de notre mandat constitutionnel, et ce, peu importe le parti politique au pouvoir.

Voici ce que propose la motion n° 89, qui est en quelque sorte une liste d'observations :

[Traduction]

Les comités devraient être obligés de faire rapport de certaines observations. Actuellement, comme vous le savez, les comités peuvent formuler des observations, mais ils ne sont pas obligés de le faire.

[Français]

Il s'agit d'une liste dont les comités seraient obligés de se servir, non pas de manière bureaucratique, mais au moins pour avoir la réponse à certaines questions auxquelles le comité devrait rendre des comptes au Sénat.

[Traduction]

... les observations de celui-ci sur les sujets suivants :

a) la conformité, de manière générale, du projet de loi à la Constitution du Canada, notamment :

- (i) la *Charte canadienne des droits et libertés*;
- (ii) le partage des compétences législatives entre le Parlement et les législatures provinciales et territoriales;

b) la conformité du projet de loi aux traités et accords internationaux signés ou ratifiés par le Canada;

[Français]

Vous pourrez lire la suite du document qui a été produit par les analystes de la Bibliothèque du Parlement.

[Traduction]

c) le fait que le projet de loi porte ou non atteinte indûment aux minorités ou aux groupes défavorisés sur le plan économique;

d) le fait que le projet de loi a des impacts sur des provinces ou territoires;

(e) whether the appropriate consultations have been conducted;

(f) whether the bill contains any obvious drafting errors;

(g) all amendments moved but not adopted in the committees, including the text of these amendments; and

(h) any other matter that, in the committee's opinion, should be brought to the attention of the Senate. . . .

[*Translation*]

As you know, honourable colleagues, on October 19, 2016, Senator Nancy Ruth amended this motion by adding another criterion to it.

[*English*]

(d) whether the bill has received substantive gender-based analysis;

[*Translation*]

These are criteria that can still be added. A list of witnesses we have heard from in committee should also be made, so that we can know how the analysis was carried out.

As you can see, this is a very simple motion. The *Rules of the Senate* do not prohibit it, but committees don't generally do it. That is what inspired me to propose this motion. Very often — you see it in the case of very important bills — the report of the committee that studied the bill is summarized in a single sentence. Here is an example of that:

The Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs has the honour to present its Eleventh Report.

Your committee, to which was referred Bill C-4, An Act to amend the Canada Labour Code, the Parliamentary Employment and Staff Relations Act, the Public Service Labour Relations Act, and the Income Tax Act, has, in obedience to the order reference of December 15, 2016, examined the said bill and now reports the same without amendment.

Respectfully submitted, Chair.

Generally, when there is no amendment in a bill, that is the response provided. There are no other obligations. It is simply said, "without amendment."

e) le fait que les consultations appropriées ont été tenues;

f) toutes erreurs manifestes de rédaction;

g) les amendements au projet de loi présentés au comité qui n'ont pas été adoptés par celui-ci, de même que le texte de ces amendements;

h) toute autre question qui, de l'avis du comité, doit être portée à l'attention du Sénat.

[*Français*]

Comme vous le savez, chers collègues, le 19 octobre 2016, la sénatrice Nancy Ruth a amendé cette motion en y ajoutant un autre critère.

[*Traduction*]

d) le fait que le projet de loi a fait l'objet d'une analyse comparative entre les sexes approfondie;

[*Français*]

Ce sont des critères qu'on peut encore ajouter. On devrait aussi dresser une liste des témoins que nous avons rencontrés dans le cadre du comité pour savoir comment l'analyse a été réalisée.

Comme vous pouvez le constater, c'est une motion très simple. Le Règlement ne l'interdit pas, mais les comités ne le font généralement pas. C'est cela qui m'a amenée à proposer cette motion. Très souvent — vous le constatez dans le cas des projets de loi très importants —, le rapport du comité qui a étudié le projet de loi se résume en une seule phrase. En voici un exemple :

Le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles a l'honneur de présenter son onzième rapport.

Votre comité, auquel a été renvoyé le projet de loi C-4, Loi modifiant le Code canadien du travail, la Loi sur les relations de travail au Parlement, la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique et la Loi de l'impôt sur le revenu, a, conformément à l'ordre de renvoi du 15 décembre 2016, examiné ledit projet de loi et en fait maintenant rapport sans amendement.

Respectueusement soumis, le président.

Généralement, quand il n'y a pas d'amendement dans le cadre d'un projet de loi, c'est la réponse qu'on donne. On n'a pas d'autres obligations. On répond simplement « sans amendement ».

In the case of private bills, that can cause problems, especially if no information other than speeches is available. Sometimes, it is useful to know what was said at committee meetings. It is even more useful because we have an increasingly independent Senate where the caucuses are not the same as in the past.

That simple methodology has a vital purpose. As you said, Mr. O'Brien proposed an idea along those lines. He even said, before us, that this proposal had been submitted to the Rules Committee in 2001. In that respect, I invite you to consult the short document distributed by the Library of Parliament.

[*English*]

One suggestion I will make to improve legislative practice in the Senate is to adopt a recommendation considered by the Rules Committee when Senator Austin was in the chair: That, when reporting a bill, the committee provide a checklist of issues, much like a memorandum to the cabinet includes. The checklist would provide the committee's findings on various criteria important to public policy-making, such as how the bill may impact on regional development, what the chances are that the bill will breach Charter rights, and what the overall cost and benefit of this proposal is. By doing so, the legislative process in the Parliament of Canada could be strengthened.

[*Translation*]

Mr. O'Brien specified that the Rules Committee met in 2001 to discuss this issue.

In my opinion, this list meets a number of very important objectives. It helps us, I am sure, fulfill our constitutional role by enabling us to analyze bills in a way that goes beyond simple personal positions and preferences. When we are independent senators and do not belong to a group affiliated with a political party, we lack the benchmarks for debating a bill. In a political party, there is more freedom in the case of private bills, but since we sit with members, we often meet those same members. When we belong to an affiliated group, the government bills can go more along the party lines.

For independent senators who are not members of groups belonging to a political party, it can be difficult to take a stand on a bill. These kinds of criteria help us debate bills based on considerations related to our mandate. I think they help improve the effectiveness of our debates in the chamber. Senators who receive a committee report containing such observations are more likely to properly participate in debates at third reading in the chamber.

Dans le cas des projets de loi d'intérêt particulier, cela peut poser des problèmes, surtout si on n'a pas en main d'autres éléments d'information que les discours. Parfois, il est intéressant de savoir ce qui s'est dit lors des réunions des comités. D'ailleurs, c'est d'autant plus intéressant parce qu'on a un Sénat de plus en plus indépendant où les caucuses ne sont pas les mêmes qu'auparavant.

Cette méthodologie simple a une utilité importante. Comme vous l'avez précisé, M. O'Brien a proposé une idée en ce sens. Il a même dit, devant nous, que cette proposition avait été soumise au Comité du Règlement en 2001. À cet égard, je vous invite à consulter le petit document distribué par la Bibliothèque du Parlement.

[*Traduction*]

Pour améliorer les pratiques législatives du Sénat, je proposerais d'adopter une recommandation envisagée par le Comité du Règlement lorsque le sénateur Austin était président, voulant que, lorsqu'il fait rapport d'un projet de loi, un comité fournisse une liste de contrôle des enjeux semblable à la liste que contiennent les mémoires au Cabinet. La liste de contrôle contiendrait les constatations du comité sur les divers critères importants en matière de politique publique, comme l'incidence que le projet de loi peut avoir sur le développement régional, les probabilités que le projet de loi enfreint des droits garantis par la Charte et le coût général de la proposition. En procédant ainsi, on pourrait renforcer le processus législatif du Parlement du Canada.

[*Français*]

M. O'Brien précise que le Comité du Règlement a siégé en 2001 pour traiter de cette question.

À mon avis, cette liste respecte plusieurs objectifs très importants. Elle nous aide, j'en suis convaincue, à remplir notre rôle constitutionnel en nous permettant d'analyser des projets de loi en allant au-delà d'une simple posture personnelle et de nos préférences personnelles. Quand on est un sénateur indépendant et qu'on n'appartient à aucun groupe affilié à un parti politique, les repères pour débattre d'un projet de loi sont absents. Dans un parti politique, on a plus de liberté dans le cas des projets de loi individuels, mais comme on siège avec les députés, on rencontre souvent ces mêmes députés. Quand on siège au sein d'un groupe affilié, les projets de loi du gouvernement peuvent davantage faire partie d'une ligne de parti politique.

Pour les sénateurs indépendants qui ne font pas partie des groupes appartenant à un parti politique, il peut être difficile de se positionner face à un projet de loi. Ce genre de critères nous permet de débattre des projets de loi selon des considérations qui sont liées à notre mandat. À mon avis, ils permettent d'améliorer l'efficacité de nos débats en Chambre. Les sénateurs qui reçoivent un rapport de comité qui contient de telles observations

In the past, I have had to evaluate unclear private members' bills in the chamber. When the bill is summarized in a single line, it is very difficult to know what happened during debates, especially if we were not there. In my opinion, such a report improves the effectiveness of debates in the chamber and leads to more focussed discussions. When a committee decides, for example, that such a decision is constitutional because the division of powers in the regions was respected, but two provinces expressed a particular concern, that can help the senators who were absent during the debate to take the study of the bill a bit further.

In addition, I think the list promotes transparency. When a committee's report is summarized in one sentence and there are speeches, we don't really know what position to take. It is important to have information on hand. For example, provinces or members of minorities could tell us that it is preferable to amend the bill in a specific way or to add a line to it. We have an opportunity to be more transparent with the population that gives us the mandate to study bills. That way, we can take a second look at it while enshrining our tremendous power.

That dimension of power brought me to create this kind of a list. When I was reading up on other senates around the world and the role of the Senate, I quickly understood that we had tremendous powers. I also realized that, in some countries, given the huge powers of senates around the world, in 1911, the United Kingdom adopted legislation to enshrine the power of the House of Lords.

That tremendous power may be why, for 150 years, the other place has tried to impose on the Senate a particular party line. If we discipline ourselves, we may be able to have a much friendlier dialogue with the other chamber, since we would have objective criteria to debate a bill and not only the ideology of the party in power.

I told myself that this kind of a list could help us regulate our tremendous power without having to resort to constitutional or legislative amendments, simply through self-discipline. Making such a list did not seem bureaucratic to me at all because committees hear from experts and gather information.

So the idea is to respond according to a list and to summarize what was said. Once again, I think the approach of a motion to force committees to make a report is logical. I have sat on public boards of directors where, when briefs were distributed to the members in important cases, I knew very well they would not have the time to read them thoroughly. So a summary of the ins

sont mieux disposés à participer adéquatement aux débats à l'étape de la troisième lecture en Chambre.

Par le passé, il m'est arrivé en Chambre de devoir évaluer des projets de loi d'initiative parlementaire qui n'étaient pas clairs. Quand le projet de loi se résume en une seule ligne, il est très difficile de savoir ce qui s'est passé lors des débats, surtout si l'on n'était pas présent. À mon avis, un tel rapport améliore l'efficacité des débats en Chambre et donne lieu à des discussions plus pointues. Si le comité décide, par exemple, que telle décision est constitutionnelle parce qu'on a respecté la répartition des pouvoirs dans les régions, mais que deux provinces ont exprimé telle ou telle préoccupation, cela peut permettre aux sénateurs qui étaient absents lors du débat d'aller un peu plus loin dans l'étude d'un projet de loi.

De plus, je crois que cette liste favorise la transparence. Lorsque le rapport d'un comité se résume en une seule phrase et qu'on arrive avec des discours, on ne sait pas trop comment se positionner. Il est important d'avoir des renseignements en main. Par exemple, des provinces ou des membres de minorités pourraient nous dire qu'il est préférable d'amender le projet de loi de telle autre manière ou d'y ajouter telle ligne. On a la possibilité d'être plus transparent envers la population qui nous confie le mandat d'étudier les projets de loi. Ainsi, on peut y jeter un deuxième regard tout en enchâssant notre immense pouvoir.

Cette dimension du pouvoir m'a amenée à créer une grille de cette nature. Lorsque je faisais mes lectures sur d'autres sénats dans le monde et sur le rôle du Sénat, j'ai rapidement compris que nous avons des pouvoirs immenses. J'ai aussi constaté que, dans certains pays, compte tenu des pouvoirs immenses des sénats dans le monde, en 1911, le Royaume-Uni a adopté une loi pour enchâsser le pouvoir de la Chambre des lords.

C'est peut-être en raison de cet immense pouvoir que, pendant 150 ans, l'autre endroit a essayé d'imposer au Sénat une certaine ligne de parti. Si nous nous disciplinions, nous serions peut-être capables d'avoir un dialogue beaucoup plus convivial avec l'autre endroit, puisque nous aurions des critères objectifs pour débattre d'un projet de loi et non pas simplement la couleur idéologique du parti au pouvoir.

Je me disais qu'une grille comme celle-là pourrait nous permettre d'encadrer notre immense pouvoir sans devoir recourir à des changements constitutionnels ou législatifs, et tout simplement par autodiscipline. Pour moi, il ne m'apparaissait pas du tout bureaucratique de faire une telle liste, parce que les comités reçoivent des experts et recueillent des renseignements.

Donc, il s'agit de répondre selon une certaine grille et de résumer un peu ce qui a été dit. Encore une fois, je trouve logique l'approche d'une motion pour obliger les comités à faire rapport. D'ailleurs, j'ai siégé à des conseils d'administration publics où, lorsqu'on distribuait des mémoires aux membres dans le cadre de dossiers importants, je savais très bien que ceux-

and outs of proposals was always prepared. In Cabinet, I'm convinced that ministers have that kind of a guide to establish the pros and cons of the proposals they receive.

In short, I think that using such an analysis would greatly improve our analyses of bills and would force — and this is another dimension — parliamentarians and governments to report more comprehensively on bills they want to pass. Witnesses invited to our meetings would know about that list and would have to defend their positions. That is especially true for private bills because I feel that they are not always thoroughly examined, especially by the Department of Justice.

Generally speaking, government bills have gone through the Department of Justice. Once Bill C-51 passes, we will receive the report of the Department of Justice concerning the Canadian Charter of Rights and Freedoms and the Constitution.

I think the fact that senators are increasingly unaffiliated with a recognized political party is a useful tool.

[English]

This checklist provides me with a helpful accountability framework in my work as a legislator. It has been helpful to me in the past when I sat in the caucus, when the time came to consider private members' bills, when the party line is not so clearly drawn. At that time, when it came to government legislation at third reading, we had to defer sometimes.

[Translation]

I will leave it at that. There is a list of questions the Library of Parliament proposed, and I am ready to answer your questions.

[English]

The Deputy Chair: Members of this committee don't keep to a script of questions that are provided to them, unfortunately.

[Translation]

Senator Bellemare: That is not what I meant.

[English]

I'm sorry. I just want to apologize. I saw some questions in the

The Deputy Chair: I know.

ci n'auraient pas le temps de les examiner en profondeur. Alors, on faisait toujours préparer un résumé des tenants et aboutissants des propositions. Au Cabinet, je suis persuadée que les ministres ont ce genre de guide pour dresser les pour et les contre des propositions dont ils sont saisis.

Bref, je pense que l'utilisation d'une telle analyse améliorera grandement nos analyses des projets de loi et obligera — et cela, c'est une autre dimension — les parlementaires et les gouvernements à rendre compte de manière plus approfondie des projets de loi qu'ils veulent adopter. Les témoins invités à nos réunions connaîtront cette grille et devront défendre leurs positions. C'est particulièrement vrai pour les projets de loi d'intérêt privé, parce que j'ai l'impression qu'ils n'ont pas toujours fait l'objet d'un examen approfondi, notamment de la part du ministère de la Justice.

Les projets de loi du gouvernement, de manière générale, ont passé par le ministère de la Justice. Lorsque le projet de loi C-51 sera adopté, nous recevrons justement le rapport du ministère de la Justice concernant la Charte canadienne des droits et libertés et la Constitution.

Selon moi, le fait que les sénateurs sont de plus en plus non affiliés à un parti politique reconnu est un outil intéressant.

[Traduction]

Cette liste de contrôle me fournit un cadre de reddition de comptes utile dans mon travail de législatrice. Cet outil m'a aidée par le passé lorsque je siégeais au caucus et qu'il fallait examiner les projets de loi d'initiative parlementaire, dans les cas où la ligne de parti n'était pas clairement définie. À cette époque, lorsqu'il s'agissait d'un projet de loi du gouvernement à l'étape de la troisième lecture, nous devions parfois reporter le tout.

[Français]

Je m'en tiendrai à cela. Il y a une liste de questions que la Bibliothèque du Parlement a proposée, et je suis prête à répondre à vos questions.

[Traduction]

Le vice-président : Les membres du comité ne se limitent malheureusement pas aux questions rédigées à l'avance qui leur sont remises.

[Français]

La sénatrice Bellemare : Non, je ne voulais pas dire cela.

[Traduction]

Je suis désolée. Je tiens à m'excuser. J'ai vu des questions dans le...

Le vice-président : Je sais.

Senator Bellemare: Not for me, but that I could have —

The Deputy Chair: Sure.

Senator Bellemare: I'm sorry.

The Deputy Chair: No, don't be sorry. It's open skies here.

We'll start with our list of questioners.

Senator Wells: Thank you, Senator Bellemare. You're right; I'm not going to go with the checklist of questions that they have at the back of this document.

When I review legislation, I have my own checklist. I think about how it affects Newfoundland and Labrador, how it affects sectors or industries or things that I might have an expertise in a subject matter that I care about. So I have the checklist. With a lot of legislation, I'll look at the executive summary, review it, and then I'll listen.

I know your personal checklist is probably very different. I think there are 105 checklists that people go through based on their jurisdiction, their expertise, based on a number of factors, topics that are important to them. That's one thing I'd mention.

Do you have any examples where the Senate or its committees have failed because they didn't consider a particular aspect of a piece of legislation? We know legislation passes through the house very quickly. Many times, it's given just a summary or cursory view from their committees and then we do our job, and the Senate is known for the rigour of its committees.

Are you aware of any examples where we missed something because we didn't have a checklist?

[*Translation*]

Senator Bellemare: I would say so, in a way, for senators who did not participate in a committee debate. They may be completely obsessed with a debate in the chamber and may not have references. I can give you several examples of that. As you know, Senator Wells, we had Bill C-377, a private bill that was referred to a committee and that drew many questions. The first time it was presented to a committee, the Standing Senate Committee on Banking and Trade provided observations on the bill, but they were not comprehensive. The second time, it was studied by the Standing Committee on Legal and Constitutional Affairs, which provided very few observations.

La sénatrice Bellemare : Pas pour moi, mais que j'aurais pu...

Le vice-président : D'accord.

La sénatrice Bellemare : Je m'excuse.

Le vice-président : Non. Ne vous excusez pas. Il n'y a pas de limites ici.

Passons maintenant à notre liste d'intervenants.

Le sénateur Wells : Merci, sénatrice Bellemare. Vous avez raison. Je ne vais pas suivre la liste de questions qui se trouve à la fin du document.

Lorsque j'examine des mesures législatives, j'utilise ma propre liste de contrôle. Je me demande l'incidence que le projet de loi aura sur Terre-Neuve-et-Labrador, les secteurs, les industries ou les autres domaines dans lesquels j'ai une expertise et qui me tiennent à cœur. Bref, j'ai une liste de contrôle. Dans la majorité des cas, je vais lire le sommaire, passer le tout en revue, puis je vais écouter.

Je comprends que votre propre liste de contrôle est probablement très différente de la mienne. Je crois que nos collègues utilisent 105 listes de contrôle en fonction de la région, de leur expertise, de nombreux facteurs et des sujets qui leur tiennent à cœur. Voilà le premier point que je voulais soulever.

Avez-vous des exemples où le Sénat ou ses comités ont failli à la tâche, parce qu'ils n'ont pas tenu compte d'un certain aspect d'un projet de loi? Nous savons que les projets de loi sont adoptés très rapidement par la Chambre. Il arrive très souvent que les comités de la Chambre ne les regardent que sommairement ou superficiellement, puis nous nous attelons à la tâche. Le Sénat est reconnu pour la rigueur de ses comités.

Êtes-vous au courant de cas où quelque chose nous a échappé, parce que nous n'avions pas une liste de contrôle?

[*Français*]

La sénatrice Bellemare : Je dirais que oui, d'une certaine manière, pour les sénateurs qui n'ont pas participé au débat en comité. Dans leur cas, il peut arriver qu'ils soient complètement obnubilés par un débat en Chambre et qu'ils n'aient pas de repères. Je peux vous en donner plusieurs exemples. Vous le savez, sénateur Wells, il y a eu le projet de loi C-377, un projet de loi d'intérêt privé dont un comité a été saisi et qui a suscité beaucoup de questionnements. La première fois qu'il a été présenté à un comité, le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce a présenté des observations à son sujet, mais elles n'étaient pas exhaustives. La deuxième fois, il a été étudié par le Comité permanent des affaires juridiques et constitutionnelles, qui a proposé très peu d'observations.

The same thing happened with Bill C-525 concerning the secret vote. That was a private bill introduced by members, which proposed to change the current Labour Code system to replace it with a mandatory secret vote. There was a great deal of debate, and I proposed amendments to this committee. I proposed amendments on two levels, with the first focussing on limits on the vote. There were debates about the effectiveness and the unexpected consequences of that bill based on the voting time frame. Other amendments focussed on errors. People came up with a short report to which were added observations on the errors and the debates that gave rise to, so senators in the chamber did not have a summary of the ins and outs of the bill.

The effectiveness of this kind of a list would help clear things up on all kinds of elements. I think the list is neutral and is related to our constitutional mandate. It could be applied to all legislation because we would have a report to position ourselves and examine elements in more depth. Otherwise, bills come to us and we pass them on to our caucus. For independent senators, there is no group of that nature affiliated with a political party.

[English]

Senator Wells: Of course, I remember Bill C-377 and Bill C-525 very well. But you were highly engaged on that. You didn't need a checklist. You were, more than maybe any other senator, engaged on Bill C-377.

Senator Bellemare: I have a checklist.

Senator Wells: I know. That's what I'm saying. I'm saying you were so engaged on it that you probably didn't need a checklist. You had your own checklist. Just like I mentioned in my first question, I had my own checklist. But I remember that well.

Do you think it would have changed had the Senate had a checklist, and would that checklist be at committee, at the Senate stage or at some reading stage? Would the Senate be compelled to do anything other than: Yes, we've addressed language; yes, we've addressed Aboriginal implications; yes, we've addressed the rights of the provinces and territories? Would it be compelled other than to note it has been addressed in consideration?

[Translation]

Senator Bellemare: If I understand your question, when we have a list of legislative points, it helps us debate based on those points.

La même chose s'est produite pour le projet de loi C-525 concernant le vote secret. C'était un projet de loi d'initiative parlementaire présenté par des députés, qui proposait de changer le système du Code du travail actuel pour le remplacer par un vote secret obligatoire. Il y a eu beaucoup de débats, et j'avais proposé des amendements à ce comité. J'avais présenté des amendements de deux ordres; un premier traitait des limites sur le vote. Il y avait eu des débats sur l'efficacité et les conséquences inattendues de ce projet de loi en fonction des délais du vote. Les autres modifications portaient sur les erreurs. Les gens sont arrivés avec un petit rapport auquel on avait ajouté des observations sur les erreurs et les débats que cela avait suscités, ce qui signifie que les sénateurs en Chambre ne disposaient pas d'un résumé des tenants et aboutissants du projet de loi.

L'efficacité d'une telle liste permettrait de dissiper des choses sur toutes sortes d'éléments. Je trouve que la grille est neutre et qu'elle est liée à notre mandat constitutionnel. On pourrait l'appliquer à toutes les lois, parce qu'on aurait un rapport pour se positionner et examiner des éléments plus en profondeur. Sinon, les projets de loi nous arrivent et nous nous en remettons à notre caucus. Pour les sénateurs indépendants, il n'y a pas de groupe de cette nature affilié à un parti politique.

[Traduction]

Le sénateur Wells : Bien entendu. Je me souviens très bien des projets de loi C-377 et C-525. Toutefois, vous étiez très active dans ces dossiers. Vous n'aviez pas besoin de liste de contrôle. Vous étiez probablement plus active que tout autre sénateur dans le dossier du projet de loi C-377.

La sénatrice Bellemare : J'ai une liste de contrôle.

Le sénateur Wells : Je sais. C'est ce que je dis. Vous étiez tellement active dans le dossier que vous n'aviez probablement pas besoin de liste de contrôle. Vous aviez votre propre liste de contrôle. Comme je l'ai mentionné dans ma première question, j'avais ma propre liste de contrôle. Cependant, je m'en souviens bien.

Selon vous, la situation aurait-elle été différente si le Sénat avait eu une liste de contrôle? Par ailleurs, cette liste serait-elle utilisée à l'étape de l'étude en comité, au Sénat ou à l'étape de l'une des lectures? Le Sénat serait-il contraint de faire autre chose que de confirmer avoir vérifié la langue, les enjeux autochtones et les droits des provinces et des territoires? Le Sénat serait-il contraint de faire autre chose que de souligner qu'il a tenu compte de ces éléments?

[Français]

La sénatrice Bellemare : Si je comprends bien votre question, quand on a une liste de points législatifs, ça nous permet de débattre en fonction de ces points.

I will give another example, that of a bill or a situation where, in committee, there are questions about the Charter. In that case, the report presents a summary of debates that have been held in that area. Some people are saying that it goes against the Charter, some are saying that it does not. It is certain that this cannot be determined. We are not the Supreme Court, but at least, it gives us an element of probability on whether or not the bill violates the Charter. So it gives us an element we could then go more in depth on.

That list of elements is related to our mandate and our role, which consist in defending the regions and minorities, and not passing bills that are unconstitutional and violate the Charter. That is part of our mandate. So the list summarizes elements of our mandate and other issues. In my opinion, it allows us to be transparent in our debates, inform our colleagues and take things further in chamber debates.

[English]

To go further in the debate in the chamber.

Senator Wells: Chair, I have one more question.

I've read dozens of MCs, memoranda to cabinet, and I've read dozens of reports. More often, I'll read the executive summary of a report than I'll read the report.

You said the checklist would be useful for people who don't read reports or legislation. Do you think there would be fewer pieces of legislation read if a checklist was provided, giving some people comfort that things were being taken care of, just like an executive summary sometimes does?

Senator Bellemare: You asked if I think that it would?

Senator Wells: If there was a checklist provided, do you think less legislation would be read by senators because there's the comfort of a checklist being considered?

Senator Bellemare: No, on the contrary. I think if the committee were obliged to give a report, then you will read the report with those observations. Then you go right away to the bill, and you would be able to engage in the debate more easily.

Senator Wells: Thanks.

[Translation]

Senator Gold: In principle, I like the idea of criteria because, if I understand correctly — and I think this is a point you emphasized — it is in line with our constitutional mandate. So,

On va prendre un autre exemple, soit un projet de loi ou une situation où, en comité, on se questionne sur la Charte. Dans ce cas, le rapport présente un résumé des débats qui ont été faits à ce chapitre. Certains disent que ça va à l'encontre de la Charte, d'autres disent que non. Il est sûr qu'on ne peut pas le déterminer. Nous ne sommes pas la Cour suprême, mais au moins, ça nous donne un élément de probabilité que ce projet de loi enfreigne ou non la Charte. Donc, cela nous donne un élément que nous pouvons approfondir par la suite.

Cette liste d'éléments est liée à notre mandat et à notre rôle, qui sont de défendre les régions et les minorités, et de ne pas adopter de projets de loi qui sont non constitutionnels et qui enfreignent la Charte. Ça fait partie de notre mandat. Donc, cette liste résume les éléments de notre mandat et d'autres questions. À mon avis, elle nous permet d'être transparents dans nos débats, d'informer nos collègues et d'aller plus loin dans le débat en Chambre.

[Traduction]

Cela nous permet de pousser un peu plus loin les débats au Sénat.

Le sénateur Wells : Monsieur le président, j'ai une autre question.

J'ai lu des dizaines de mémoires au Cabinet et j'ai lu des dizaines de rapports. Je vais plus souvent lire le sommaire du rapport que l'ensemble du rapport.

Vous avez dit que la liste de contrôle serait utile aux gens qui ne lisent pas les rapports ou les projets de loi. Croyez-vous que moins de projets de loi seraient lus si une liste de vérification était fournie, parce que certains seraient rassurés de savoir que nous nous occupions de ces éléments, comme le fait parfois un sommaire?

La sénatrice Bellemare : Vous me demandez si je crois que ce serait le cas, n'est-ce pas?

Le sénateur Wells : Si une liste de contrôle était fournie, croyez-vous que les sénateurs liraient moins de projets de loi, étant donné que la vérification de ces éléments les rassure?

La sénatrice Bellemare : Non. Au contraire. Si le comité était obligé de produire un rapport, je crois que les sénateurs liraient le rapport et les observations. Ensuite, les gens pourraient consulter le projet de loi et ils seraient alors en mesure de participer plus facilement aux débats.

Le sénateur Wells : Merci.

[Français]

Le sénateur Gold : En principe, j'aime l'idée des critères, parce que, si je comprends bien — et je pense que c'est un point que vous avez souligné —, ça répond à notre mandat

for someone like me who just arrived a year and a half ago, there is a lot to learn, and that would help me structure my thoughts on a bill and complete my personal list.

In addition, I am sure that, in the context of non-government bills, it is important to structure our analysis in committee to ensure that things are being done properly. I am turning to Senator McInnis because we have had specific experiences on that in a private bill. No in-depth analysis was done, and we found ourselves before a bill that may have been worthy, but that had many gaps in terms of information provided by the government.

That said, if I understand correctly, you placed emphasis on the final report. There would be a role and an advantage at the beginning of a committee's work, in terms of structuring that work. I think Senator Wells is right to say that experienced senators have very good knowledge and ask the right questions in terms of constitutionality and everything else. So the analysts could give us, at the beginning of a bill, a list that would help us identify all the questions when we start our work.

I apologize for the length of my remarks. To implement this in a practical way, because our work is practical, how do we ensure that we are striking the right balance between the structure of such a recommendation or motion and the flexibility needed not to delay the review process and make it more difficult? I'm coming back a little bit to Senator Wells' question. Under what circumstances would this really be necessary? And is there a way to structure this method flexibly, by focussing on issues that would not have been discussed in depth so that senators can say that the committee has studied these issues, but that there are gaps? Do you have any practical suggestions for implementing that? Excuse me for my speech in French.

[English]

There are more words in French than in English.

Senator Stewart Olsen: Yes, obviously.

Senator Gold: I take that as a gesture of respect for Molière.

How do we make this practical without putting an unnecessary burden on the work of the committees, which do their work, as we know, very well and with great distinction? And no follow-up question.

constitutionnel. Donc, pour quelqu'un comme moi qui viens d'arriver il y a un an et demi, j'ai beaucoup à apprendre, et ça m'aide à structurer mes pensées par rapport à un projet de loi et à compléter ma liste personnelle.

Aussi, je suis convaincu que dans le contexte des projets de loi non gouvernementaux, il est important de structurer notre analyse en comité pour veiller à ce que les choses se fassent correctement. Je me tourne vers le sénateur McInnis, parce qu'on a eu des expériences précises là-dessus sur un projet de loi d'intérêt privé. L'analyse de fond n'avait pas été faite, et l'on était devant un projet de loi, méritoire peut-être, mais qui comportait beaucoup de lacunes quant à l'information transmise par le gouvernement.

Cela dit, si je comprends bien, vous avez mis l'accent sur le rapport final. Il y aurait un rôle et un avantage au début du travail du comité, c'est-à-dire pour structurer le travail du comité. Je pense que le sénateur Wells a raison, les sénateurs expérimentés ont de très bonnes connaissances et posent les bonnes questions quant à la constitutionnalité et au reste. Ainsi, les analystes pourraient nous fournir, au début du projet, une liste permettant de cerner pour nous toutes les questions au moment d'amorcer notre travail.

Je m'excuse pour la longueur de mes propos. Pour mettre cela en œuvre de façon pratique, car notre travail est pratique, comment faire en sorte qu'on trouve un juste équilibre entre la structure d'une telle recommandation ou motion et la flexibilité nécessaire pour ne pas retarder le processus d'examen et ne pas le rendre plus difficile? Je reviens un peu à la question du sénateur Wells. Dans quelles circonstances cela serait-il vraiment nécessaire? Et est-ce qu'il y a une façon de structurer cette méthode avec souplesse, soit en mettant l'accent sur les enjeux dont on n'aurait pas discuté en profondeur pour faire en sorte que les sénateurs et sénatrices puissent dire que le comité a étudié ces enjeux, mais qu'il y a des lacunes? Avez-vous des suggestions pratiques pour mettre cela en œuvre? Excusez-moi pour mon discours en français.

[Traduction]

Il y a plus de mots en français qu'en anglais.

La sénatrice Stewart Olsen : Oui. Évidemment.

Le sénateur Gold : Je le vois comme un geste de respect à l'endroit de Molière.

Comment pouvons-nous faire en sorte de rendre cela pratique sans alourdir inutilement les travaux des comités qui accomplissent leur tâche, comme nous le savons, de main de maître et de manière remarquable? Aucune question complémentaire.

[*Translation*]

Senator Bellemare: I have seen reports recently from committees that have studied provisions of Bill C-45, for example. The study met all these criteria. It was very clear. So I see no problem in identifying the questions that should be asked and answering them succinctly in a report. Because there are bills that do not have a regional impact, but perhaps there is a province or two that would have something to say on a subject. Our role is to improve the bills that affect provinces, regions and minority groups. That is simply a checklist, but it is a matter of reporting, because I think there are too many committees that present reports to the Senate without amendment, made up of a single sentence. Therefore, when senators want to go further and fulfill their role, they must look into the committee's work and read the proceedings, the testimony and the debates. It can take a long time.

Of course, there is extra work that is required of the Library of Parliament and the staff who support the work of committees, but it doesn't have to be either — I think it is relatively simple, since we are already hearing people's comments in the House. So we would add a brief report, observations that do not need to be adopted but that are submitted to the members. These observations have no legal value. They are not part of the report itself; they are simply added to the work of committees.

[*English*]

Senator Stewart Olsen: Thank you for this. This is very thoughtful work. I have several reservations, and I'll just share them with you, with some questions.

I think this will slow the passage of bills in the Senate and that the government may not be all that happy with us if we're going to go through with this.

The other thing is, where your motion speaks to "conforms with treaties," "impinges on any minorities," et cetera, that means a whole bunch of extra witnesses will have come before a committee. We can't just rely on the thoughts of our staff and the Library of Parliament and a committee. We'll have to invite Foreign Affairs to appear. We would have to invite minorities, should that be a flag, remembering that a lot of this is subjective. I'm just referring to process here.

The provinces: Will it impact on one or more province or territory? Have appropriate consultations been conducted? Who decides what's appropriate?

[*Français*]

La sénatrice Bellemare : J'ai vu des rapports de comités récemment qui ont étudié des dispositions du projet de loi C-45, par exemple. L'étude respectait tous ces critères. C'était très clair. Alors, je ne vois pas de problème à cerner les questions que l'on devrait se poser et à y répondre succinctement dans un rapport. Parce qu'il y a des projets de loi qui n'ont pas d'incidence régionale, mais peut-être qu'il y a une province ou deux qui aurait des choses à dire sur un sujet. Notre rôle est d'améliorer les projets de loi qui touchent les provinces, les régions et des groupes minoritaires. Ça, c'est simplement un aide-mémoire, mais il s'agit d'en faire rapport, parce que je trouve qu'il y a trop de comités qui présentent au Sénat des rapports sans amendement, constitué d'une seule phrase. Donc, lorsqu'un sénateur veut aller plus loin et remplir son rôle, il doit aller chercher dans les travaux du comité et lire les délibérations, les témoignages et les débats. Ça peut être très long.

Bien entendu, il y a un surcroît de travail qui est exigé de la part de la Bibliothèque du Parlement et du personnel qui soutient les travaux des comités, mais ça n'a pas besoin d'être non plus... Je pense que c'est relativement simple, puisqu'on rapporte déjà les propos des gens en Chambre. Alors, il s'agirait d'ajouter un petit rapport, des observations qui n'ont pas besoin d'être adoptées, mais qui sont soumises aux membres. Ces observations n'ont pas de valeur légale. Elles ne font pas partie du rapport comme tel; elles sont simplement ajoutées aux travaux des comités.

[*Traduction*]

La sénatrice Stewart Olsen : Merci de vos commentaires. C'est un excellent travail. J'ai plusieurs réserves, et j'aimerais vous en faire part et vous poser des questions.

Je crois que cela ralentira l'adoption des projets de loi au Sénat et que le gouvernement ne sera peut-être pas très enchanté par notre décision, si nous allons de l'avant en ce sens.

Ensuite, votre motion souligne la « conformité aux traités » et « le fait que le projet de loi porte ou non atteinte indûment aux minorités », et cetera. Cela signifie qu'une foule d'autres témoins devront comparaître devant le comité. Nous ne pouvons pas seulement nous fier aux réflexions de notre personnel, des gens de la Bibliothèque du Parlement et d'un comité. Nous devons inviter des représentants des Affaires étrangères au comité. Nous devons inviter des représentants des minorités, si cet aspect est soulevé, d'autant plus qu'il ne faut pas oublier que c'est grandement subjectif. Je fais seulement allusion au processus.

En ce qui concerne les provinces, cela aura-t-il une incidence sur un ou plusieurs territoires ou provinces? Avons-nous mené des consultations adéquates? Qui détermine si c'est adéquat?

The motion refers to “whether the bill contains any obvious drafting errors.” Our legal department could take a look at that, I suppose, and does already. It makes reference to “all amendments moved but not adopted in the committee.” I think maybe that impinges on the right of the committee to be its own master. If a committee reviews amendments and votes them up and down, I trust that the committee has done its work. There is also reference to “in the committees’ opinion,” and yes, that’s fine. I think my major concern is the process of accomplishing this.

One thing I was going to ask you to consider is that perhaps this checklist is best given to senators as they prepare their private members’ bills or as people prepare their legislation. In other words, for bills that come from the government, they can be aware that this is what we’ll be looking for, and, if I’m writing a private member’s bill, I should refer to something like this. Because I think it is very thoughtful, but my question is to process.

Senator Bellemare: It’s a very good question. I think you’re right, when you look at it from the point of view of the process, if it is imposed on the committee to study the bills through those questions.

But my point was not to oblige the committee to study a bill through those questions. It was to report to the committee, depending on what they heard on those questions.

If I may, I will use this image because this is the one I have in my mind.

[Translation]

If you go fishing with a big net and you catch all kinds of fish, you put the cod with the cod, the skate with the skate, the small fish and the big fish, and say, “Here’s my catch.” You aren’t going cod fishing and skate fishing at the same time. It is really to classify the information we obtain in committee according to these criteria.

[English]

I actually agree with you. If a committee had this checklist and was obliged to answer it, it wouldn’t be manageable, and that was not my point. My point was to have at least a report that says something of what the committee heard. That’s why I said previously that if we could also have the list of the experts or people who came to the committee, it would be useful. But it’s a reporting, not an order to the committee as to how to do the job.

Senator Stewart Olsen: I see. Thank you.

Il est question dans la motion de « toutes erreurs manifestes de rédaction ». Je présume que notre service juridique pourrait se pencher sur la question, et il le fait déjà. La motion parle des « amendements au projet de loi présentés au comité qui n’ont pas été adoptés par celui-ci ». Je crois que cette disposition vient peut-être empiéter sur le droit du comité d’être maître de ses travaux. Si un comité examine les amendements et les approuve ou les rejette, je suis persuadée que le comité a fait ses devoirs. Votre motion fait également allusion à « l’avis du comité », et c’est bien. Je crois que ma grande crainte est la façon de le faire.

J’aimerais notamment suggérer qu’il serait peut-être plus utile de remettre cette liste de vérification aux sénateurs qui élaborent des projets de loi d’initiative parlementaire ou aux autres qui s’affairent à la rédaction de mesures législatives. Autrement dit, pour les projets de loi du gouvernement, les parlementaires seront au courant des éléments que nous vérifierons, et je devrai consulter une telle liste de contrôle, si j’élabore un projet de loi d’initiative parlementaire. Je crois que c’est une excellente idée, mais c’est le processus qui m’inquiète.

La sénatrice Bellemare : C’est une excellente question. Je crois que vous avez raison lorsque nous examinons la question du point de vue du processus dans le cas où nous obligerions les comités à étudier les projets de loi dans l’optique de ces questions.

Toutefois, mon objectif n’était pas de forcer un comité à étudier un projet de loi dans l’optique de ces questions. C’était de faire rapport au comité en fonction de ce qui a été dit au sujet de ces aspects.

Si vous me le permettez, j’aimerais employer une métaphore, parce que c’est celle que j’ai en tête.

[Français]

Si vous allez à la pêche avec un gros filet et que vous attrapez toutes sortes de poisson, il s’agit de mettre la morue avec la morue, la raie avec la raie, les petits poissons et les gros, et de dire : « Voilà ma récolte. » Ce n’est pas d’aller à la pêche à la morue et à la raie en même temps. C’est vraiment de classer l’information qu’on obtient en comité en fonction de ces critères.

[Traduction]

Je suis, en fait, d’accord avec vous. Si un comité avait cette liste de contrôle et qu’il était obligé de répondre à toutes ces questions, ce ne serait pas gérable, et ce n’était pas mon objectif. L’objectif est d’au moins avoir un rapport qui présente ce que le comité a entendu. Voilà pourquoi j’ai dit plus tôt que, si nous pouvions aussi avoir la liste des experts ou des témoins, ce serait utile. Cependant, cela vise la présentation d’un rapport; cela ne vise pas à imposer une manière de faire au comité.

La sénatrice Stewart Olsen : Je vois. Merci.

Senator Gold: I want to be clear. If, at the end of the analysis, no witness came forward and said, “By the way, there’s a real problem with international treaties here” or “My goodness, this has a disproportionate impact on this or that,” then it simply wouldn’t be mentioned in your observation. But if there was a controversy around the constitutionality, then at least that would be identified in an observation in the report.

Senator Bellemare: Exactly.

Senator Gold: Thank you.

The Deputy Chair: But wouldn’t it be automatically?

Senator Bellemare: It would not be an order for the committee to look for that. It’s a way to report to the Senate what they heard. They can report on some challenges that were really important.

[*Translation*]

With this list, they can say what’s wrong. For example, with such and such a province, there is such and such a difficulty, such and such a minority group is of the opinion that if we added such and such, it would be better, such and such an industrial sector believes that such and such an international trade-mark treaty poses a problem. There would be an order, it would be mentioned and it would not be forgotten.

Senator Massicotte: Thank you for appearing before us this afternoon. I am surprised to hear you say that this questionnaire is simply a reporting format. That’s not how I understood it. I thought it was to lead or influence the committee in its studies. I’m wondering the same thing as everyone else. What are the advantages? Does it improve the quality of our work? Have important points been forgotten in the past? I don’t think so.

Human nature leads us to examine what goes against our values, our knowledge or our working methods. I think we’re effective enough to do that. Take the list of constitutional problems, challenges or contradictions... For example, during our debates in committee, people often say that the bill is unconstitutional, and so on. But what do we do? Some people will make arguments in the hope of slowing down our work. We have a responsibility to take note of opinions and explore them, but we are not lawyers. We’re conducting studies. What would be the outcome of your proposal? If someone tells us that the bill is not constitutional, do we stop our work, do we just write a report?

Le sénateur Gold : Je tiens à vérifier un aspect. Si, à la fin de l’analyse, aucun témoin ne s’est manifesté pour dire qu’il y a un vrai problème par rapport aux traités internationaux ou que des mesures auront une incidence disproportionnée sur ceci ou cela, il n’en sera tout simplement pas question dans vos observations. Toutefois, s’il y a une controverse au sujet de la constitutionnalité, il en sera au moins fait mention dans les observations incluses dans le rapport.

La sénatrice Bellemare : C’est exact.

Le sénateur Gold : Merci.

Le vice-président : Cependant, ne serait-ce pas fait automatiquement?

La sénatrice Bellemare : Le comité ne serait pas forcé d’examiner ces éléments. C’est une façon de faire rapport au Sénat de ce qu’il a entendu. Le comité peut faire rapport de certains problèmes vraiment importants.

[*Français*]

Grâce à cette liste, ils pourront dire ce qui pose problème. Par exemple, avec telle province, il y a telle difficulté, tel groupe minoritaire est d’avis que si on ajoutait telle chose, ce serait mieux, tel secteur industriel croit que tel traité de commerce international sur les marques de commerce pose problème. Il y aurait un ordre, ce serait mentionné et ce ne serait pas oublié.

Le sénateur Massicotte : Merci de comparaître devant nous cet après-midi. Je suis surpris de vous entendre dire que ce questionnaire est simplement un format pour faire rapport. Ce n’est pas ainsi que je l’avais compris. Je croyais qu’il s’agissait de diriger ou d’influencer le comité dans ses études. Je me pose la même question que tous. Quels en sont les avantages? Est-ce que ça améliore la qualité de notre travail? A-t-on oublié des points importants par le passé? Je crois que non.

La nature humaine nous amène à examiner ce qui va à l’encontre de nos valeurs, de nos connaissances ou de nos méthodes de travail. Je pense qu’on est assez efficace pour y arriver. Prenons la liste de problèmes constitutionnels, les défis ou les contradictions... Par exemple, lors de nos débats en comité, il arrive souvent que des personnes disent que le projet de loi est anticonstitutionnel, et cetera. Mais qu’est-ce qu’on fait? Certaines personnes invoqueront des arguments en espérant freiner nos travaux. Nous avons comme responsabilité de prendre note des opinions et de les explorer, mais nous ne sommes pas juristes. On mène des études. Quels seraient les résultats de votre proposition? Si quelqu’un vient nous dire que le projet de loi n’est pas constitutionnel, est-ce qu’on arrête nos travaux, est-ce qu’on rédige seulement un rapport?

Senator Bellemare: I think the criteria are essential in terms of the Senate's role and the second look it must give to bills. If a red flag is raised in committee about the constitutionality of a bill, studying it more thoroughly and summarizing it for the Senate allows us to have a more advanced debate. Otherwise, a senator will rise in the chamber at third reading to say that this may not be constitutional and another group will say the opposite. At that point, we have debates that do not always give us the real extent of the problem. We're not all experts.

Again, this list is not mandatory, but it will be helpful. If someone says that a bill is not constitutional, we will examine the matter more thoroughly in committee and ask other witnesses questions. In short, we will have a more substantial summary of the issue. Once the report is tabled, if the bill is not constitutional, we will try to see if it can be made constitutional.

There are government bills and private members' bills. If the private member's bill is not constitutional, an amendment will be proposed at third reading to make it constitutional or it simply will not pass. These bills, in particular, are not scrutinized like government bills. If it is a government bill, questions will be asked. The day before yesterday, during the debate on Bill C-49, some senators made amendments on the constitutionality issue. We're not the Supreme Court, so there may be a possibility that it's unconstitutional. There are other things to look at, and we told the government, which told us that it did not agree and thought the bill was clear.

Senator Massicotte: Even if it is supposed to be some kind of format for preparing a report, the logic is such that it might still influence the debate. If the committee has to prepare this report, perhaps it has thought about it. But don't you think there is a risk, because of the standard format, that we are delegating the work to analysts and that this influences our debate? It's a bit like the questions you ask in the report; you leave the analysis to someone else. The list is not checked to ensure that all criteria are met. Can it become mechanical and we forget to ask the right questions?

Senator Bellemare: The list contains the following item: any other matter that, in the committee's opinion, should be raised. I think the list is important. I used it to prepare some speeches, particularly in the context of Mr. Chong's bill to reform the way the chamber worked. You remember this bill; we did not share the same point of view. I could explain how I used my list.

La sénatrice Bellemare : Les critères m'apparaissent essentiels quant au rôle du Sénat et au second examen qu'il doit porter sur les projets de loi. Si un drapeau rouge est levé en comité par rapport à la constitutionnalité d'un projet de loi, le fait de l'étudier plus en profondeur et de le résumer pour les besoins du Sénat nous permet de mener un débat plus avancé. Autrement, un sénateur ou une sénatrice se lèvera en Chambre, en troisième lecture, pour déclarer que ce n'est peut-être pas constitutionnel et un autre groupe affirmera le contraire. À ce moment-là, on a des débats qui ne nous donnent pas toujours la mesure réelle du problème. Nous ne sommes pas tous des experts.

Je le répète, cette liste n'est pas obligatoire, mais elle nous sera utile. Si quelqu'un déclare qu'un projet de loi n'est pas constitutionnel, on examinera plus en profondeur la question en comité et on posera des questions à d'autres témoins. Bref, on aura un résumé plus substantiel de la question. Une fois que le rapport sera déposé, si le projet de loi n'est pas constitutionnel, on tentera de voir s'il est possible de le rendre constitutionnel.

Il y a des projets de loi du gouvernement et des projets de loi d'initiative parlementaire. Si le projet de loi d'initiative parlementaire n'est pas constitutionnel, on proposera un amendement à l'étape de la troisième lecture pour le rendre constitutionnel ou il ne sera tout simplement pas adopté. Ces projets de loi, en particulier, ne sont pas examinés rigoureusement comme les projets de loi du gouvernement. S'il s'agit d'un projet de loi du gouvernement, on posera des questions. Avant-hier, lors du débat sur le projet de loi C-49, certains sénateurs ont fait des amendements sur la question de la constitutionnalité. Nous ne sommes pas la Cour suprême, donc il y a peut-être une possibilité que ce soit inconstitutionnel. Il y a d'autres éléments à examiner, et on l'a dit au gouvernement, qui nous a répondu qu'il n'était pas d'accord et qu'il croyait que le projet de loi était clair.

Le sénateur Massicotte : Même si c'est censé être une sorte de format pour préparer un rapport, la logique est telle que ça risque tout de même d'influencer le débat. Si le comité doit préparer ce rapport, il y a peut-être pensé. Mais ne croyez-vous pas qu'il y a un risque, en raison du format standard, qu'on délègue le travail aux analystes et que ça influence notre débat? C'est un peu comme les questions qu'on pose dans le rapport, on en laisse l'analyse à quelqu'un d'autre. On ne vérifie pas la liste pour s'assurer qu'on répond à tous les critères. Cela peut-il devenir mécanique et que l'on oublie de poser les bonnes questions?

La sénatrice Bellemare : Dans la liste, il y a l'élément suivant : toute autre question que le comité estime importante d'être soulevée. Cette liste à mon avis est importante. Je l'ai utilisée pour préparer certains discours, notamment dans le contexte du projet de loi du député Chong visant à réformer la façon dont la Chambre des communes fonctionnait. Vous vous souvenez de ce projet de loi, nous ne partagions pas le même

To me, these elements seem legitimate to help the Senate and senators position themselves. Given that we are appointed, and taking into account the Supreme Court's reference on our role and our raison d'être, I consider that these criteria make it possible to mark out our constitutional role. It is not legitimate for us to position ourselves on a bill only out of personal preference, because we need criteria.

The example of Mr. Chong's bill was exactly that. There had been a lot of debate. It was the bill that proposed that the leadership of a party could be challenged if a proportion of members were in favour.

Senator Massicotte: Are you afraid that without this list the committee won't do its job?

Senator Bellemare: When I made the list, there were only two groups in the Senate. They were both affiliated with a political party. So both of them were with the members of Parliament. I wanted to try to be a little more independent in my thinking, so I came up with this, based on what I thought our constitutional role was.

But now that the Senate is becoming more and more independent and there is no affiliated caucus — there is one that discusses with MPs, but the others are independent — we need criteria to guide our second review work when we are independent so that we do not just take a position based on our personal opinion, because that is not what makes us legitimate.

Senator Massicotte: Although you are not a member of an independent group, you are concerned that our program is not complete enough and that we may forget important things.

Senator Bellemare: On the one hand, when you belong to a caucus affiliated with a political party, there are risks that it may be difficult to be impartial in analyzing bills. On the other hand, if we are all independent and do not analyze bills in a legitimate context according to the needs of the population, our positions will be rather personal.

[English]

Senator Eggleton: I think that most, if not all, of these items on the list are taken into consideration virtually all the time. Remember, we do have a reputation for thoroughly going through bills when they come to committee. That means you get the different views. You get the Library of Parliament telling you about the different issues. So in the course of any of the

point de vue. Je pourrais vous expliquer comment j'ai utilisé ma liste.

Pour moi, ces éléments m'apparaissent légitimes pour aider le Sénat et les sénateurs à se positionner. Étant donné que nous sommes nommés, compte tenu aussi du renvoi de la Cour suprême sur notre rôle et notre raison d'être, je considère que ces critères permettent de baliser notre rôle constitutionnel. Il n'est pas légitime de notre part de nous positionner sur un projet de loi seulement par préférence personnelle, car il faut des critères.

L'exemple du projet de loi du député Chong correspondait exactement à ça. Il y avait eu beaucoup de débats. C'était le projet de loi qui proposait que le leadership d'un parti puisse être contesté s'il y avait une proportion de députés qui y était favorable.

Le sénateur Massicotte : Craignez-vous que, sans cette liste, le comité ne fasse pas son travail?

La sénatrice Bellemare : Quand j'ai fait cette liste, il y avait seulement deux groupes au Sénat. Ils étaient tous les deux affiliés à un parti politique. Tous les deux, donc, côtoyaient les députés. Je voulais essayer d'être un peu plus indépendante dans ma réflexion, alors je suis arrivée avec ça, selon ce que je pensais être notre rôle constitutionnel.

Mais maintenant que le Sénat est de plus en plus indépendant et qu'il n'y a pas de caucus affilié — il y en a un qui discute avec les députés, mais les autres sont indépendants —, il nous faut des critères pour guider notre travail de second examen lorsque nous sommes indépendants pour éviter que nous prenions position seulement en fonction de notre opinion personnelle, parce que ce n'est pas ça, notre légitimité.

Le sénateur Massicotte : Bien que vous ne soyez pas membre d'un groupe indépendant, vous vous souciez du fait que notre programme ne soit pas assez complet et qu'on puisse oublier des choses importantes.

La sénatrice Bellemare : D'un côté, quand on appartient à un caucus affilié à un parti politique, il y a des risques qu'il soit difficile d'être impartial dans l'analyse des projets de loi. D'un autre côté, si nous sommes tous indépendants et que nous n'analysons pas les projets de loi dans un contexte légitime en fonction des besoins de la population, nous aurons des positions qui seront plutôt personnelles.

[Traduction]

Le sénateur Eggleton : Je crois que nous tenons compte de la majorité des éléments de la liste, voire l'ensemble, pratiquement tout le temps. Je vous rappelle que nous avons la réputation de réaliser un examen exhaustif des projets de loi à l'étape de l'étude en comité. Cela signifie que vous entendez diverses opinions. Vous avez les analystes de la Bibliothèque du Parlement qui vous expliquent les divers enjeux. Bref, au fil des

discussions and hearings, I think you'll find all of these issues do come up.

In addition, we also have our individual — as Senator Wells pointed out — checklists of things that are important to each of us as well.

Where I see the value is in the report that goes to the Senate. As you point out, frequently a report on a bill will simply say the report was adopted without amendment. Sometimes it might be a little more than that. There might be observations or there might be an amendment, but there's very little information on all of that. So this could be quite useful information.

Part of the problem, however, is that a lot of these questions are not easily answered. There are going to be different views on them, whether or not a minority or economically disadvantaged group is affected, whether or not one or more provinces or territories are affected. This even includes the constitutional stuff, particularly the Charter of Rights and Freedoms stuff. Anything that involves lawyers' opinions will get you different opinions.

There could be an awful lot of information put in a lot of these. Bill C-45 is coming out of my committee soon. It could take dozens and dozens of pages to answer all of these questions, and who's going to do that? It's going to be the clerk of the committee or the Library of Parliament research people who would have to put all of that together. Of course, they also have to be careful. If you have a division of opinions on any bill, they have to be careful to have some balance in all of this or they will be criticized in weighing it too much one way or the other. There's no easy challenge to put this in writing at the end, in an objective fashion.

Have you talked to the clerk or to the library about the additional resources that might be needed to accomplish this?

[*Translation*]

Senator Bellemare: Thank you for your excellent question. I haven't talked to the clerk about the extra work that might be involved. However, from experience and looking at what we have already done in committee to prepare a summary of the debates, I would say that, for Bill C-45 and most bills, it has already been done. Reports have been submitted to the Senate. I have read these reports, and they are very well done. They allow us to report on our work. I have read the reports of the foreign affairs committee, the legal affairs committee and the Aboriginal peoples committee, and that is exactly what I would like us to have for all bills. We have it for Bill C-45, and it is huge. There

discussions et des réunions, je crois que vous constaterez que toutes ces questions sont abordées.

Par ailleurs, nous avons aussi nos propres listes de contrôle, comme l'a souligné le sénateur Wells, et ces listes incluent des éléments importants pour nous.

L'endroit où je vois une utilité, c'est dans le rapport qui est présenté au Sénat. Comme vous l'avez souligné, il arrive souvent qu'il soit simplement écrit que le rapport a été adopté sans amendement dans le cas d'un rapport sur un projet de loi. Il arrive aussi parfois qu'il y ait un peu plus de renseignements. Il peut y avoir des observations ou un amendement, mais il y a très peu de renseignements à ce sujet. Cette information pourrait donc être très utile.

Toutefois, une partie du problème est qu'il est difficile de répondre à bon nombre de ces questions. Les opinions seront variées, par exemple, si nous cherchons à déterminer si une minorité ou un groupe défavorisé sur le plan économique sera touché ou si un ou plusieurs territoires ou provinces seront touchés. Cela inclut même les questions ayant trait à la Constitution, en particulier en ce qui a trait à la Charte des droits et libertés. Chaque juriste aura un avis différent si vous leur posez la question.

Un rapport pourrait inclure une quantité impressionnante de renseignements par rapport à ces éléments. Mon comité terminera bientôt son étude du projet de loi C-45. Nous aurions besoin de plusieurs dizaines de pages pour répondre à toutes ces questions, et je me demande qui s'en occupera. Ce sera le greffier du comité ou le personnel du service de recherche de la Bibliothèque du Parlement qui devra colliger tous ces renseignements. Bien entendu, il faudra aussi faire preuve de prudence. Si un projet de loi divise les gens, le personnel devra veiller à ce qu'il y ait un certain équilibre dans le rapport; autrement, il se fera reprocher d'avoir accordé une trop grande importance à un élément plutôt qu'à un autre. Ce ne sera pas facile de coucher le tout sur papier, et ce, de manière objective.

Avez-vous parlé au greffier ou aux gens de la Bibliothèque du Parlement au sujet des ressources additionnelles dont nous aurions peut-être besoin pour y arriver?

[*Français*]

La sénatrice Bellemare : Merci de votre question. Elle est excellente. Je n'ai pas parlé au greffier au sujet du surcroît de travail que cela pourrait occasionner. Cependant, d'expérience et en regardant ce que nous avons déjà fait dans les comités pour préparer un résumé des débats, je vous dirais que, pour le projet de loi C-45 et pour la plupart des projets de loi, c'est déjà fait. Des rapports ont été soumis au Sénat. J'ai lu ces rapports, et ils sont très bien faits. Ils nous permettent de rendre compte de nos travaux. J'ai lu les rapports du Comité des affaires étrangères, du Comité des affaires juridiques et du Comité des peuples autochtones, et c'est exactement cela que je souhaiterais qu'on

are bills that are not as big. There are too many reports that are often presented without amendments and that can be summarized in a single sentence. We do not know what was done in committee.

So I know that the motion, as drafted, may look bureaucratic and imposing, but I would be prepared to review it, at least to require committees to report. The most important factor for me is the obligation for committees to report to the Senate what they have heard and, as much as possible, to summarize what they have heard about the Charter. That's what it's about, because without a report, it's easy. It used to be easy to get an idea when there were two caucuses.

[English]

Senator Eggleton: But whose opinion is it that it's Charter compliant?

[Translation]

Senator Bellemare: I agree that this would not be a decisive opinion. We can debate it and refer to others. We can also say that, in some cases, that is the choice that has been made. Depending on the magnitude of the implications, decisions must be made accordingly at third reading.

The obligation to report is fundamental on issues of concern. It is also a question of transparency. This makes the exercise rigorous for the government and for parliamentarians who will introduce a bill. They will have to defend it from that angle.

I believe that will make our debates in the Senate more effective and will make the Senate a more impartial chamber, which is in keeping with our mandate.

[English]

Senator Eggleton: Just one slight comment about these additional reports on Bill C-45, which was an extraordinary process and very valuable. I do know that in coming up with those reports, there was some argument about whether they were balanced or not.

Senator Bellemare: There was what?

Senator Eggleton: At least a couple of the committees had arguments over whether they were balanced or not. So you're going to go through that kind of thing, and it's easier said than done, is what I'm saying.

At the end of the day, senators can't be experts on everything. They can't be on top of everything. Okay, so additional information will help them, particularly the independent

ait pour l'ensemble des projets de loi. Nous l'avons pour le projet de loi C-45, et c'est immense. Il y a des projets de loi qui ne sont pas aussi volumineux. Il y a trop de rapports qui sont souvent présentés sans amendement et qui se résument en une seule phrase. On ne sait pas ce qui s'est fait en comité.

Donc, je sais que la motion, telle qu'elle est rédigée, peut avoir l'air bureaucratique et imposante, mais je serais prête à la revoir, au moins pour obliger les comités à faire rapport. Le facteur le plus important pour moi, c'est l'obligation pour les comités de rapporter au Sénat ce qu'ils ont entendu et, autant que possible, de nous résumer ce qu'ils ont entendu au sujet de la Charte. C'est de ce lien qu'il s'agit, parce que sans rapport, c'est facile. C'était facile auparavant de se faire une idée lorsqu'il y avait deux caucuses.

[Traduction]

Le sénateur Eggleton : Toutefois, d'où proviendra l'avis qui nous permettra de déterminer si c'est conforme à la Charte?

[Français]

La sénatrice Bellemare : Je suis d'accord sur le fait qu'il ne s'agirait pas d'une opinion décisive. On en débat et on peut se reporter à d'autres. On peut aussi se dire que, dans certains cas, c'est le choix qui a été fait. Selon l'ampleur de ce que cela implique, il faut prendre des décisions en conséquence à l'étape de la troisième lecture.

L'obligation de rapporter est fondamentale sur des questions d'enjeu. C'est une question de transparence aussi. Cela rend l'exercice rigoureux pour le gouvernement et pour les parlementaires qui déposeront un projet de loi. Ils auront à le défendre sous cet angle-là.

À mon avis, cela rendra nos débats plus efficaces au Sénat et fera du Sénat une Chambre plus impartiale, ce qui correspond à notre mandat.

[Traduction]

Le sénateur Eggleton : J'ai un petit commentaire au sujet des autres rapports sur le projet de loi C-45, qui a été un processus extraordinaire et très utile. Je sais qu'au moment de la rédaction des rapports certains se sont demandé si les rapports étaient équilibrés.

La sénatrice Bellemare : Qu'avez-vous dit?

Le sénateur Eggleton : Je sais qu'il y a eu des délibérations au sein de certains comités pour déterminer si leur rapport était équilibré. Bref, il faudra faire tout cela, et j'avance que c'est plus facile à dire qu'à faire.

En fin de compte, les sénateurs ne sont pas des experts en tout. Ils ne peuvent pas maîtriser tous les sujets. Avoir plus de renseignements les aidera, surtout dans le cas des sénateurs

senators. But senators, at the end of the day, whether they're independent, non-independent, quasi-independent or whatever have got to be able to rely on like-minded people who are digging deeper into a particular issue, because you have to be able to read between the lines in some of these reports too.

Senator Massicotte: Like-minded means the same political point.

Senator Eggleton: It doesn't have to be political, just like-minded.

Senator Massicotte: Philosophically speaking.

The Deputy Chair: Thank you. We have one further questioner.

[*Translation*]

Senator Verner: There is indeed a great nuance in understanding the intent of your motion and what it really is. If I had to summarize, without simplifying what you have done, it is that you want all the points of view that have been expressed during the analysis of a bill to be reported. Period.

For some senators, this may become the way they exercise their judgment or vote on this bill. For others, it will be useful, necessary or additional information, but their personal checklists, as Senator Wells and Senator Eggleton said, will continue to apply as well.

As my colleague said, we are not experts in everything, and we cannot read and follow everything either. Certainly, if there have been debates among witnesses about compliance with the Canadian Charter of Rights and Freedoms, the committee will not decide to give priority to an opinion on adaptability to the Charter, but it will be able to explain the fact that several witnesses have discussed the Charter, that some have expressed reservations and that others have said that it passes the Charter test.

That is what I understand from your motion. Yes, one expert can say one thing and another will say another, but for me it can be useful to know that this has been discussed.

I would therefore invite you, in order to put this method into practice, to check what kinds of additional resources would be required of the Library of Parliament or the report writers. I think people will have to speak out about how this work will be done.

indépendants. En fin de compte, les sénateurs indépendants, non indépendants, quasi indépendants ou autre doivent pouvoir compter sur des personnes aux vues similaires qui approfondissent un certain enjeu, parce qu'il faut aussi être capable de lire entre les lignes dans le cas de certains rapports.

Le sénateur Massicotte : Par des personnes aux vues similaires, vous voulez dire des gens qui ont une même position politique.

Le sénateur Eggleton : Ce n'est pas nécessairement politique; ce sont seulement des vues similaires.

Le sénateur Massicotte : Au sens philosophique.

Le vice-président : Merci. Il reste un intervenant.

[*Français*]

La sénatrice Verner : Il y a effectivement une grande nuance dans la compréhension de l'intention de votre motion et ce qu'elle est en réalité. Si je devais résumer, sans être réductrice de ce que vous avez fait, c'est que vous souhaitez que l'ensemble des points de vue qui ont été exprimés lors de l'analyse d'un projet de loi soient rapportés. Point.

Pour certains sénateurs, cela peut devenir la façon dont ils vont exercer leur jugement ou leur vote par rapport à ce projet de loi. Pour d'autres, ce sera une information utile, nécessaire ou supplémentaire, mais leur grille personnelle, comme les sénateurs Wells et Eggleton le disaient, continuera de s'appliquer également.

Comme mon collègue l'a dit, on n'est pas expert en tout et on ne peut pas tout lire et tout suivre non plus. Il est certain que s'il y a eu des débats parmi les témoins sur la conformité à la Charte canadienne des droits et libertés, le comité ne va pas décider d'accorder la priorité à une opinion sur l'adaptabilité à la Charte, mais il pourra exposer le fait que plusieurs témoins ont discuté de la Charte, que certains ont émis des réserves et que d'autres ont affirmé que cela passe le test de la Charte.

C'est ce que je comprends de votre motion. Effectivement, un expert peut dire une chose et un autre dira autre chose, mais pour moi, il peut être utile de savoir que cela a fait l'objet d'une discussion.

Je vous inviterais donc, afin de mettre cette méthode en pratique, de vérifier quelles sortes de ressources supplémentaires elle nécessiterait à l'égard de la Bibliothèque du Parlement ou des rédacteurs des rapports. Je pense que des gens devront s'exprimer sur la façon dont ce travail se fera.

As long as it is a question of reporting what has been said and not arbitrating what has been said, I think there is an important nuance to be made. We are talking about reporting, not referees. That's kind of the comment I wanted to make.

Senator Bellemare: Thank you very much. That's exactly what it is. This method is intended as a tool, an instrument.

[English]

Senator Eggleton: I commented on the fact that there was difficulty in coming to agreement on a couple of the reports on Bill C-45 that came to our committee.

I forgot the most notable report of all in which there was a lot of disagreement. I'm trying to find the final wording. It was the one on the Westminster system. Just coming to an agreement on what we heard and what we thought was important so we could report it to the Senate, do you remember how long that took? Good grief.

Senator Bellemare: If I may, I have a final comment on this particular subject, because I was here a couple of times when you discussed the report. This is not the same kind of report. It's not a report that has to be signed by the members. It's observations. At least your observations, you want to put in the record that they are there. It's not the same kind of reporting, because the report is a response to a mandate, and the report we discussed a lot.

Senator Eggleton: Anyway, I agree with the senator here. Get some more resource costing.

The Deputy Chair: Thank you, Senator Bellemare. This has been thought-provoking, and I think there will be further discussion, without any doubt at all, as to whether this goes forward in the report or not. You'll be here as an ex officio member to participate, I'm sure, so thank you very much. Wonderful presentation.

(The committee adjourned.)

À partir du moment où il s'agit de rapporter ce qui a été dit et non pas d'arbitrer ce qui a été dit, je crois qu'il y a une nuance importante à faire. On parle bien de rapporter et non pas de faire les arbitres. C'est un peu le commentaire que je voulais faire.

La sénatrice Bellemare : Merci beaucoup. C'est exactement cela. Cette méthode se veut un outil, un instrument.

[Traduction]

Le sénateur Eggleton : J'ai mentionné qu'il a été difficile d'arriver à une entente concernant certains rapports sur le projet de loi C-45 dont a été saisi notre comité.

J'ai oublié le rapport le plus marquant où il y a eu beaucoup de désaccord. J'essaie de trouver le libellé final. C'était celui sur le système de Westminster. Vous rappelez-vous tout le temps dont nous avons eu besoin pour seulement nous mettre d'accord sur ce que nous avons entendu et les éléments que nous considérons comme importants pour en faire rapport au Sénat? Bonté divine.

La sénatrice Bellemare : Si vous me le permettez, j'aurais un dernier commentaire sur ce sujet, parce que j'étais là à certaines reprises lorsque vous avez discuté du rapport. Il ne s'agit pas du même genre de rapport. Ce n'est pas un rapport qui doit être signé par les membres. Ce sont des observations. Au moins, dans le cas de vos observations, vous voulez les diffuser de manière officielle. Ce n'est pas le même genre de rapport, parce que le rapport se veut une réponse à un mandat, et nous avons discuté abondamment du rapport.

Le sénateur Eggleton : De toute manière, je suis d'accord avec mon collègue. Établissez le coût des ressources additionnelles.

Le vice-président : Merci, sénatrice Bellemare. Cela donne matière à réflexion, et je suis persuadé qu'il y aura d'autres discussions à ce sujet pour déterminer si nous l'incluons dans le rapport ou non. Je suis convaincu que vous participerez aux réunions à titre de membre d'office. Merci beaucoup. C'était un excellent exposé.

(La séance est levée.)

WITNESSES

Wednesday, April 25, 2018

The Honourable Senator Yuen Pau Woo, Facilitator, Independent Senators Group.

Wednesday, May 9, 2018

The Honourable Senator Diane Bellemare (Legislative Deputy to the Government Representative in the Senate).

TÉMOINS

Le mercredi 25 avril 2018

L'honorable sénateur Yuen Pau Woo, facilitateur, Groupe des sénateurs indépendants.

Le mercredi 9 mai 2018

L'honorable sénatrice Diane Bellemare (coordonnatrice législative du gouvernement au Sénat).